

TERRITOIRES DE CHALARONNE

Bilan à mi-parcours du contrat de rivière 2008 - 2012

Etude réalisée par :



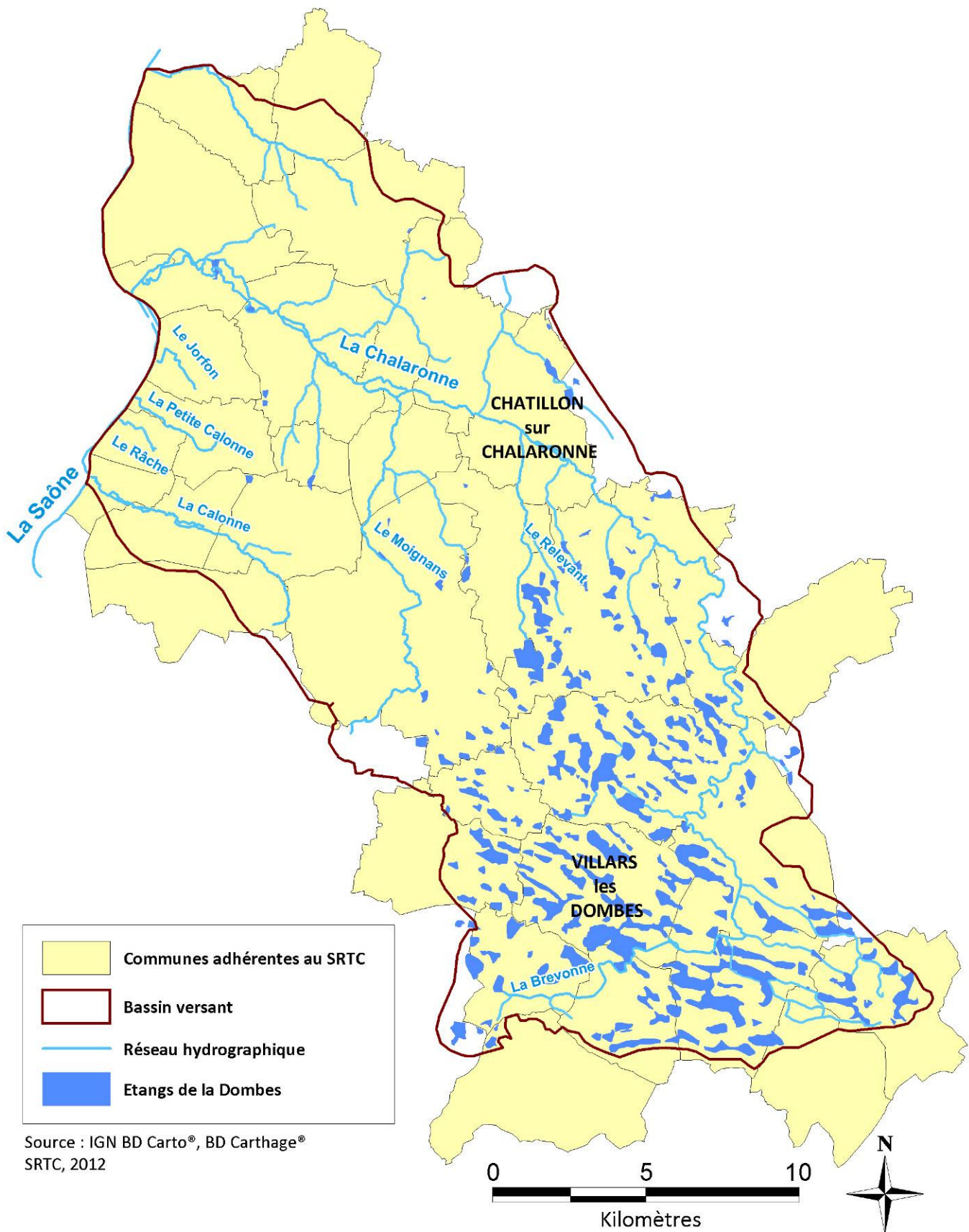
SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
I - Contexte.....	7
I – 1) Présentation du territoire d’action du Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne (SRTC).....	7
Un territoire faiblement peuplé et structuré par l’agriculture	8
I-2) Présentation du SRTC et du contrat de rivière	8
I-2.1) La mise en place du SRTC et du contrat de rivière, genèse d’une dynamique locale	8
I-2.2) Présentation du contrat de rivière des territoires de Chalaronne	10
Les problématiques initiales du territoire.....	10
Les actions inscrites au contrat de rivière.....	10
I-2.3) Présentation du SRTC	13
I-3.2) Le financement du SRTC	14
Les cotisations des communes et communautés de communes adhérentes	14
Les partenaires extérieurs au syndicat	14
II - Bilan technique et financier	16
II - 1) Bilan technique et financier global	16
II – 1.1) La réalisation technique	16
II – 1.2) La réalisation financière	17
II - 2) Bilan technique et financier	17
II - 2. 1) Le volet A : Amélioration de la qualité de l’eau	17
Résumé des problématiques initiales (2008).....	17
Objectifs du contrat de rivière	18
Contenu du programme d’action.....	18
La réalisation technique et financière des actions	19
Avancement par rapport au planning.....	21
Bilan et perspectives	21
II - 2.2) Le Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages	22
Résumé des problématiques initiales (2008).....	22

Objectifs du contrat de rivière	22
Contenu du programme.....	22
La réalisation technique et financière des actions	23
Avancement par rapport au planning.....	24
Bilan et perspectives	25
II - 2.3) Le Volet B2 : Prévention et protection contre le risque inondation.....	25
Résumé des problématiques initiales (2008).....	25
Objectifs du contrat de rivière	25
Contenu du volet B2	26
La réalisation technique et financière des actions	26
L'avancement par rapport au planning prévisionnel.....	27
Bilan et perspectives	27
II - 2.4) Le Volet B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau.....	28
Résumé des problématiques initiales (2008).....	28
Objectifs inscrits au contrat de rivière	28
La réalisation technique et financière des actions	29
Avancement par rapport au planning.....	30
Bilan et perspectives	30
II - 2.5) Le Volet C : Animation, évaluation et communication	30
Résumé des problématiques initiales (2008).....	30
Objectifs inscrits au contrat de rivière	30
Contenu du programme d'action.....	31
La réalisation technique et financière des actions	31
Avancement par rapport au planning.....	32
Bilan et perspectives	32
III - Suivi et perspective du contrat de rivière	33
III-1) Nouvelles orientations et réorganisation du contrat de rivière.....	33
III-1.1) La réorientation	33
III-1.2) La réorganisation	33

Réorganisation au sein du Volet A	33
Réorganisation au sein du Volet B	34
Réorganisation au sein du Volet C	34
III-1.3) Nouvelles actions et actions mises à jour dans le cadre du bilan mi-parcours	34
III-2) L'état des milieux et les indicateurs	37
III-2.1) Présentation des indicateurs	37
III-2.2) Le renseignement des indicateurs régionaux.....	38
III-2.3) Les données « qualité de l'eau »	39
III-2.4) Les données qualifiant l'érosion régressive et l'incision des cours d'eau	40
III-3) Contribution du contrat de rivière aux objectifs du SDAGE	42
III-3.1) Présentation du Programme De Mesures (PDM) 2010-2015.....	42
III-3.2) Etat d'avancement du PDM sur le territoire du SRTC	43
III-3.3) Bilan de l'apport du contrat de rivière par rapport au PDM	45
III-4) Bilan et perspectives.....	45
III-4.1) Les réussites et les limites du contrat de rivière des territoires de Chalaronne	45
III-4.2) Bilan territorial.....	45
Conclusion.....	49
Bibliographie	50
TABLE DES ILLUSTRATIONS	52
TABLE DES ANNEXES	54
ANNEXES	55

Carte n°1 : Hydrographie du périmètre du SRTC

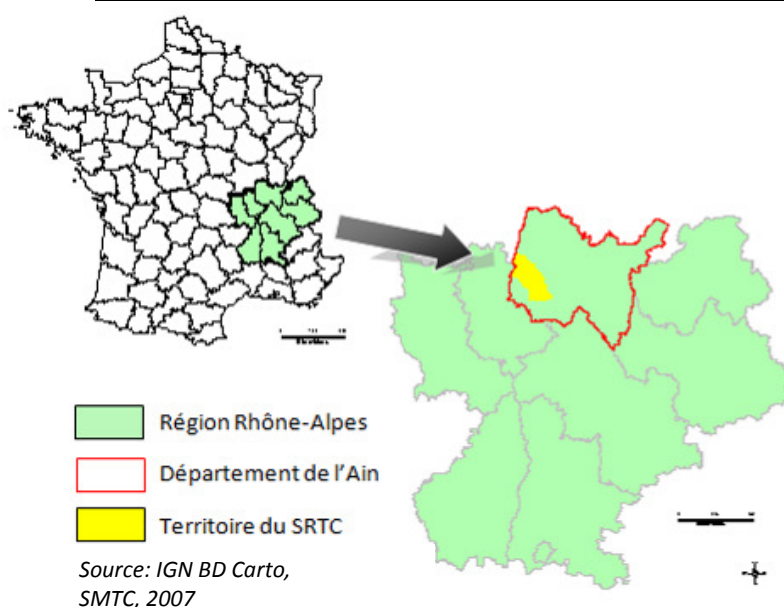


I - CONTEXTE

I – 1) PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D’ACTION DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE (SRTC)

Comme l’indique la carte n°2, le territoire du SRTC, situé dans le département de l’Ain (Région Rhône-Alpes) et au Sud-ouest de l’agglomération de Bourg-en-Bresse, se partage entre les régions naturelles de la Dombes (secteur amont) et de la Bresse (secteur aval).

Carte n°2 : Localisation du territoire d’action du contrat de rivière



Avec un périmètre d’intervention de 416 km², le SRTC a pour vocation la gestion de six cours d’eau, tous affluents rive gauche de la Saône et dont le principal, la Chalaronne, occupe un bassin versant de 333 km². La carte n° 1 présente les principaux éléments hydrographiques du territoire ainsi que son périmètre, correspondant à la fusion des six bassins versants. Le tableau n° 1 précise les principales caractéristiques de chacun d’entre eux.

Tableau n°1 : Caractérisation des six bassins versants du territoire du SRTC

	Chalaronne	Avanon	Calonne	Petite Calonne	Jorfon	Râche
Superficie du bassin versant (km ²)	333	39,9	36,5	7	1,8	0,5
Linéaire de cours d'eau (km)	54	9,5	10,9	4,2	2,4	1,6

(SRTC, 2012)

Le territoire du SRTC intègre également 397 étangs d’une superficie moyenne de 9,2 ha (Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne-SMTC, 2005) et quasiment exclusivement dans la partie dombiste. Le nombre d’étangs présents dans ce bassin représente en effet près d’un tiers de la surface en eau de la Dombes. Cette caractéristique agit tant sur les aspects hydrologiques et écologiques que sur la dynamique socio-économique locale.

Un territoire faiblement peuplé et structuré par l'agriculture

Malgré la proximité de l'agglomération lyonnaise et de Bourg-en-Bresse qui contribue à l'arrivée de nouvelles populations, le territoire ne comptait que 26 595 habitants en 1999 (soit environ 64 hab/km²), dont seulement deux communes de plus de 3500 habitants (Châtillon sur Chalaronne et Villars les Dombes). Le tableau n° 2, permet de constater l'évolution démographique entre 1999 et 2009 et cela pour chaque bassin versant.

Tableau n°2 : Evolution de la population sur le territoire du SRTC entre 1999 et 2009

	BASSIN	Chalaronne	Calonne	Avanon	Petite Calonne	Jorfon	Râche	Total
	Superficie du bassin versant (km ²)	333	36,5	39,9	7	1,8	0,5	416,4
1999	Population	19 000	3 700	3 295	600			26 595
	Densité (hab. / km ²)	57,1	101,4	82,6	85,7			63,9
2009	Population	26 523	4 587	2 315	440	500	50	34 415
	Densité (hab. / km ²)	79,6	125,7	58	62,9	277,8	100	82,6

(INSEE, 1999 et 2009)

Malgré une augmentation de la population proche de 30%, la répartition spatiale de la population est hétérogène, distinguant les petites communes rurales des communes classées « urbaines ».

Avec une composante fortement agricole, le territoire est structuré par les cultures céréalières, l'élevage bovin et sur le secteur amont, par les étangs traditionnels toujours empoissonnés et exploités.

Si l'activité piscicole liée au système traditionnel des étangs (assec et évolage) régresse aujourd'hui, elle demeure une composante forte de l'identité de la Dombes. En revanche, la chasse (notamment pour le gibier d'eau) reste un revenu non négligeable, bien que difficilement quantifiable, qui permet une certaine pérennité des étangs (SMTC, 2007). En parallèle, les autres activités économiques sont principalement orientées vers le bâtiment puis, dans une moindre mesure, vers les services et l'alimentation. Quelques industries d'importance comme ABOTT ou COVEMAT – Continental Industrie tendent également à dynamiser la vie économique locale.

I-2) PRÉSENTATION DU SRTC ET DU CONTRAT DE RIVIÈRE

I-2.1) La mise en place du SRTC et du contrat de rivière, genèse d'une dynamique locale

En 1996, les prémices d'une réflexion sur la gestion des milieux aquatiques du secteur sont initiées par Mr Pierre Montagnier, Conseiller général du canton de Thoissey. C'est cependant à partir de 2000 et sous l'impulsion de Christophe Mégard, alors Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien (SIAE) de la moyenne Chalaronne, qu'une véritable mobilisation des acteurs locaux est engagée. La rencontre des 35 communes du territoire d'action pressenti mène, en 2003, à confier au Syndicat Mixte Saône-Doubs (SMSD) la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un plan de gestion des rivières et milieux aquatiques du territoire. En octobre de la même année, le premier numéro du « Journal de la Chalaronne » (depuis renommé « Journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne ») est distribué à l'ensemble des habitants du territoire de manière à sensibiliser et à intégrer la population à ce projet.

Face aux conclusions de l'étude portée par le SMSD, et en concertation avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'eau (Agence de l'eau RMC, Région, Département, Services de l'Etat (DIREN, DDAF) et Conseil

Supérieur de la Pêche (CSP, appelé aujourd'hui Office national de l'Eau et des Milieux Aquatiques-ONEMA)), la mise en place d'une structure coordinatrice à l'échelle du bassin versant, telle qu'un syndicat de rivière, est suggéré. Le 18 septembre 2004, le Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne est créé. Le dossier sommaire de candidature (rédigé par le SMSD) est agréé par le comité de bassin Rhône Méditerranée le 24 octobre 2004.

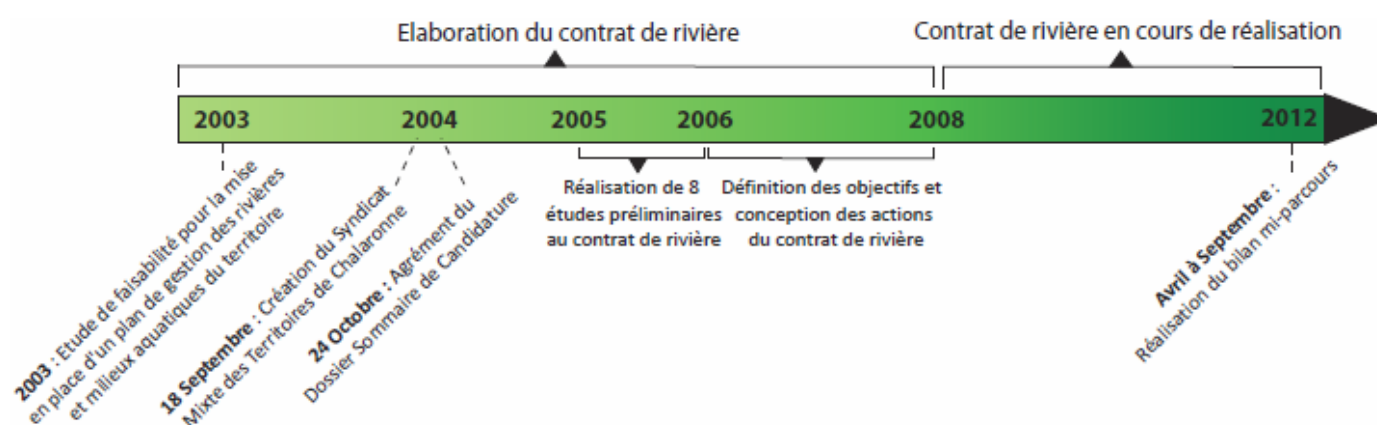
Suite aux préconisations du dossier sommaire de candidature, 8 études ont été réalisées entre 2005 et 2006 :

- Etude Eco-Géomorphologique,
- Etude du fonctionnement hydrologique et hydraulique,
- Etude de l'assainissement,
- Etude des pollutions diffuses des eaux superficielles par les produits phytosanitaires,
- Etude piscicole,
- Etude des zones humides,
- Etude de la mise en valeur paysagère, pédagogique et touristique des milieux aquatiques et du patrimoine lié à l'eau,
- Etude du réseau hydrographique des étangs de la Dombes.

Entre fin 2006 et début 2008, un long travail méthodologique consistant à définir les enjeux et les problématiques du territoire a été réalisé. Cela a permis de proposer, évaluer et valider les actions à intégrer au contrat de rivière et d'en prévoir les modalités techniques et financières.

Le 15 janvier 2008, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC) est créé et assume le portage et l'animation du contrat de rivière dans l'optique d'une amélioration de la qualité écologique des milieux aquatiques et d'un respect des objectifs d'atteinte de bon état des eaux pour 2015 ou 2021. La figure n°1 illustre les grandes phases d'élaboration de la procédure. Si la durée classique d'un contrat de rivière est de 5 ans, les enjeux du territoire et l'ambition des actions à réaliser ont conduit à proposer une planification sur 7 ans. Celle-ci permet de répartir le coût des travaux dans le temps, laissant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux communes adhérentes dans leurs politiques locales. Le contrat de rivière prendra fin en février 2015 et il sera alors temps d'en faire le bilan final et potentiellement d'entamer les concertations pour en programmer un éventuel second.

Figure n° 1 : Les grandes dates de l'élaboration du contrat de rivière



I-2.2) Présentation du contrat de rivière des territoires de Chalaronne

Les problématiques initiales du territoire

Grâce aux études préliminaires au contrat de rivière, un état initial « précontrat » a pu être dressé et a mis en évidence de nombreux problèmes concernant :

- La qualité de l'eau :

Quelques rejets domestiques non raccordés ; des pollutions agricoles diffuses ; de fortes concentrations en Nitrates et en matières organiques oxydables sur les têtes de bassins versants (notamment sur la Chalaronne) ; de fortes concentrations en nitrates dans les nappes d'eaux peu profondes.

- La pression quantitative sur la ressource :

Des débits d'étiage très faibles sur la partie amont des cours d'eau (inférieurs au 1/10^{ème} du module) ; des prélèvements en eau et des dérivations impactant la ressource ; pas de gestion coordonnée des vannages existants ; un manque d'entretien des fossés (comblement, embâcles...).

- Le fonctionnement des écosystèmes :

De nombreux aménagements ponctuels sur le lit mineur et les berges des rivières ; une discontinuité piscicole et sédimentaire liée à la présence de seuils infranchissables ; une dégradation de la qualité biologique et physique des cours d'eau liée aux faibles débits d'étiage et aux températures estivales ; une qualité piscicole moyenne à mauvaise pour la Chalaronne, l'Avanon, la petite Calonne et le Jorfon ; des zones humides menacées par la sylviculture (conduite de certaines peupleraies notamment).

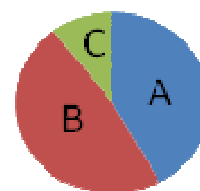
- Les risques d'inondations. :

De nombreuses communes concernées par un risque de dégradation des biens et des personnes pour des fréquences de retour de crues variables ; de nombreuses zones inondables situées sur des terrains agricoles.

Les actions inscrites au contrat de rivière

Les problématiques n'étant pas toujours équivalentes d'un bassin versant à l'autre, cela a conduit à définir les grands thèmes de gestion des milieux puis les actions précises à engager localement. Ainsi, 86 fiches actions ont été rédigées, concernant l'ensemble des thèmes recensés et se répartissant sur la majeure partie du territoire du syndicat. Ces 86 actions ont été réparties en trois volets correspondants à trois grands axes de travail :

- **Volet A** : Amélioration et préservation de la qualité de l'eau (36 actions)
- **Volet B** : Restauration et protection de la qualité physique et écologique des milieux (41 actions)
- **Volet C** : Animation, évaluation et communication (9 actions)



Ces volets ont été subdivisés en sous objectifs qui sont présentés dans le tableau n° 3.

Le camembert ci-dessus représente la répartition des actions du CR en terme de nombre d'actions.

Tableau n°3 : Description des volets, des objectifs et des sous objectifs du contrat

Volet	Objectif	Objectifs opérationnels	Actions
A	Amélioration ou préservation de la qualité de l'eau	Améliorer le traitement des eaux usées domestiques	A1 à A9
		Améliorer les assainissements non collectifs	A10 à A18
		Améliorer les réseaux d'assainissement	A19 à A32
		Lutter contre les pollutions diffuses non agricoles	A33, A34 et A36
		Réduire les pollutions d'origine agricole	A35
B1-1	Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux	Préserver, restaurer le corridor fluvial et lutter contre les espèces invasives	B111
		Restaurer les habitats semi-aquatiques et aquatiques	B112
		Restaurer ou préserver les zones humides	B113 à B114
		Préserver et restaurer les populations piscicoles en place	B115
B1-2	Préserver et améliorer la qualité physique des milieux	Faire respecter un espace de mobilité pour la Chalaronne	B121 à B123
		Sécuriser les secteurs à enjeux fort	B124 à B127
		Maîtriser les problèmes liés au transport solide	B128 à B 1210
		Redonner une morphologie qui permette un bon fonctionnement écologique	B1211 à B1214
B1-3	Mettre en valeur les milieux aquatiques	Elimination des points noirs paysagers	B131
		Mettre en place des circuits "au fil de l'eau"	B132 à B134
		Restaurer et valoriser le patrimoine naturel et architectural lié à l'eau	B135 à B138
B2	Prévention et protection contre le risque inondation	Ne pas aggraver le risque d'inondation actuel	B21
		Réduire l'aléa inondation	B22 à B24
		Diminuer la vulnérabilité	B25
		Assurer une gestion du risque	B26 à B27
B3	Réduire les pressions à l'étiage	Améliorer la gestion quantitative des étangs	B31
		Limiter l'impact des prélèvements pour l'irrigation en période d'étiage	B32
		Assurer le respect des débits minimum biologiques	B33 à B37
C	Animation, évaluation et communication	Renforcer l'équipe syndicale	C1 à C3
		Mettre en place un plan de sensibilisation et de communication sur le contrat de rivière	C4 à C7
		Mettre en place un suivi et une évaluation du contrat	C8 à C9

Réalisation : SRTC, 2008

La carte n° 3 présente le nombre d'actions en maîtrise d'ouvrage communale pour les 35 communes adhérentes. On observe qu'une grande majorité d'entre elles a vocation à porter une action au maximum. En effet, 37 % des communes ne portent aucune action et moins de 30 % ont un minimum de deux actions à engager.

Il est par ailleurs à noter qu'en ajoutant à ces données les actions à maîtrise d'ouvrage SRTC, on peut constater que la plupart des communes du périmètre sont concernées par au moins 1 action de la procédure.

Carte n°3 : Nombre d'actions en maîtrise d'ouvrage communale (SRTC, 2012)

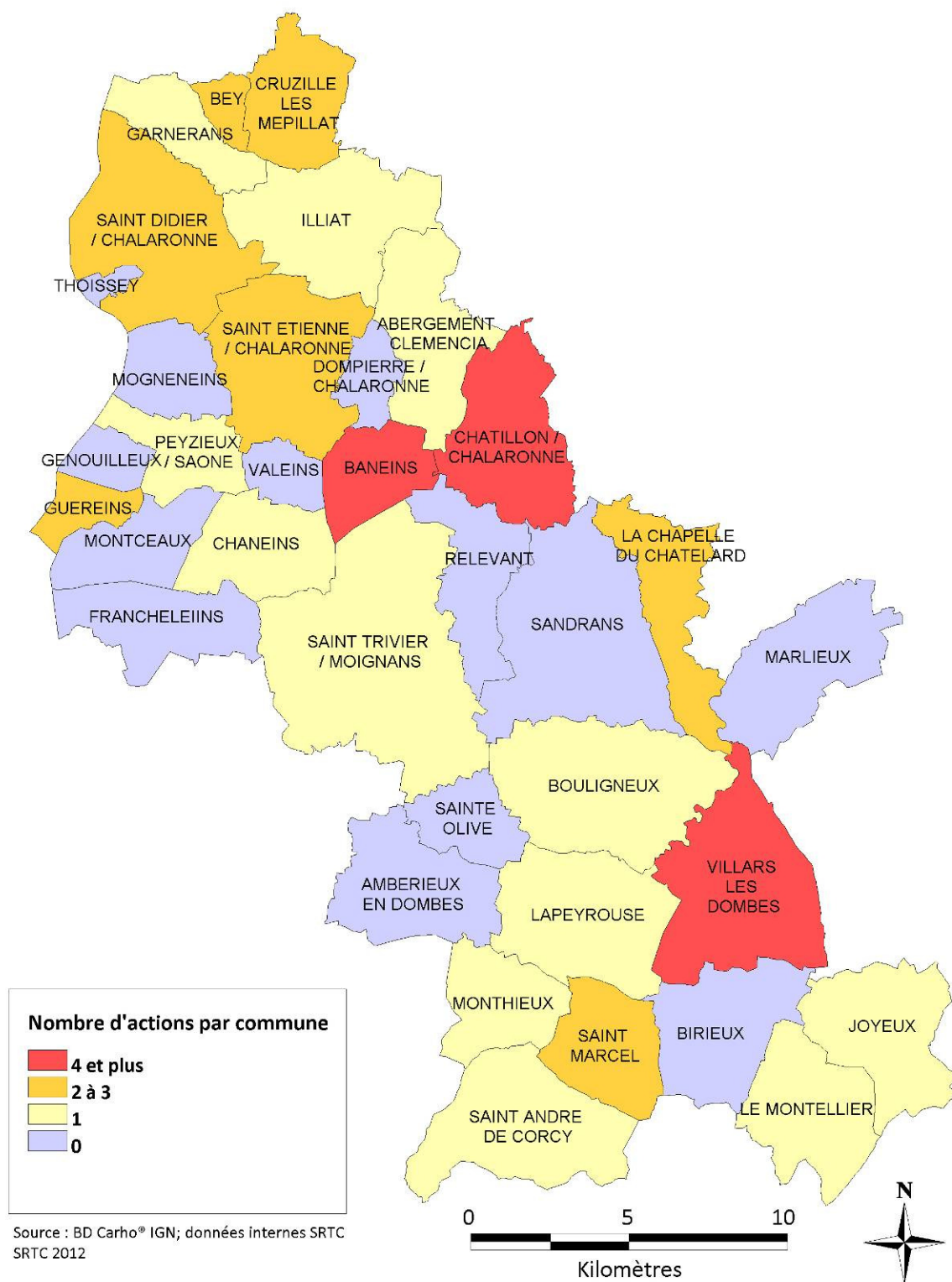


Tableau n°4 : Nombre d'actions en maîtrise d'ouvrage communale

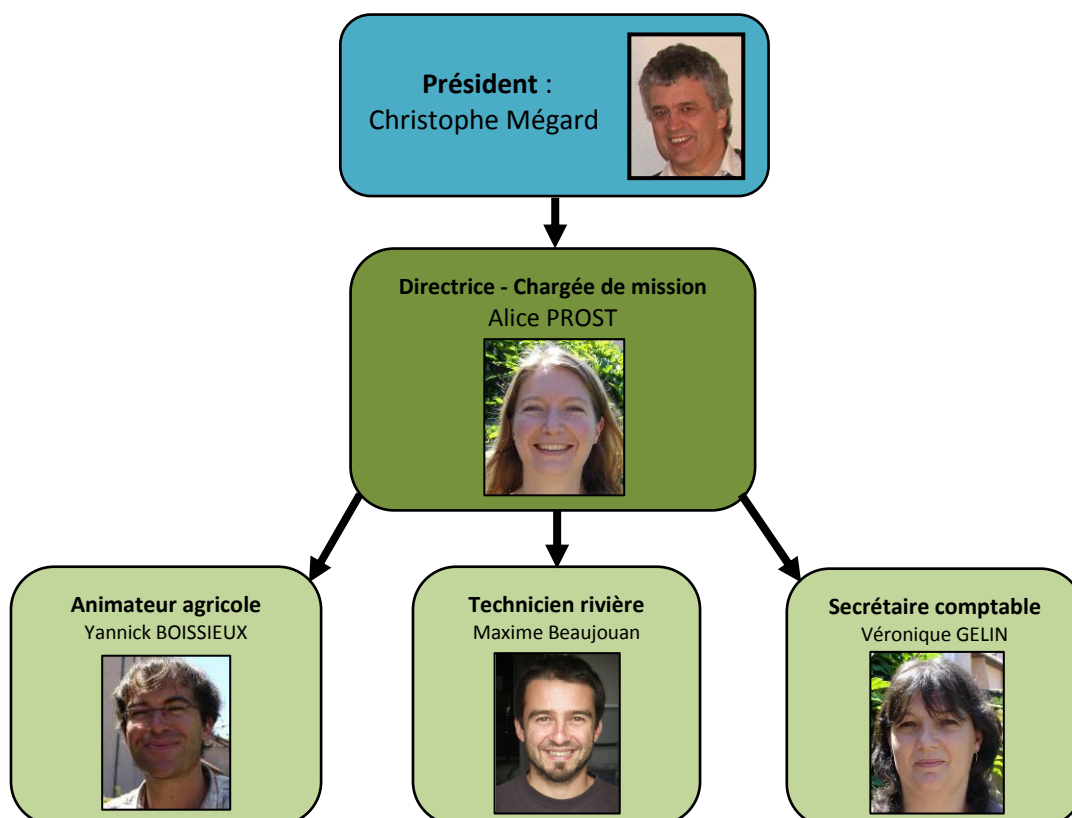
Nombre d'action par commune	0	1	2 à 3	4 et plus
Nombre de communes concernées	13	12	7	3
Pourcentage (%)	37,1	34,3	20,0	8,6

SRTC, 2012

I-2.3) Présentation du SRTC

Le syndicat des rivières des territoires de Chalaronne est une collectivité territoriale (syndicat mixte fermé regroupant des communes et une communauté de communes) qui, d'après ses statuts, doit porter les études, la coordination, l'animation et la communication des opérations inscrites au contrat de rivière et pour lesquelles il est désigné maître d'ouvrage. Il est composé d'une équipe salariale de quatre personnes dont une chargée de mission (directrice du syndicat), un animateur agricole, un technicien de rivière et une secrétaire comptable auxquels il faut ajouter un président élu par l'assemblée syndicale (Cf. figure n°2).

Figure n°2 : Organigramme du SRTC

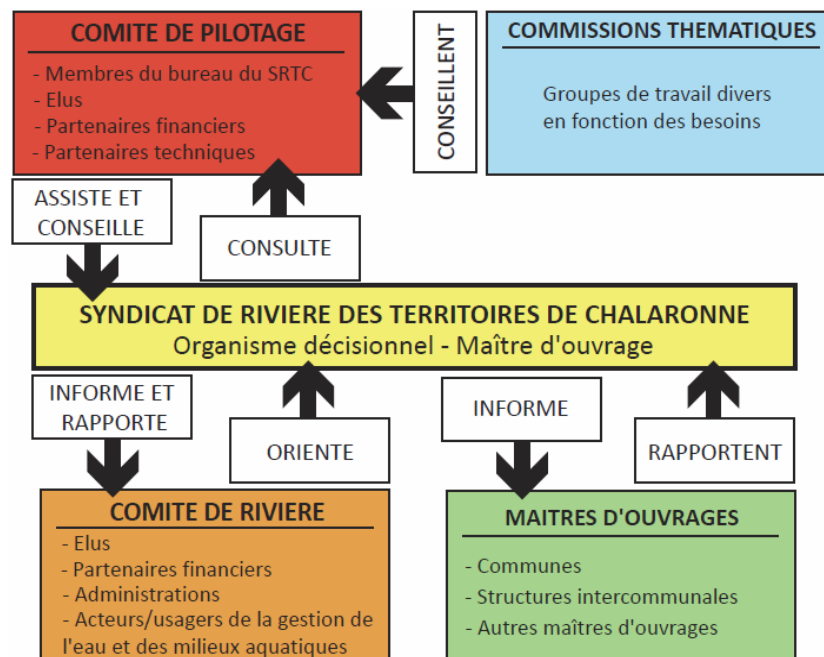


En parallèle de cette équipe, le SRTC fonctionne grâce à la coordination de plusieurs unités décisionnelles qui votent les orientations administratives, techniques et financières :

- Un comité syndical
- Un bureau
- Un comité de rivière
- Un comité de pilotage
- Des commissions thématiques (ex. commissions finances, travaux, communication, agriculture)

La figure n°3 représente les interactions entre ces différentes unités.

Figure n°3 : Organisation opérationnelle du contrat de rivière (SRTC, 2012)



Réalisation : SRTC, 2012

I-3.2) Le financement du SRTC

Au-delà des aspects administratifs et organisationnels, le SRTC fonctionne grâce à l'appui financier de nombreux partenaires dont les modalités de cotisations ou d'attributions d'aides sont variables.

Les cotisations des communes et communautés de communes adhérentes

Les statuts du syndicat indiquent une participation de ses membres aux frais d'investissement et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des actions pour lesquelles il est maître d'ouvrage. Cependant, pour les actions propres à un sous bassin versant, seules les communes présentes dans celui-ci sont mutualisées. Le calcul des cotisations pour ces communes se fait à l'aide d'une clé de répartition intégrant : la population de la commune ; la richesse communale ; la surface incluse dans le bassin versant.

Ainsi leur participation est calculée par un prorata qui permet d'équilibrer les frais entre des communes parfois très hétérogènes d'un point de vue démographique ou financier.

Par ailleurs, une communauté de communes est également adhérente en son nom au contrat de rivière, sur la base d'une clé de répartition inspirée de celle des communes.

Les partenaires extérieurs au syndicat

En plus de la participation des communes adhérentes au syndicat, différents partenaires financiers subventionnent les actions menées. Ces aides financières ont des critères d'éligibilité et des modalités d'obtention qui diffèrent selon les cas :

- **Le Conseil Général de l'Ain :**

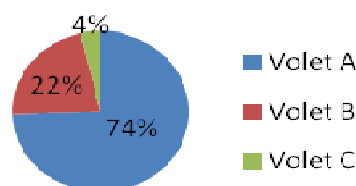
Dans le cadre de sa politique de l'eau le département s'est engagée auprès du SRTC pour apporter son soutien financier potentiel (car dépendant de l'évolution de ses modalités d'intervention) sur les thèmes suivants :

- Travaux de collecte, de traitement des effluents domestiques et de la protection de la ressource, assumés par les communes et leurs intercommunalités (Volet A).
- Travaux d'aménagement de cours d'eau, de lutte contre les érosions et de lutte contre les crues, à un taux de 30% du coût hors taxes.

- Mise en valeur de la rivière dans le cadre de son régime d'aide à la politique touristique
- Espaces naturels sensibles et restauration de la ripisylve

Le Conseil Général se positionne à partir du prévisionnel et ajuste ses aides en fonction du coût réel des opérations. Les montants attribués sont calculés en HT. Ainsi en 2008, le budget prévisionnel du contrat de rivière pour les 7 ans d'interventions conduisait à proposer un montant de 2 336 456 € dont :

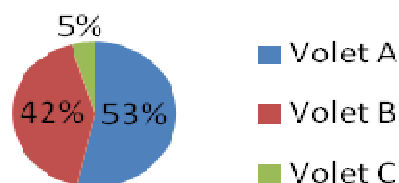
- 1 739 864 € pour le volet A,
- 511 592 € pour le volet B,
- 85 000 € pour le volet C



• La Région Rhône-Alpes :

En 2008, la Région Rhône-Alpes s'est engagée auprès du SRTC dans le cadre de sa politique de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les aides maximales attribuées par la région ont été définies lors de la mise en place du contrat de rivière en fonction du budget prévisionnel des actions éligibles inscrites au contrat. Ainsi, une enveloppe globale de 2 348 326 € est potentiellement mobilisable pour les 7 années de la procédure. Ce montant est réparti par volet et correspond à :

- 1 249 586 € au titre du volet A
- 992 916 € au titre du volet B
- 105 824 € au titre du volet C

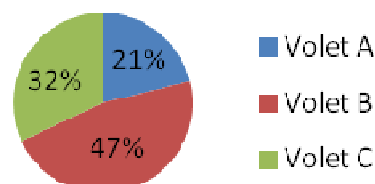


Le soutien aux emplois liés à la mise en œuvre du contrat de rivière fait l'objet d'une subvention complémentaire au titre de la politique de l'emploi, adoptée les 23 et 24 juin 2005, avec un plafond de 24 000 € par an et par poste, et pour un maximum de 2 postes.

• L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse :

L'Agence de l'eau s'est également engagée depuis 2008 auprès du syndicat pour apporter son concours technique et financier. Les aides proposées ont été calculées en fonction des modalités du 9^e programme d'intervention. Ainsi le prévisionnel était de 2 241 256 € pour l'ensemble des volets dont :

- 490 740 € pour le volet A
- 1 042 592 € pour le volet B
- 707 924 € pour le volet C



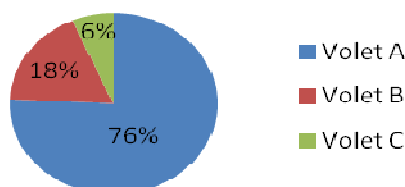
• L'Etat et l'Europe :

En parallèle des principaux financeurs présentés ci-dessus, l'Etat et l'Europe s'engagent à participer, sur la période 2008 – 2013, au volet agroenvironnemental du contrat, par la programmation de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) selon les modalités fixées dans le Document Régional de Développement Rural (DRDR) qui définit, pour la région Rhône-Alpes, les conditions de mise en œuvre du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH), cadre d'intervention des crédits européens du Fonds Européen Agricole pour les Développement Rural (FEADER) pour la période 2007-2013. Ces deux financeurs interviennent également dans le cadre de financement de matériel alternatif au désherbage chimique pour les agriculteurs ainsi que pour le financement de plantations de haies, dans le cadre de l'appel à projet plantation de haies bocagères.

• Le budget global du contrat de rivière :

En 2008, le montant global du contrat de rivière pour ses 7 années de mise en œuvre, composé de l'ensemble des subventions des partenaires financiers et des participations des collectivités était estimé à 21 965 459 € HT dont :

- 16 644 781 € pour le volet A (total HT)
- 3 908 878 € pour le volet B (total HT)
- 1 411 800 € pour le volet C (total HT)

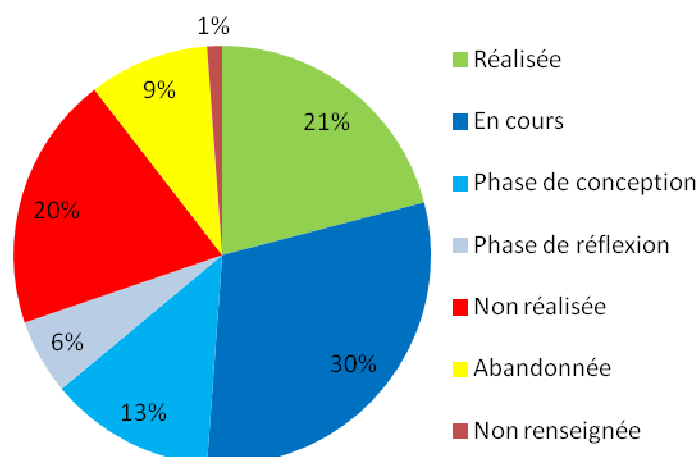


II - BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

II - 1) BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER GLOBAL

II – 1.1) La réalisation technique

Figure n°4 : Réalisation technique du contrat de rivière



Avancement	Nombre d'action	Proportion (%)
Réalisée	18	20,9
En cours	26	30,2
Phase de conception	11	12,8
Phase de réflexion	5	5,8
Non réalisée	17	19,7
Abandonnée	8	9,3
Non renseignée	1	1,2
Total	86	100

De manière générale et pour l'ensemble des trois volets intégrant 86 actions, le graphique de la figure 4 indique un taux de réalisation de 21 % soit 18 actions. Malgré un degré d'avancement variable, si l'on considère les actions « en cours » et « en cours de conception » qui par définition sont en train d'être réalisées, le taux d'actions engagées correspond à 64 %. 8 actions sont abandonnées et 17 ne sont pas réalisées au 30/06/2012. L'abandon de ces 8 actions peut être expliqué par différents facteurs :

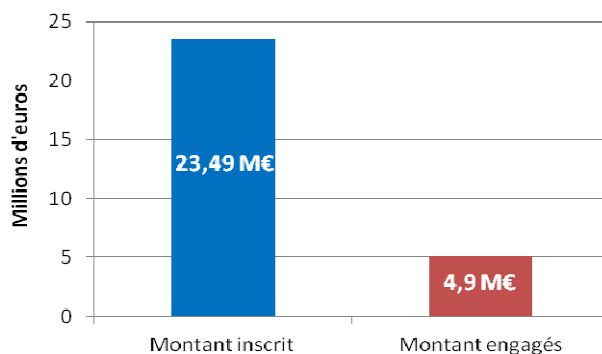
- Freins politiques : le contrat a été signé en février 2008 et, en mars de la même année, des élections locales ont modifié le paysage politique du territoire. Cela a contribué à un certain manque d'appropriation du projet pour ces nouveaux élus ou à des désaccords sur l'essence de certaines actions et sur leurs priorités de mise en œuvre par rapport aux équipes précédentes,
- Problèmes budgétaires liés en partie à la démographie du secteur et à ses caractéristiques socio-économiques,
- Problèmes de maîtrise foncière dans le cas d'actions de restauration ou de valorisation des milieux,
- Actions mal conceptualisées dans le contrat initial ou jugées inutiles à posteriori.

L'action A-21 est non renseignée car la commune de Monthieux n'a pas répondu à la proposition d'entretien lors de ce bilan mi-parcours.

Il est par ailleurs normal à 2,5 ans de la fin de la procédure que des actions restent à mener, même si la programmation de certaines a pu prendre du retard pour des raisons administratives, techniques ou politiques.

II – 1.2) La réalisation financière

Figure n°5 : Réalisation financière du contrat de rivière



Le taux de réalisation financière, de 21.5 % par rapport au prévisionnel, correspond pratiquement au taux d’actions réalisées. Cependant le nombre important d’actions en cours (dont une partie des travaux est déjà soldée) devrait influencer sur ce taux. Plusieurs éléments peuvent expliquer que ça ne soit pas le cas :

- Les budgets prévisionnels des fiches actions sont calculés de manière à ne pas se retrouver en difficulté lors de la réalisation du contrat de rivière et sont donc légèrement surestimés par l’intégration d’une part de « dépenses imprévues ».
- Le contexte économique des dernières années, marqué par une crise structurelle et durable des économies nationales et internationales, a contribué à tirer les prix vers le bas et donc à réduire ce taux d’engagement financier.
- L’année 2010 a été une année blanche en termes de subvention du Conseil Général de l’Ain, et par conséquent de l’Agence de l’Eau, pour le volet assainissement.
- Les budgets alloués à la réhabilitation des assainissements non collectifs ont été largement surdimensionnés au regard des installations réellement subventionnables et du nombre de particuliers intéressés par la démarche.
- Enfin, les changements politiques présentés plus haut ont contribué à limiter ce taux.

L’ensemble de l’avancement technique et financier du contrat de rivière est observable dans le tableau récapitulatif global en annexe 1.

II - 2) BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER

II - 2. 1) Le volet A : Amélioration de la qualité de l’eau

Résumé des problématiques initiales (2008)

Le choix d’orienter le volet A autour de la qualité de l’eau est liée à plusieurs caractéristiques du territoire.

Les rejets existants :

- Rejets domestiques : 91% des communes sont connectées à un système d’assainissement collectif. Le nombre de stations à boues activées est équivalent à celui des lagunes. 5 des 35 communes du syndicat n’ont pas encore réalisé leur zonage d’assainissement.

- Rejets agricoles : 60 % des ICPE sont agricoles. Il apparaît que les bassins versants sont sensibles aux rejets diffus d'origine agricole.

Une qualité des eaux mauvaise sur la Chalaronne :

- De fortes concentrations en MOOx (Matières organiques et oxydables) et nitrates sont observées dès les têtes de bassin (qualité Seq'EAU mauvaise à très mauvaise) sur la Chalaronne et ses affluents.
- Des concentrations importantes en pesticides sont observées en mai, septembre et octobre à l'exutoire de la Chalaronne (glyphosate, atrazine, simazine, chlortoluron et isoproturon, acétochlore et S-métolachlore).
- Une contamination par le chrome (qualité moyenne) l'arsenic et le cadmium (qualité bonne), dont l'origine est inconnue, a été décelée dans les bryophytes.
- La qualité piscicole de la Chalaronne est mauvaise à l'amont et moyenne à l'aval.

Des cours d'eau à préserver :

- La qualité des eaux de l'Avanon, de la Calonne et de la Petite Calonne est moyenne (le paramètre déclassant étant l'altération nitrate).
- La Calonne, la Petite Calonne, et l'Avanon sont touchées d'une manière plus importante par les activités agricoles de leur bassin versant.

Des eaux souterraines à surveiller :

- L'eau potable prélevée dans la nappe des cailloutis de la Dombes présente des concentrations en manganèse et en fer supérieures aux normes.
- De fortes concentrations en nitrates sont observées ponctuellement dans les nappes d'eau peu profondes.

Objectifs du contrat de rivière

La mauvaise qualité de l'eau des rivières des territoires de Chalaronne étant le paramètre le plus préjudiciable au milieu et la principale cause de non atteinte du bon état écologique d'ici 2015, des dérogations ont permis de repousser cette échéance à 2021. En effet, les rivières ne peuvent absorber l'ensemble des pollutions domestiques, agricoles et industrielles qui leur parviennent, du fait de leur très faible débit d'étiage.

Les objectifs du volet A sont :

- Obtenir une qualité bonne à l'aval de la Chalaronne pour les paramètres phosphore et nitrate
- Obtenir une qualité moyenne à l'amont de la Chalaronne, sur le Relevant et le Moignans pour tous les paramètres MP, MA, NO₃, MOOX,
- Obtenir une qualité bonne pour l'Avanon pour le paramètre nitrate
- Obtenir une qualité bonne pour les paramètres nitrate et MP et moyenne pour le paramètre MES sur la Calonne

Ces ambitions sont déclinées en 5 sous-objectifs opérationnels :

- Améliorer le traitement des eaux usées domestiques
- Améliorer les assainissements non collectifs
- Améliorer les réseaux d'assainissement
- Lutter contre les pollutions diffuses non agricoles
- Réduire les pollutions d'origine agricole

Contenu du programme d'action

Le tableau n° 5 présente les objectifs opérationnels ainsi que le contenu détaillé du volet A.

Tableau n°5 : Contenu du volet A

OBJECTIFS OPERATIONNELS	DETAIL	ACTIONS
Améliorer le traitement des eaux usées domestiques	5 créations d'unités de traitement 4 agrandissements ou amélioration des systèmes existants	A1 à A9
Améliorer les assainissements non collectifs	Réhabiliter les ANC pour huit communes ou communauté de communes	A10 à A18
Améliorer les réseaux d'assainissement	1 schéma d'assainissement des eaux pluviales 7 extensions de réseau 4 éliminations d'eaux claires parasites 2 diagnostics du réseau d'eaux usées et/ou pluviales	A19 à A32
Lutter contre les pollutions diffuses non agricoles	Améliorer les pratiques phytosanitaires des espaces verts communaux et des jardins particuliers Inciter à la plantation de haies	A33, A34 et A36
Réduire les pollutions d'origine agricole	Action de maîtrise des pollutions agricoles Action de maîtrise de départ des matières fines Engagement dans des procédures MAET (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées)	A35

La réalisation technique et financière des actions

Figure n°6 : Réalisation du volet A

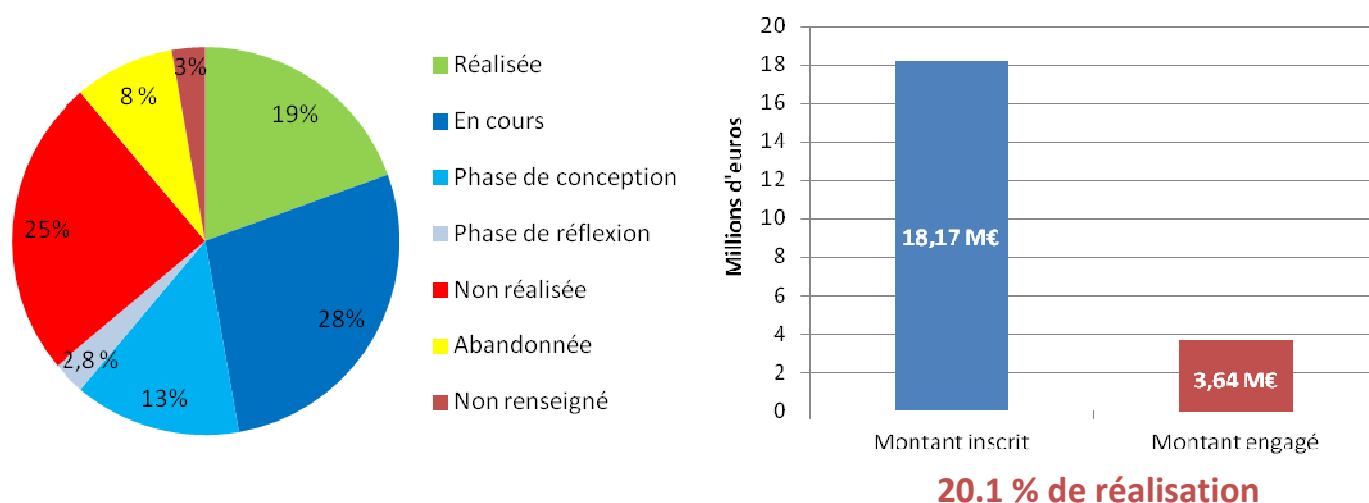


Tableau n°6 : Détail de l'avancement des actions du volet A

Avancement	Nombre d'action	Proportion (%)
Réalisée	7	19,4
En cours	10	27,8
Phase de conception	5	13,9
Phase de réflexion	1	2,8
Non réalisée	9	25
Abandonnée	3	8,3
Non renseignée	1	2,8
Total	36	100

Sur les 36 actions du volet A, 7 ont été réalisées et sont complètement terminées, soit 19 %, mais environ 60 % des actions sont en partie engagées c'est-à-dire 22 des 36 inscrites. On peut également remarquer que 9 actions (soit 25 %) ne sont pas réalisées. Ce chiffre apparaît tout à fait acceptable à 2.5 ans de la fin de la procédure mais s'explique en partie par le fait que le SRTC a peu de compétence directe sur ce volet. Le dynamisme des élus à investir des sommes importantes (notamment pour l'assainissement) peut alors parfois être confronté à la réalisation d'autres.

D'un point de vue financier, le taux d'engagements de l'ensemble des partenaires correspond à 20 % du montant inscrit initialement. Ce taux s'explique par plusieurs facteurs dont le nombre d'actions non soldées, et par le diagnostic réalisé au départ. En 2008, 90 % des assainissements autonomes diagnostiqués ont été classés « à réhabiliter » par les SPANC. Pourtant au final, seul 20% d'entre eux sont éligibles aux différentes subventions proposées par les partenaires financiers. Le budget prévisionnel ayant été calculé sur la base des 90% de réhabilitation, l'écart entre le réel et l'inscrit est logique.

Les actions A-35 (Actions pilotes sur les pollutions diffuses et les matières fines) et A-36 (Incitation à l'implantation de haies) ont par ailleurs des modalités de financements particulières puisqu'elles profitent de subventions de l'Europe et de l'Etat qui sont présentées en dehors du contrat de rivière :

- **A-35** : Dans le cadre des MAET (Mesures Agri Environnementales Territorialisées), l'Europe s'est engagée sur un montant de 307 847 € et l'Etat sur un montant de 162 306 € au 30 juin 2012.
- **A-36** : L'Europe et l'Agence de l'Eau se sont engagés pour un montant de 25 215.5 € chacun au 30 juin 2012.

Sur les neuf actions non réalisées :

- **A-11 / A-12 / A-13 / A-18 : Réhabilitation des ANC**

Ces actions sont comprises dans le volet assainissement non collectif. Dans leur cas, les diagnostics ont été faits mais la réhabilitation n'a pas encore commencé. Cela est lié au fait que la communauté de communes Centre Dombes a pris la compétence diagnostic et que les élus attendent de savoir si un transfert de compétence sur la réhabilitation va avoir lieu.

- **A-5 : Extension de la lagune de Baneins**

L'extension de la lagune de Baneins n'a pas été réalisée par simple manque de temps mais l'action est maintenue. Sa réalisation est prévue en 2015 avec la réalisation d'un diagnostic préalable du réseau en 2014.

- **A-19 : Schéma d'assainissement des eaux pluviales**

La commune de Bey est en train de finaliser la dernière tranche de collecte des eaux pluviales mais elle ne souhaite pas engager la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour le moment.

- **A-29 : Raccordement des hameaux isolés à la lagune de Baneins**

Après la réalisation d'une étude coût bénéfice, seul le raccordement du hameau isolé « Les bunas » peut-être envisageable raisonnablement au vu des coûts simulés. Elle n'est pas programmée pour le moment.

De plus, 3 actions sont annulées :

- **A-6 : Création d'un petit assainissement collectif pour les hameaux isolés**

En début de procédure, le choix a été fait par la communauté de communes Val de Saône Chalaronne, de construire une grande unité d'assainissement de manière à pouvoir raccorder l'ensemble des hameaux isolés. Cela a conduit à un changement de zonage en 2010, et logiquement, à l'abandon de cette action.

- **A-9 : Création d'un petit assainissement collectif pour les hameaux de l'Avanon**

La création d'une unité d'assainissement collectif ne sera pas réalisée durant la période du contrat. Si l'idée n'est pas abandonnée, la marge de manœuvre financière de la commune ne lui permet pas d'engager immédiatement cette action.

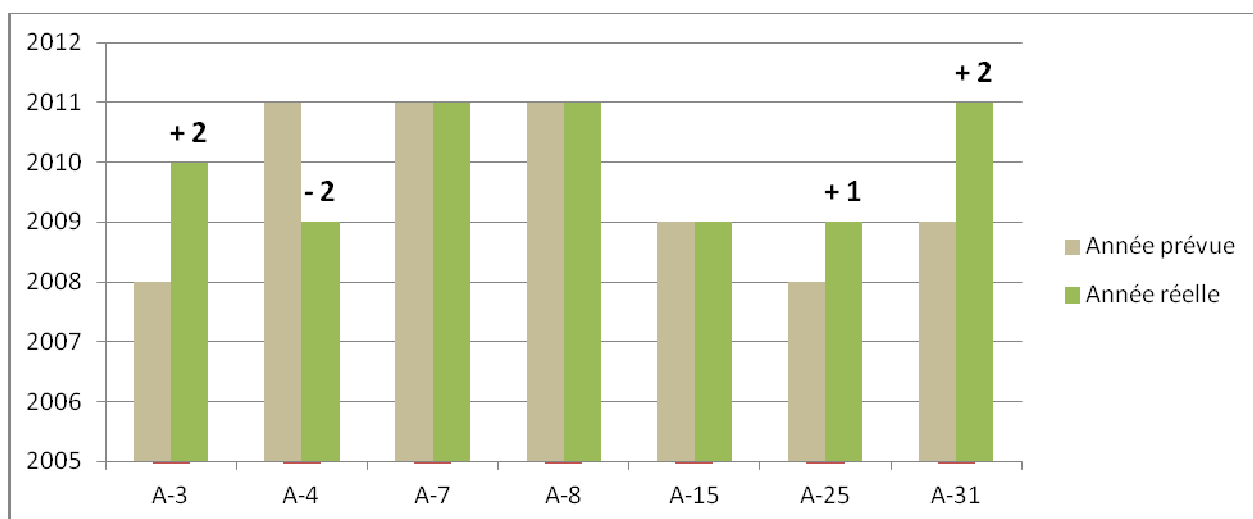
- A-26 : Raccordement du hameau de Cotton à Chatillon sur Chalaronne

Les élus actuels de la commune n'ayant jamais pris connaissance de ce projet, celui-ci ne sera pas envisagé avant 2015.

Avancement par rapport au planning

Les actions du contrat de rivière ont été prévues pour être réalisées à une échéance précise. Cela dans le but d'organiser la procédure et de respecter les modalités d'obtention des subventions des financeurs. La figure n°7, présente l'écart au prévisionnel des 7 actions réalisées au 31/06/12.

Figure n°7 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel



A noter que c'est la date de début des travaux qui a été utilisée et non pas la date de rendu. On remarque que, pour quatre des sept actions, l'écart au prévisionnel est nul voire négatif. En effet, l'action A-4 « création d'un petit assainissement à Baneins » a été réalisée en 2009 alors qu'elle était prévue pour 2011. Trois actions (A-3, A-25 et A-31) ont été mises en place avec un ou deux ans de retard. Les variations économiques et politiques depuis le début du contrat de rivière rendent ce constat positif malgré quelques contre temps.

Bilan et perspectives

Les objectifs inscrits sur les fiches actions n'ont souvent qu'un aspect qualitatif, (exemples : « améliorer le traitement des eaux usées domestiques », « améliorer le fonctionnement des assainissements non collectifs »). Il est alors difficile de juger de l'atteinte des objectifs. Cependant, pour les sept actions réalisées, ces objectifs qualitatifs sont bien atteints.

Les objectifs plus précis d'amélioration de la qualité des eaux sont plus difficiles à évaluer. L'étude de suivi de la qualité de l'eau menée en 2011 et portée par le Conseil Général de l'Ain, ne permet pas de montrer de véritable évolution des milieux. Il est donc nécessaire d'attendre le bilan final du contrat qui fera l'objet d'un suivi détaillé en 2015 pour tirer de véritables conclusions.

Dans le cadre de la réhabilitation des ANC, les communautés de communes Chanstrival et Chalaronne Centre ont acceptées de céder au titre de la solidarité, une partie de leur enveloppe et de la remettre dans le pot commun (Cf. la suite du présent document).

Avec 60 % des actions engagées (en conception, en cours ou réalisée) après 4 ans de mise en œuvre, la réalisation du volet est largement entamée. Une part importante des maîtres d'ouvrage a montré un dynamisme encourageant pour la réalisation des actions inscrites et concernant l'assainissement ou l'amélioration des réseaux. Certaines communes n'ont cependant toujours pas commencé la réalisation des actions à leur charge et contribuent à

maintenir les problèmes de pollutions existants. Les causes de ces retards peuvent être politiques mais elles sont le plus souvent budgétaires, que la maîtrise d'ouvrage soit publique ou en convention de mandat. Le SRTC n'ayant pas de compétences sur l'assainissement, il n'a pu être que force de sensibilisation et de persuasion auprès des collectivités.

II - 2.2) Le Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques et des paysages

Résumé des problématiques initiales (2008)

Les cours d'eau des territoires de Chalaronne ont subi de nombreuses transformations dans le passé qui conduisent à une dégradation de la qualité écologique et physique des milieux :

- Des curages et recalibrages qui ont modifié sensiblement les profils en long et en travers des rivières
- De nombreux seuils parfois infranchissables ponctuent le cours des rivières
- L'entretien des boisements de berge et du lit n'est globalement plus assuré
- De faibles débits d'étiage et une température élevée de l'eau
- Une mauvaise qualité piscicole sur de nombreux cours d'eau (excepté sur la Calonne)
- Des zones humides menacées

Objectifs du contrat de rivière

Le volet B1 du contrat de rivière est orienté vers trois objectifs principaux eux-mêmes divisés en sous objectifs :

- **B1-1 « préserver et améliorer la qualité écologique des milieux ».** Le but de cet objectif est triple :
 1. Ne pas observer de dégradation des habitats aquatiques et piscicoles
 2. Retrouver une typologie des peuplements sur l'amont de la Chalaronne plus proche du peuplement théorique (glissements de 2 classes)
 3. Retrouver toutes les classes d'âge de truites sur la Calonne

Les actions de cet objectif sont regroupées sous le volet B1-1 lui-même divisé en 4 sous objectifs opérationnels (Cf. tableau suivant).

- **B1-2 « Améliorer et préserver la qualité physique des milieux ».** Le but de cet objectif est double :
 1. Ne pas observer de nouvelles protections de berges dans des secteurs où il n'y a pas d'enjeux forts,
 2. Observer une diminution du temps de remplissage des retenues par les sédiments (comparaison des profils en longs à un intervalle de 10 ans)

Les actions de cet objectif sont regroupées sous le volet B1-2 lui-même divisé en 4 sous objectifs opérationnels (Cf. tableau suivant).

- **B1-3 « Mettre en valeur les milieux aquatiques ».** Les actions de cet objectif sont regroupées en 3 sous objectifs opérationnels (Cf. tableau suivant).

Contenu du programme

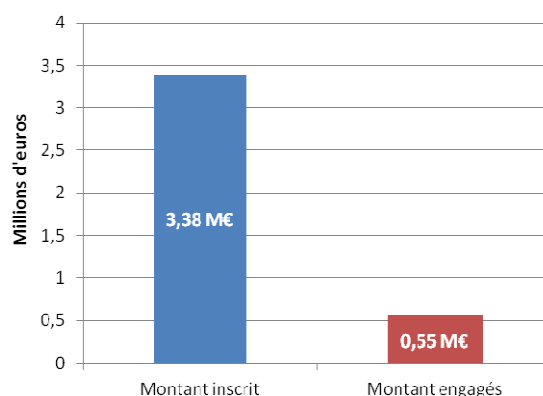
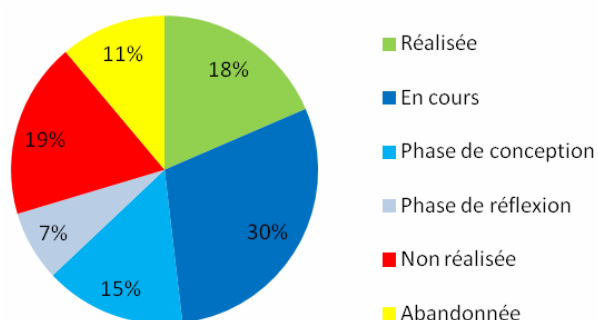
Le tableau n°7 présente les objectifs opérationnels ainsi que le contenu détaillé du volet B1.

Tableau n°7 : Contenu du volet B1

VOLET	OBJECTIF	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
VOLET B1-1	Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux	Préserver, restaurer le corridor fluvial et lutter contre les espèces invasives	B1-1.1
		Restaurer les habitats aquatiques et semis aquatiques	B1-1.2
		Restaurer ou préserver les zones humides	B1-1.3 à B1-1.4
		Préserver et restaurer les populations piscicoles en place	B1-1.5
VOLET B1-2	Préserver et améliorer la qualité physique des milieux	Faire respecter un espace de mobilité pour la Chalaronne	B1-2.1 à B1-2.3
		Sécuriser les secteurs à enjeux forts	B1-2.4 à B1-2.7
		Maîtriser les problèmes liés au transport solide	B1-2.8 à B1-2.10
		Redonner une morphologie qui permette un bon fonctionnement écologique	B1-2.11 à B1-2.14
VOLET B1-3	Mettre en valeur les milieux aquatiques	Elimination des points noirs paysagers	B1-3.1
		Mettre en place des circuits « au fil de l'eau »	B1-3.2 à B1-3.4
		Restaurer et valoriser le patrimoine naturel et architectural lié à l'eau	B1-3.5 à B1-3.8

La réalisation technique et financière des actions

Figure n°8 : Réalisation du volet B1 :



16.3 % de réalisation

Tableau n°8 : Détail de l'avancement des actions du volet B1

Avancement	Nombre d'actions	Proportion (%)
Réalisée	5	18,5
En cours	8	29,6
Phase de conception	4	14,8
Phase de réflexion	2	7,4
Non réalisée	4	15
Abandonnée	4	15
Non renseignée	0	0
Total	27	100

Sur les 27 actions du volet B1, 5 ont été complètement réalisées (soit environ 18 %) et presque 63 % ont été engagées.

A l'inverse, 8 actions n'ont pas été mises en place et la moitié d'entre elles sont finalement annulées.

D'un point de vue financier, 16.3 % du montant inscrit initialement a été engagée au 31/06/12. Cela correspond pratiquement au taux de réalisation des actions.

Pour ce qui concerne les actions non réalisées :

- **B1-2.1 : Mise en place d'un espace de mobilité sur la Chalaronne aval.**

Cette action qui n'avait pas de budget inscrit au contrat de rivière n'a pas été engagée dans ce sens. Le SRTC s'attache au quotidien à ce que les vallées des cours d'eau soient classées en espace naturel dans les PLU, il n'est pas demandé la mise en place d'un zonage particulier correspondant à l'espace de mobilité.

- **B1-2.12 : Arasement de merlon en rive gauche de la Chalaronne.**

Un premier contact avec le propriétaire a été pris mais l'action n'a pas encore été mise en place faute de temps.

- **B1-2.13 : Recréer une diversité d'habitats et d'écoulement sur le secteur de la Bourassière.**

Sur la partie amont du tronçon, la dynamique naturelle de la rivière ainsi qu'une gestion des embâcles dans cet objectif ont permis d'arriver à ce résultat sans avoir à agir plus lourdement. Il faudra cependant mettre en place des travaux sur la partie aval, prévus pour 2014-2015.

- **B1-3.3 : Circuit pédestre « au fil de l'eau » le long de la Calonne**

Cette action a été réorientée autour de la zone humide du Vernay et sera mise en place d'ici 2015.

Pour les actions annulées :

- **B1-2.4 : Réfection du déversoir du Moulin des Champs**

Cette action a été annulée car le propriétaire n'est pas d'accord pour céder son droit d'eau.

- **B1-2.8 : Plan de gestion des sédiments dans les canaux et retenues**

Suite aux crues de 2008 et 2009, les objectifs de cette action sont apparus obsolètes pour ce secteur.

- **B1-3.5 : Mise en valeur du site de l'ancien lavoir de Baneins**

Cette action n'est pas une priorité pour la commune. De plus, le plan d'eau communal qui borde le Mazanan risque d'être recoupé par le cours d'eau à moyen terme. Les élus ont alors demandé un transfert d'enveloppe pour agir sur le plan d'eau en premier lieu.

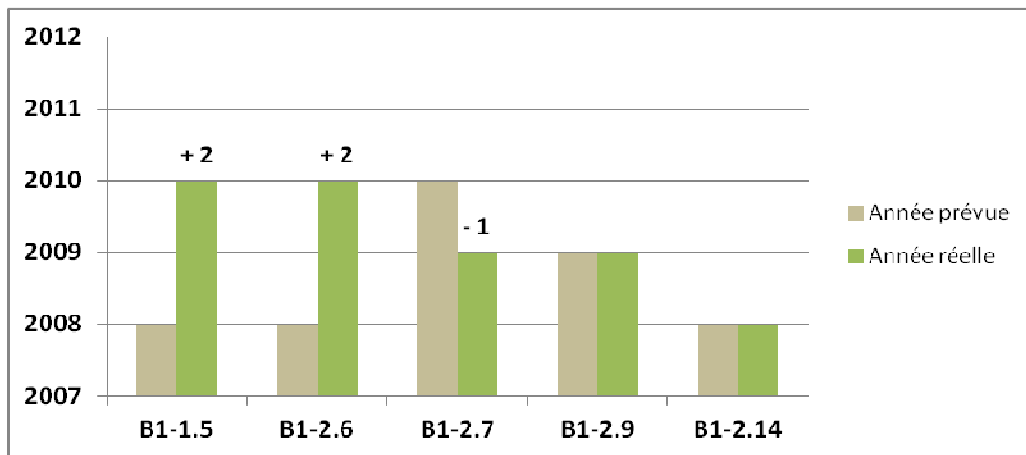
- **B1-3.7 : Mise en valeur de la Chalaronne dans le centre bourg de Villars-les-Dombes**

Faute de temps et compte tenu des priorités de la municipalité, la mise en valeur de la Chalaronne dans le centre de Villars les Dombes n'est pas prévue d'ici les prochaines élections municipales.

Avancement par rapport au planning

Les actions du contrat de rivière ont été prévues pour être réalisées à une échéance précise. Cela dans le but d'organiser la procédure et de respecter les modalités d'obtention des subventions des financeurs. La figure n°9, présente l'écart par rapport au prévisionnel des 5 actions réalisées au 30/06/12.

Figure n°9 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel



Si pour 3 des 5 actions réalisées, la réalisation s'est établie dans le planning prévisionnel, 2 autres ont un écart de deux ans par rapport aux échéances prévues. Cela est simplement dû au temps nécessaire à la conception et à la mise en place de ces actions.

Bilan et perspectives

Les objectifs inscrits sur les fiches actions n'ont souvent qu'un aspect qualitatif, il est alors difficile de juger de leur atteinte. Cependant, une partie des réalisations a contribué à améliorer la qualité physique et écologique des milieux aquatiques comme :

- La gestion des boisements,
- La restauration de la vieille Chalaronne,

Avec 18 % d'actions réalisées et presque 63 % d'engagées, le constat est plutôt positif. Malgré cela, certaines actions sont non réalisées ou annulées. L'évolution des milieux et des objectifs du territoire en est parfois la cause mais le manque de temps explique aussi ce constat.

II - 2.3) Le Volet B2 : Prévention et protection contre le risque inondation

Résumé des problématiques initiales (2008)

La problématique inondation est apparue assez limitée en 2008 mais quelques enjeux ont tout de même été mis en avant :

- Les inondations menacent ponctuellement les personnes et les biens pour des fréquences de retour de crues variables (communes de Villars-les-Dombes, Bouligneux, Châtillon-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey et Guéreins).
- Les débordements du Râche menacent ponctuellement des personnes et des biens pour des fréquences de retour faibles (inférieures à la décennale).

Objectifs du contrat de rivière

L'objectif est de « **Gérer le risque inondation** ». Il s'agit de ne pas mettre en place de nouvelles zones constructibles en zone inondable pour des crues inférieures à la cinquantennale. Les actions de cet objectif sont regroupées sous le volet B2 lui-même divisé en 4 sous objectifs opérationnels :

- **Ne pas aggraver le risque d'inondation actuel**

L'inscription des zones inondables dans les PLU sera une garantie de limitation des constructions en zones inondables et de préservation de ces espaces.

- **Réduire l'aléa inondation**

- Diminuer la vulnérabilité
- Assurer une gestion du risque

Par la mise en place de moyens humains en période de crise et la mise en place de plans d'évacuation des lieux publics, les communes s'assureront d'une gestion du risque inondation.

Contenu du volet B2

Tableau n°9 : contenu du volet B2

OBJECTIFS OPERATIONNELS	DETAILS	ACTIONS
Ne pas aggraver le risque d'inondation actuel	Révision de PLU et gestion de l'urbanisme	B2.1
Réduire l'aléa inondation	Remise en eau de prairies humides / abaissement d'un seuil	B2-2 à B2-4
Diminuer la vulnérabilité	Mise en place de batardeaux pour secteur à risque	B2-5
Assurer une gestion du risque	Plan d'évacuation des lieux publics et gestion des moyens humains	B2-6 à B2-7

La réalisation technique et financière des actions

Figure n°10 : Réalisation du volet B2

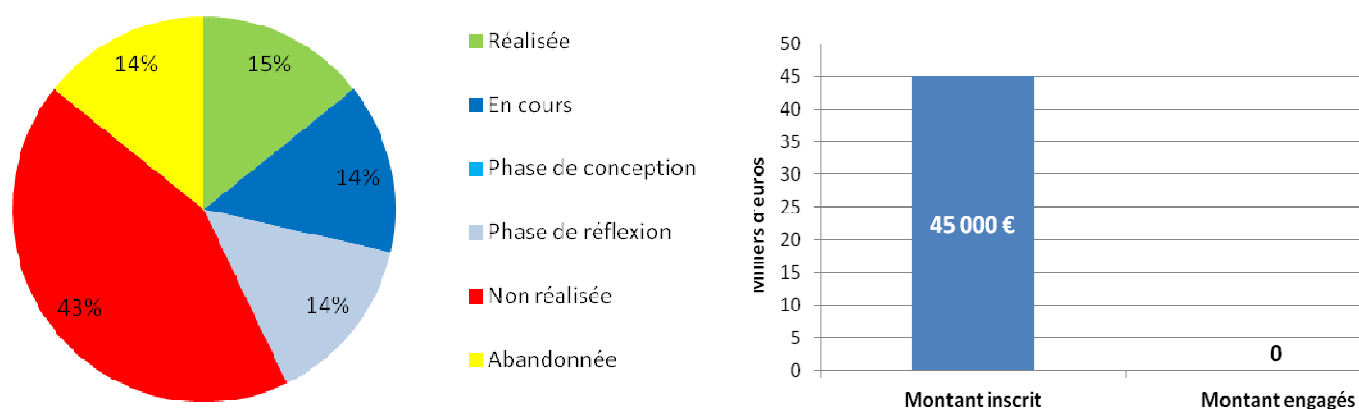


Tableau n°10 : Détail de l'avancement des actions

Avancement	Nombre d'actions	Proportion (%)
Réalisée	1	14,3
En cours	1	14,3
Phase de conception	0	0
Phase de réflexion	1	14,3
Non réalisée	3	42,9
Abandonnée	1	14,3
Non renseignée	0	0
Total	7	100

Sur les 7 actions du volet B2, une seule est réalisée (fiche B2-4) du fait de sa fusion avec l'action B1-2.9 : cette fusion a abouti à la réalisation de travaux d'urgence sur le Râche suite aux crues de 2008-2009. En considérant les actions en cours, ce taux est de presque 30 %. 4 actions n'ont pas été mises en œuvre au 31/06/12 dont une est annulée.

D'un point de vue financier, aucun montant n'a été engagé. Cela est dû au fait que l'action réalisée n'a pas utilisé les crédits disponibles (mais ceux de l'action avec laquelle elle a été fusionnée). De plus, l'action en cours (B2-1) correspondant à la révision des PLU n'avait aucun budget d'inscrit au contrat de rivière.

Les actions non réalisées sont les suivantes:

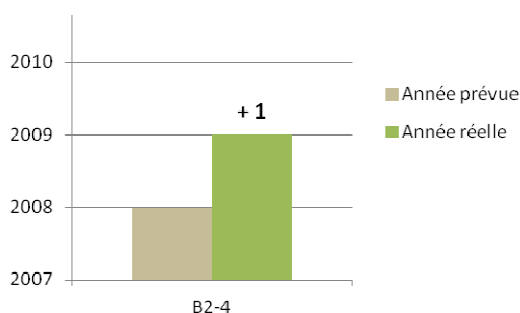
- **B2-2 : Remise en eau des prairies humides à l'aval de Baneins**
- **B2-6 : Mise en place de plan d'urgence d'évacuation des lieux publics**
- **B2-7 : Gestion des moyens humains en période de crise**

Ces trois actions n'ont toujours pas débutées par manque de temps et également (notamment pour les deux dernières) par leur faible priorité par rapport à d'autres.

L'action B2-3 « Abaisser le seuil à l'aval de la lagune de La Chapelle du Chatelard » a été annulée car le maire ainsi que son conseil municipal sont opposés à ce projet.

L'avancement par rapport au planning prévisionnel

Figure n°11 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel



Pour ce volet, une seule action est complètement terminée. Sa réalisation, liée à la fusion précédemment citée, s'est faite avec un an de retard par rapport au prévisionnel.

Bilan et perspectives

La faible réalisation de ce volet s'explique par la survenue de deux crues successives en novembre 2008 et février 2009 qui ont conduit le syndicat à remettre en cause les manières et les moyens de prévention et de protection contre le risque inondation tels qu'ils avaient été identifiés dans le contrat initial.

En parallèle de ces 7 actions, deux études non prévues initialement, ont été réalisées dans le cadre de ce volet :

- **Etude post-crue** : Réalisée après les crues de 2008 et 2009 grâce à des financements hors contrat de rivière de l'Agence de l'Eau (14 632 €) et de la Région (10 500 €).
- **Etude topographique et propositions de différentes solutions de lutte contre les inondations** : Réalisée en 2010, cette étude a profité de subventions hors contrat de l'Agence de l'Eau pour un montant de 21 500 €. Les 12 900 € de subventions de la région ont été imputés aux enveloppes des actions B1-3.2 et B1-3.3 (Circuits pédestres « au fil de l'eau » sur la Chalaronne et la Calonne).

Avec 14 % d'actions réalisées et moins de 30 % engagées, le constat pour ces 7 actions est plutôt négatif.

Les crues de 2008 et 2009 ont montré que le volet inondation du contrat de rivière avait largement été sous-estimé au regard des événements et de la demande sociale qui s'est exprimée à l'issue de ces 2 crues. De plus, le peu

d'actions inscrites ne répond que pour partie aux questions et aux attentes des élus. A l'issue de l'étude de propositions pour la mise en place de différentes solutions de lutte contre les inondations, les élus du syndicat travaillent aux orientations futures qu'ils souhaitent mettre en œuvre en fonction des financements dont ils pourront bénéficier. Les pistes envisagées et à creuser sont :

- La mise en place d'un PAPI pour la construction de digues de sur inondation,
- La réalisation de diagnostic individuel de vulnérabilité aux inondations,
- Une collaboration avec les services de l'état pour la mise en place éventuelle de PPRI.

Ces crues ont mis également en avant des problèmes d'inondation liés au ruissellement, au débordement des fossés et aux phénomènes d'exhaussement ou d'incision du lit des cours d'eau. Une forte demande politique a contribué à organiser la mise en place d'actions pour trouver une solution sur le long terme. Celles-ci correspondent à :

- La création d'un site pilote autour de la lutte contre l'érosion et le ruissellement sur l'aval du SRTC,
- La restauration et la création de mares (micro zones tampons),
- La plantation de haies.

II - 2.4) Le Volet B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Résumé des problématiques initiales (2008)

- Les débits d'étiage de la Chalaronne et de ses affluents sont très faibles sur la partie amont des cours d'eau (assec répété en été).
- Les prélèvements en eau dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnements ont un impact fort sur leurs débits d'étiage (débit d'étiage inférieur au 1/10^{ième} du module).
- Il n'existe pas ou peu de gestion coordonnée des vannages présents sur le cours des rivières.
- Les dérivations pour l'alimentation en eau des moulins prélèvent une quantité importante des débits des rivières en période d'étiage
- Le manque d'entretien et de gestion des fossés, des empellements ne permet plus une collecte et un transport optimum de l'eau de ruissellement des parcelles agricole jusqu'aux prises d'eau des étangs (création d'embâcles, comblement...) et aux rivières.

Objectifs inscrits au contrat de rivière

Le volet B3 a pour objectif principal de « **Réduire les pressions à l'étiage** ». Ce volet s'articule en 4 sous objectifs opérationnels :

- **Limitier l'impact des prélèvements pour l'irrigation en période d'étiage**
- **Assurer le respect des débits minimum biologiques aux ouvrages de dérivations**
- **Améliorer la gestion quantitative des étangs**
- **Mettre en place un réseau de suivi des débits**

Tableau n°11 : Contenu du volet B3

OBJECTIFS OPERATIONNELS	DETAILS	ACTIONS
Améliorer la gestion quantitative des étangs	Plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne	B3-1
Limitier l'impact des prélèvements pour l'irrigation en période d'été	Arrêt des prélèvements en horizon superficiel (Chambre d'Agriculture 01)	B3-2
Assurer le respect des débits minimum biologiques	3 Réfections ou automatisation de vannages 1 reconstruction de prise d'eau 1 étude sur les droits d'eau de la Chalaronne et de la Calonne	B3-3 à B3-7

La réalisation technique et financière des actions

Figure n°12 : Réalisation du volet B3

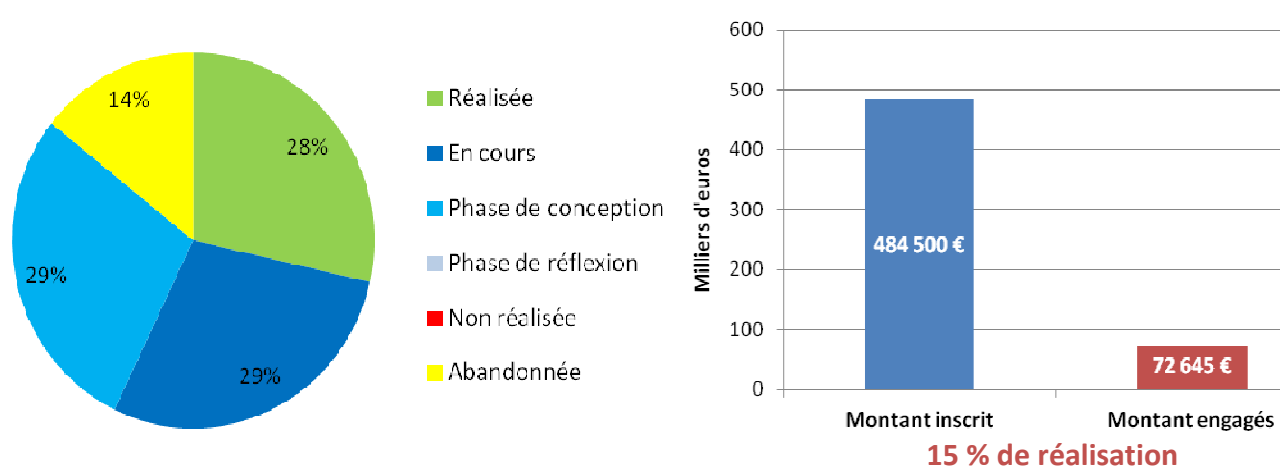


Tableau n°12 : Détail de l'avancement des actions du volet B3

Avancement	Nombre d'actions	Proportion (%)
Réalisée	2	28,6
En cours	2	28,6
Phase de conception	2	28,6
Phase de réflexion	0	0
Non réalisée	0	0
Abandonnée	1	14,3
Non renseignée	0	0
Total	7	100

2 actions de ce volet ont été terminées et soldées avant le 31/06/12 et plus de 85 % des actions sont engagées. Ici, toutes les actions seront réalisées d'ici la fin du contrat sauf une qui est abandonnée.

Le taux d'engagement financier pour ce volet est de 15 %. Cette différence entre inscrit et réel s'explique par le fait que les deux actions réalisées (B3-6 : automatisation du vannage de Chatillon et B3-7 : étude sur les droits d'eau) ont finalement coûté moins cher que prévu.

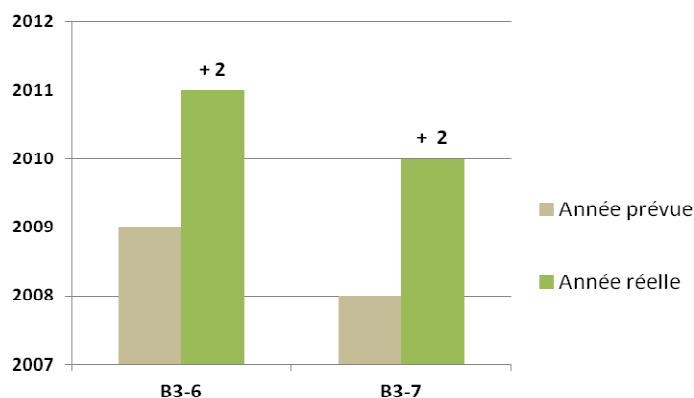
En ce qui concerne l'action annulée :

- **B3-3 : Réfection des vannages du barrage de l'Ecuelle à Châtillon sur Chalaronne**

Cette action a été annulée car le propriétaire refuse de céder son droit d'eau.

Avancement par rapport au planning

Figure n°13 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel



Pour les deux actions réalisées, deux ans de retard sont à noter par rapport au planning prévu en 2008. Cela est simplement dû à l'agenda du SRTC qui n'a pu mettre en œuvre ces actions plus tôt, notamment à cause des inondations de novembre 2008 et février 2009 qui ont retardé de presque une année son avancement.

Bilan et perspectives

Par les différentes actions sur les prélèvements en eau pour l'irrigation et par l'automatisation de vannages, le respect qualitatif des objectifs initiaux est réel. Il est cependant difficile d'estimer l'impact quantitatif sur les milieux.

Pour ce volet, un transfert d'enveloppe de la Région a été effectué pour l'action B3-4.

Avec presque 30 % d'actions réalisées, plus de 85 % des actions engagées et une seule action qui ne sera pas réalisée d'ici 2015, le bilan pour ce volet est positif.

II - 2.5) Le Volet C : Animation, évaluation et communication

Résumé des problématiques initiales (2008)

Le volet C étant orienté sur l'animation, l'évaluation et la communication autour du contrat de rivière, aucun recensement des problématiques initiales le concernant n'a été fait. Cependant on peut noter :

- Une absence de communication autour de la protection des milieux aquatiques du secteur
- Un manque d'information et de suivi pour les exploitants d'étangs
- Un manque de cohérence territoriale autour de la gestion des milieux aquatiques

Objectifs inscrits au contrat de rivière

Le volet C a pour ambition de permettre l'animation du contrat de rivière, nécessaire à la mise en œuvre de l'ensemble des actions. Il vise également la communication auprès des partenaires et de la population.

Il se décline en trois sous objectifs opérationnels :

- Renforcer l'équipe syndicale
- Mettre en place un plan de sensibilisation et de communication sur le contrat de rivière et la gestion des milieux aquatiques
- Mettre en place un suivi et une évaluation du contrat.

Contenu du programme d'action

Le tableau n° 13 présente les objectifs opérationnels ainsi que le contenu détaillé du volet C.

Tableau n°13 : Contenu du volet C

Objectifs opérationnels	Détails	Actions
Renforcer l'équipe syndicale	3 créations de poste (chargé de mission, technicien rivière, animateur agricole)	C1 à C3
Mettre en place un plan de sensibilisation et de communication du contrat de rivière	Production d'un journal du contrat de rivière, d'un guide des riverains et d'un site internet / Animations scolaires et réunions diverses / Etude sociologique des propriétaires exploitants d'étangs	C4 à C7
Mettre en place un suivi et une évaluation du contrat de rivière	Mise en place de 2 stations limnimétriques / Suivi des érosions régressives / Bilan mi-parcours et final	C8 et C9

La réalisation technique et financière des actions

Figure n°14 : Réalisation du volet C

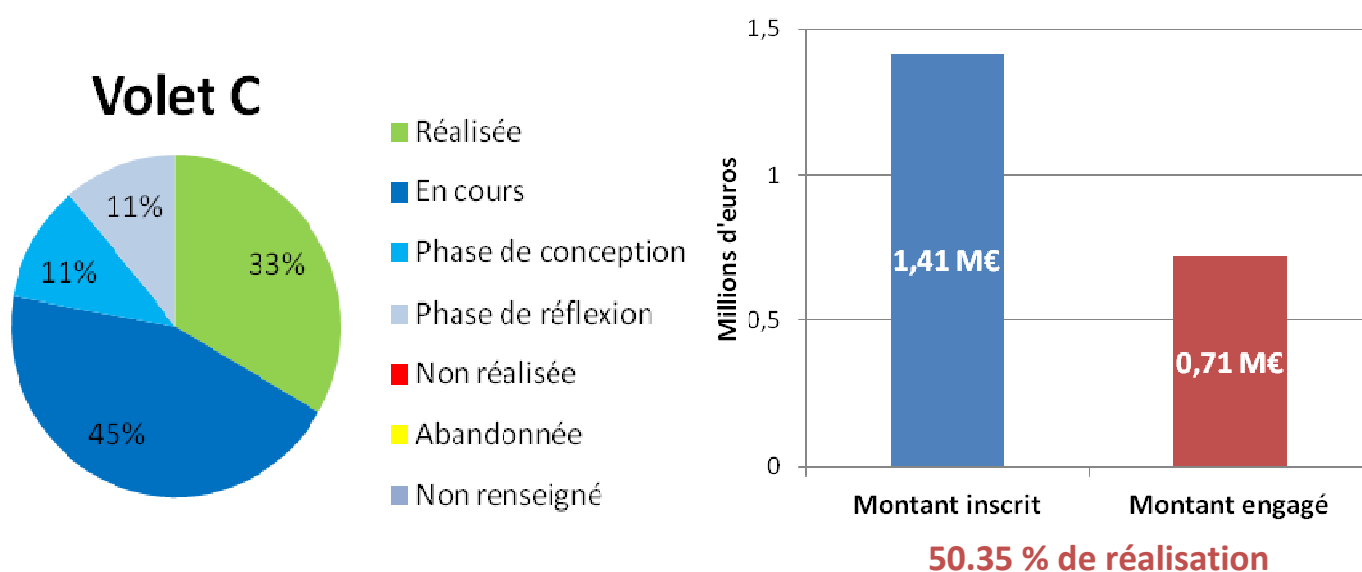


Tableau n°14 : Détail de l'avancement des actions du volet C

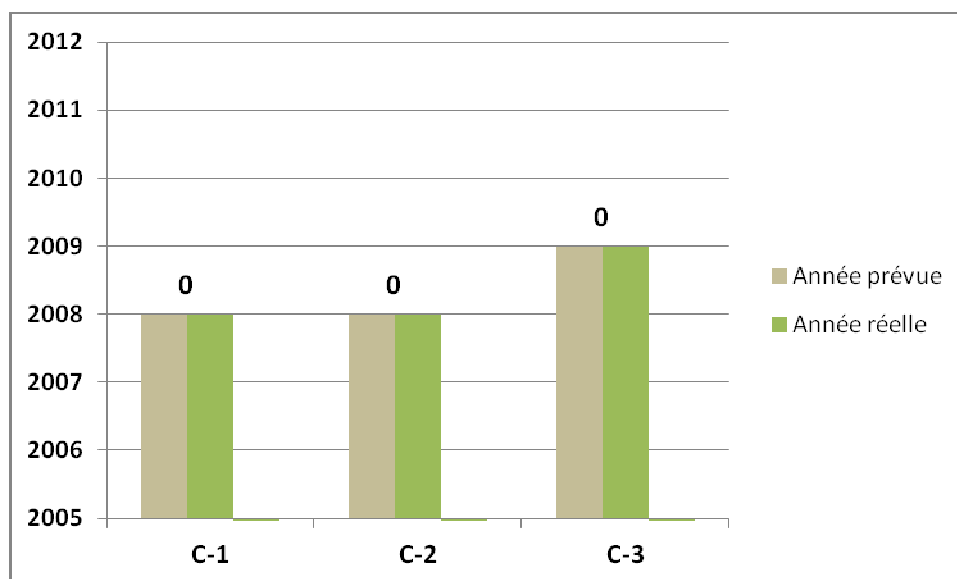
Avancement	Nombre d'action	Proportion (%)
Réalisée	3	33,3
En cours	4	44,4
Phase de conception	1	11,1
Phase de réflexion	1	11,1
Non réalisée	0	0
Abandonnée	0	0
Non renseignée	0	0
Total	9	100

Les 9 actions du volet C sont orientées autour de l'animation du syndicat et du contrat de rivière (rémunération des salariés, achat de matériel, communication). Ainsi, 3 d'entre elles étaient réalisées au 31/06/2012 (soit 33 %) et 4 sont « en cours ». Le nombre total d'actions engagées au moins en partie est donc de 78 %. Ce taux important s'explique par le fait qu'il s'agit d'actions nécessaires au bon déroulement du contrat et sans lesquelles la procédure ne pourrait avancer. Ici, aucune action n'est « non réalisée » ou « abandonnée ».

Le taux de réalisation financière dépasse celui des actions réalisées du fait du nombre important d'actions « en cours » correspondant aux trois postes (chargée de mission, animateur agricole et technicien de rivière) dont les salaires sont versés chaque mois.

Avancement par rapport au planning

Figure n°15 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel



Pour l'ensemble des trois actions réalisées du volet C, il n'y a pas d'écart par rapport au planning prévu. Il faut noter que c'est le début de mise en place qui est utilisé pour faire ce constat. Les actions C-1, C-2 et C-3 correspondants aux 3 postes des salariés du contrat de rivière, ces actions vont se prolonger jusqu'à la fin de la procédure.

Bilan et perspectives

Les objectifs inscrits sur les fiches actions n'ont souvent qu'un aspect qualitatif, il est alors difficile de juger objectivement de cette atteinte. Cependant, pour les trois actions réalisées, l'objectif « Renforcer l'équipe syndicale » est bien atteint. De plus, la rédaction du « Journal de l'Avanon, des Calonnes et de la Chalaronne » contribue à répondre à l'enjeu de communication et de sensibilisation autour du contrat de rivière, en informant une fois par an les habitants du territoire de l'avancement du contrat de rivière.

Avec 78 % des actions engagées (en conception, en cours ou réalisée) après 4 ans de mise en œuvre, la réalisation du volet est largement entamée. Cependant, ce volet ne devrait être complètement réalisé qu'à la fin du contrat de rivière puisque l'ensemble de ces actions sont inscrites dans le temps et n'ont pas vocation à être finalisées avant 2015. En termes de suivi et d'évaluation, la réalisation de l'étude sociologique sur les propriétaires exploitants d'étangs (qui aboutira à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques sous l'égide de l'Association de Promotion des Poissons des Etangs de la Dombes-APPED) ainsi que la réalisation du bilan mi-parcours ont contribué à l'avancement de ce volet et à l'atteinte des objectifs présentés.

III - SUIVI ET PERSPECTIVE DU CONTRAT DE RIVIÈRE

III-1) NOUVELLES ORIENTATIONS ET RÉORGANISATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE

III-1.1) La réorientation

Après les crues centennales survenues en 2008 et 2009, plusieurs aspects peu pris en compte dans le contrat de rivière ont été mis en avant et concernent :

- Les problèmes d'inondation par les eaux de ruissellement
- Les inondations par débordements des fossés
- Les modifications des profils en long par phénomènes d'exhaussement et d'incision du lit

A partir de ce constat, une forte demande des élus a conduit à réaliser des études complémentaires (étude topographique et étude post crue) sur ces thématiques afin de proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre à plus ou moins long terme et cela pour différentes échelles spatiales :

A l'échelle parcellaire :

- Plantation de haies
- Création et restauration de mares,
- Sites pilote « érosion-ruissellement »

A l'échelle inter-parcellaire :

- Mise en place de digues de sur-inondation
- Site pilote « érosion-ruissellement »
- Actions favorisant la continuité écologique

A la lumière de ce qui a été réalisé depuis 2008, il semble que la deuxième moitié du contrat de rivière s'oriente d'avantage sur les problématiques de gestion des eaux pluviales, d'inondation, d'érosion et de continuité écologique. Cela dépend du volet assainissement dont la majorité des travaux a été engagé et pour lequel les subventions potentiellement mobilisables devraient diminuer du fait de changements dans les politiques d'aide des partenaires financiers du contrat.

En parallèle et grâce aux entretiens menés lors de ce bilan mi-parcours, un nouveau tableau d'actions proposé par les élus a été mis en place. Il comprend de nombreuses actions orientées sur diverses thématiques (assainissement, valorisation du patrimoine, eaux pluviales...). Ces dernières sont présentées dans les tableaux n°15 et 16 avec, dans la mesure des connaissances du SRTC, une estimation budgétaire.

III-1.2) La réorganisation

Les informations collectées dans le tableau récapitulatif global ont également permis de faire le point sur les enveloppes régionales non consommées. Les chiffres présentés ci-dessous correspondent à des montants estimatifs remobilisables par la région, à l'intérieur de chaque volet, pour le financement de nouvelles actions ou des nouveaux crédits pour des fiches prévues mais dont le budget avait été sous-estimé. Pour autant, il ne représente pas l'ensemble des montants disponibles par volet puisque de nombreuses actions en cours ou à venir ont des enveloppes qui n'ont pas été considérées comme mobilisables pour de nouvelles actions. Il s'agit notamment des actions pluriannuelles comme la restauration des fossés de la Dombes ou de la ripisylve.

Réorganisation au sein du Volet A

Pour le volet A, l'action A-6 « Création de petit assainissement collectif sur la CC VDS Chalaronne » étant abandonnée, 120 000 € sont mobilisables pour une autre action du même volet. Ce montant pourra être affecté à d'autres actions du volet A.

Pour l'action A-14 de réhabilitation des ANC de la communauté de communes Chalaronne Centre), 100 000 € sont mobilisables car l'enveloppe initiale avait été surévaluée.

L'action A-17 (réhabilitation des ANC de la communauté de communes Montmerle 3 rivières) a permis de remobiliser 52 400 € car les réhabilitations ont été engagées par le biais de conventions de mandat et donc non éligibles aux aides de la région.

Au final, en faisant le point sur l'ensemble des fiches actions du volet A sur lesquelles des remobilisations ou des surconsommations ont été réalisées, environ 280 000 € de crédits de la Région pourront être remobilisés, principalement à destination des fiches A-33 et A-35, dans la mesure où les projets d'assainissement ne sont pas éligible aux aides de la région et qu'elle n'intervient pas sur la problématique de gestion des eaux pluviales.

Réorganisation au sein du Volet B

Pour le volet B, l'annulation ou la réalisation hors contrat des actions B1-2.4 ; B1-3.5 ; B1-3.7 ; B1-3.8 ; B2-3 et B3-3, a permis de dégager un montant de 20 739 € des enveloppes de la Région Rhône-Alpes inscrites initialement.

Par exemple, l'action B1-3.8 (Mise en valeur du vieux pont de la Petite Calonne) a été réalisée par la commune hors contrat de rivière. Les subventions de la Région allouées à cette action sont donc mobilisables.

Par ailleurs, l'action B1-3.1 (Enlèvement des décharges sauvages sur la commune de Guéreins) a été fusionnée avec l'action B3-4 (reconstruction de la prise d'eau du moulin Crozet). Il s'agira finalement de créer une rivière de contournement au droit du seuil du moulin Crozet qui constitue un ouvrage Grenelle II.

Ces financements pourront être répartis sur les actions du volet B prévues au contrat de rivière mais qui nécessiteront des financements complémentaires ou pourront faciliter la mise en œuvre de nouveaux projets (Digues de sur-inondation, actions visant à rétablir la continuité écologique dans le cadre des lois Grenelle).

Au final, en faisant le point sur l'ensemble des fiches actions du volet B sur lesquelles des remobilisations ou des surconsommations ont été réalisées, environ 39 000 € de crédits de la Région pourront être remobilisés.

Réorganisation au sein du Volet C

Enfin, l'ensemble des actions du volet C ayant vocation à être réalisée d'ici 2015, aucun montant n'a pu être libéré.

III-1.3) Nouvelles actions et actions mises à jour dans le cadre du bilan mi-parcours

Les tableaux n°15 et 16 ci-après présente un récapitulatif des actions nouvelles ou mises à jour issues de ce bilan. Dans la mesure des informations à la disposition du syndicat, un ensemble de données est présenté dans ce tableau (maîtrise d'ouvrage, estimatif financier, financements régionaux envisageables...).

Tableau n°15 : Compléments et nouvelles actions issues du bilan mi-parcours (première partie)

Contrat de rivière des Territoires de Chalaronne - Compléments et nouvelles actions pour la période 2012-2015						
Description de l'action	Collectivité concernée par l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Année prévue de réalisation	Estimatif financier en € HT lorsqu'il est connu	Taux de subvention de la Région Rhône-Alpes	Financement estimé de la Région Rhône-Alpes en € HT
VOLET A						
Assainissement collectif						
Transformation et agrandissement STEP de Guéreins	Guéreins Genouilleux	CC M3R	2014/2015			
Mise en place de l'autosurveillance sur 7 postes de relevage du réseau d'assainissement collectif	CC Val de Saône Chalaronne	CC Val de Saône Chalaronne				
Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la RD7 de St Didier à Thoissey	St Didier / Thoissey	CC Val de Saône Chalaronne	2012/2013			
Réhabilitation de poste de relevage d'assainissement et du réseau d'assainissement collectif associé	St Didier	CC Val de Saône				
Schéma directeur eaux usées et pluviales	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy				
Diagnostic de fonctionnement de la STEP (Contrôle des rejets STEP)	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy				
Requalification des déversoirs d'orage	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy				
Diagnostic du réseau d'assainissement et pluvial de Baneins en vue de la réhabilitation de la lagune (inscrite au contrat de rivière)	Baneins	Baneins	2013/2014	20 000 €		
Agrandissement et transformation de la lagune de SANDRANS en FPR	Sandrans	Sandrans				
Poursuite de la mise en séparatif du réseau du centre bourg de la commune	St Trivier/M	St Trivier/M	2012/2013			
Gestion des eaux pluviales						
Schéma de gestion des eaux pluviales	St Etienne	St Etienne sur Chalaronne	2012-2013	13 000 €		
Travaux pour l'amélioration de la gestion des eaux pluviales	St Etienne	St Etienne sur Chalaronne	2014-2016	585 000 €		
Schéma de gestion des eaux pluviales	St Didier		2013-2014	22 000 €		
Schéma de gestion des eaux pluviales	St Trivier sur	St Trivier sur	2013	20 500 €		
Schéma de gestion des eaux pluviales	Guéreins	Guéreins	2014			
Gestion des eaux pluviales sur le Parc Actival	St Didier	CC Val de Saône	2013 -2014			
Amélioration de la collecte et du transport des eaux pluviales - Mise à jour du	Marlieux	Marlieux	2013-2014			
Mise en place d'un bassin écréteur des eaux pluviales - création d'une zone humide	Chaneins	Chaneins	2013-2014			
Assainissement non collectif						
Réhabilitation des ANC de la CC Centre Dombes ?		CC Centre Dombes				
Réhabilitation des ANC de la CC Pont de Veyle ?	Bey/Cruzilles	CC Pont de Veyle				

Tableau n°16 : Compléments et nouvelles actions issues du bilan mi-parcours (deuxième partie)

Contrat de rivière des Territoires de Chalaronne - Compléments et nouvelles actions pour la période 2012-2015						
Description de l'action	Collectivité concernée par l'action	Maitre d'ouvrage de l'action	Année prévue de réalisation	Estimatif financier en € HT lorsqu'il est connu	Taux de subvention de la Région Rhône-Alpes	Financement estimé de la Région Rhône-Alpes en € HT
VOLET A						
Maîtrise des pollutions d'origine agricole et non agricole						
A35 - Mise en place de nouvelles MAE selon date de réforme de la PAC	BV	SRTC	2014-2015	112 500 €	50%	56 250 €
A35 - Aménagements d'abreuvoirs	BV	SRTC	2013-2015	40 000 €	50%	20 000 €
A35- Réhabilitation et création de mares (Montceaux, St Trivier, Bey)	BV	SRTC	2013-2015	30 000 €	40%	12 000 €
A35- Mise en place de petits aménagements (fossés à redents, fascines, etc..)	BV - Bey - Genouilleux	SRTC	2013-2015			
A35- Mise en place d'une aire collective de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires à l'échelle de 4 communes du Val de Saône (Genouilleux, Guéreins, Montceaux et Peyzieux sur Saône)	AALGGMP (association)	SRTC	2014	90 000 €		
A33 - Acquisition de matériel de désherbage alternatifs	BV	communes	2013-2015	12 000 €	30%	3 600 €
A33 - Sous traitance à un prestataire privé de la réalisation des plans de désherbages communaux	BV	SRTC	2013-2015	20 000 €	30%	6 000 €
A33 - Réalisation en interne de plans de désherbage communaux (coûts internes pour la région RA)	BV	SRTC	2013-2014	39 800 €	15%	6 000 €
Etude bilan qualité de l'eau : points complémentaires au suivi du CG01	SRTC	SRTC	2014	15 000 €	30%	4 500 €
VOLET B						
Création d'une rivière de contournement sur la Chalaronne (barrage de tallard ou seuil des îlons)	SRTC	SRTC				
Consolidation des berges de l'étang de Baneins le long du Mazanan	Baneins	Baneins/SRTC	2013	9 200 €	26%	2 460 €
Renaturation des berges le long de la Chalaronne au droit de carrefour Market	Châtillon/ch	SRTC	2013	159 000 €	10%	15 900 €
Aménagement d'un observatoire et d'un sentier sur l'étang du grand Birieux	ONCFS	?				
Définition et évaluation des solutions techniques les plus adaptées pour lutter contre les crues en vue de leur inscription dans une seconde procédure	SRTC	SRTC	2013-2015			
B3-7 - Etude pour la mise en place de rivières de ceinture sur la commune de Lapeyrouse	Lapeyrouse principalement	SRTC pour l'étude	2014-2016	200 000 € (premier estimatif global des travaux)		
Etude bilan géomorphologique	SRTC	SRTC	2015			
Etude bilan piscicole	SRTC	SRTC	2015			
VOLET C : aucune action nouvelle n'est prévue						

III-2) L'ÉTAT DES MILIEUX ET LES INDICATEURS

III-2.1) Présentation des indicateurs

En 2006 le groupe technique régional, composé de la Région Rhône Alpes, de la DIREN Rhône-Alpes et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, a proposé un guide « Bilan-évaluation-prospective » visant à homogénéiser les démarches dans la réalisation des études d'évaluation et de suivi. En complément, il a également créé une base régionale et commune de 64 indicateurs à destination des structures porteuses et de leurs partenaires.

La création de ces indicateurs est basée sur le référentiel élaboré par l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) qui se distingue en trois catégories :

- Les **indicateurs de Pression (P)** mettent en avant les pressions des sociétés humaines sur les milieux ;
- Les **indicateurs d'Etat (E)** qui reflètent les caractéristiques d'un milieu à un moment donné ;
- Les **indicateurs de Réponse (R)** qui permettent une évaluation des actions mises en œuvre pour limiter les dégradations des milieux ;

Afin d'évaluer l'impact des actions entreprises depuis 2008, les financeurs ont demandé lors de l'agrément du contrat de rivière de renseigner des indicateurs choisis parmi les 64 de la liste. Ainsi, 15 indicateurs ont été sélectionnés par le SRTC en fonction des grandes problématiques du territoire. Ceux-ci tentent de synthétiser l'information pour les volets A et B. Le tableau n° 17 présente le volet concerné, le type d'indicateur (P, E ou R), son numéro (issu du travail du groupe régional sur l'eau) ainsi que son intitulé.

Tableau n°17 : Présentation des 15 indicateurs sélectionnés

Volet	Type	Numéro	Intitulé
A	P	A1-1	Population des communes et leur mode d'assainissement
	R	A1-24-2	Taux de dépollution de l'assainissement collectif
	P	A3-59	L'activité agricole du bassin versant
	E	A3-89	Variété des molécules polluantes dans les eaux
	E	A3-90	Teneurs en polluants dans les eaux
	R	A3-63	Engagement dans les procédures agro-environnementales
	R	A3-73	Taux de sensibilisation aux pratiques moins polluantes
	E	A-32	Qualité des cours d'eau - physico-chimie
B	P	B11-138	Linéaire de cours d'eau artificialisé
	E	B11-108	Qualité de la ripisylve
	R	B11-107	Réalisation du programme de gestion de la ripisylve
	R	B13-155	Gestion de l'espace de liberté des cours d'eau
	P/R	B3-224	Volumes d'eau prélevés par les usagers
	R	B3-241-2	Gestion des prélèvements en période critique
	E	B3-253	Sévérité des étiages des cours d'eau

Par cette sélection, le syndicat a fait le choix de proposer au moins un indicateur de chaque type, pour chacun des volets ciblés. On retrouve donc ce procédé pour les deux grands thèmes du Volet A (Assainissement et pollutions diffuses) avec 8 indicateurs différents et pour ceux du Volet B (protection des milieux, prévention des inondations et gestion de la ressource en eau) avec 7 indicateurs. Le Volet C, correspondant principalement au fonctionnement interne du syndicat, n'est doté d'aucun indicateur.

Certains impacts des travaux engagés ne seront pas traités, notamment concernant la géomorphologie (arasement de seuils, reconnexion d'anciens bras), qui nécessite un temps suffisamment long pour que le milieu s'équilibre et qu'une réelle évaluation soit possible. Le critère « temps » est également une contrainte qui limite en partie le choix et le nombre des indicateurs sélectionnés.

En parallèle de ceux proposés par le groupe régional sur l'eau, le SRTC avait défini dès la conception des fiches actions, des indicateurs de réalisation et de réponse qui permettront à terme d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés initialement, comme par exemple :

- **Action A-16 : Réhabilitation des assainissements non collectifs**
⇒ Indicateur de suivi : Nombre d'installations réhabilitées
- **Action B1-2.14 : Reconnexion de la vieille Chalaronne**
⇒ Indicateurs : Suivi de l'envasement du lit mineur de la Chalaronne, suivi de l'évolution des habitats piscicoles, suivi de la faune et de la flore.

Ces indicateurs seront construits en fin de contrat et ne seront donc pas traités ici.

III-2.2) Le renseignement des indicateurs régionaux

Le bilan mi-parcours a été l'occasion de renseigner une partie de ces indicateurs. Sur les 15 présélectionnés, 9 ont été renseignés et 6 autres ne l'ont pas été pour différentes raisons précisées ci-après.

Ces neuf indicateurs de suivi sont présentés en annexe n° 2 sous forme de fiches synthétiques comprenant :

- L'objectif de l'indicateur
- Les actions concernées
- Les résultats (sous forme de graphiques)
- Une présentation des données utilisées
- Une interprétation des résultats
- Une analyse critique de l'indicateur
- La fréquence du suivi

Les indicateurs renseignés :

- A1-1 : Population des communes et leur mode d'assainissement
- A3-59 : L'activité agricole du bassin versant
- A3-63 : Engagement dans les procédures agro-environnementales
- A3-73 : Taux de sensibilisation aux pratiques moins polluantes
- A-32 : Qualité des cours d'eau - physico-chimie
- B11-107 : Réalisation du programme de gestion de la ripisylve
- B3-224 : Volumes d'eau prélevés par les usagers
- B3-241-2 : Gestion des prélèvements en période critique
- B3-253 : Sévérité des étiages des cours d'eau

Les indicateurs non renseignés :

- **A1-24-2 : Taux de dépollution de l'assainissement collectif**

Cet indicateur n'est finalement pas présenté car les données PERFOSTEP de l'Agence de l'Eau comportent plusieurs limites pour les territoires de Chalaronne qui rendent les résultats peu fiables :

- D'abord les données pour l'année 2008 (correspondant à l'état initial) sont introuvables.

- De manière plus problématique, les informations contenues dans ces fichiers ne se basent plus sur les mêmes critères d'évaluation avant 2007 et après 2007.
- Les stations d'épuration caractérisées ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre.
- Enfin, une proportion de ces données n'est pas renseignée (Paramètres phosphore, METOX, AOX).

- **A3-89 : Variété des molécules polluantes dans les eaux**

Les données « qualité de l'eau » sont celles fournies par le Conseil Général de l'Ain. Les deux études de suivi de la qualité de 2003 et 2011 n'étant pas basées sur la même grille d'évaluation (passage de la grille SEQ'EAU V2 à SEEE), la comparaison des données n'est pas très objective. De plus l'étude de 2003 ne donne pas d'éléments d'information précis sur les pesticides. L'indicateur n'est donc pas renseigné à mi-parcours et sera vraisemblablement proposé lors du bilan final.

- **A3-90 : Teneurs en polluants dans les eaux**

De même que pour l'indicateur A3-89, les données disponibles sont insuffisantes pour mettre en avant l'évolution de la concentration des molécules polluantes dans l'eau. Cet indicateur sera renseigné en fin de procédure.

- **B11-138 : Linéaire de cours d'eau artificialisé**

Dans la première partie du contrat de rivière, le SRTC est peu intervenu sur le linéaire artificialisé des cours d'eau. Dans les faits, les travaux sur le camping de Saint Didier sur Chalaronne (Consolidation des berges par un rideau de pieux battus) ont même contribué à augmenter ce linéaire. Cet indicateur ne sera donc renseigné qu'en fin de procédure.

- **B11-108 : Qualité de la ripisylve**

Les données internes du syndicat n'ont pas permis de renseigner correctement cet indicateur. Il existe un état des lieux de 2004 et un autre de 2009 soit un an après le début du contrat de rivière. De manière à être plus représentatif, cet indicateur sera mis en place en fin de procédure et après une nouvelle campagne de suivi.

- **B13-155 : Gestion de l'espace de liberté des cours d'eau**

Cet indicateur n'est pas renseigné dans ce bilan intermédiaire car les données nécessaires à sa construction n'ont pas été acquises. L'une des principales difficultés a été de connaître le linéaire inscrit dans les PLU communaux. Le manque de temps explique aussi la non acquisition de ces données.

III-2.3) Les données « qualité de l'eau »

Le Conseil Général a réalisé une étude de suivi de la qualité de l'eau en 2003 et en 2011. Les informations qui en ressortent permettent de faire un état des cours d'eau pour chacune des deux années mais la comparaison entre elles est plus délicate du fait du changement de grille d'évaluation. En effet, le passage de la grille SEQ'EAU Version 2 à SEEE a modifié les éléments mesurés.

L'Agence de l'Eau a traité les données anciennes jusqu'en 2006. Pour les résultats antérieurs à 2006, le traitement SEEE n'est pas disponible. Dans le cadre de cette étude, une mise en parallèle des résultats SEQ et SEEE a été réalisée, selon les modalités suivantes :

Tableau n°18 : Correspondances entre la grille d'évaluation SEQ et SEEE

SEEE	SEQ
Bilan de l'oxygène	MOOX
Nutriments	Matières azotées, Matières phosphorées
Acidification	Acidification
Température	Température

D'après l'étude de 2011, les limites à la comparaison sont les suivantes :

- L'altération SEQ « nitrates » n'a pas été retenue en raison d'une modification significative des seuils. Ceux-ci sont rarement limitants dans le SEEE.
- Des règles d'assouplissement de la règle du plus mauvais résultat existent dans le SEEE, pouvant conduire ponctuellement à limiter la baisse de l'altération.

Par ailleurs, en annexe 2, l'indicateur A-32 permet de préciser l'évolution des paramètres physico-chimiques entre 2003 et 2011 sur l'ensemble des stations de mesure du territoire.

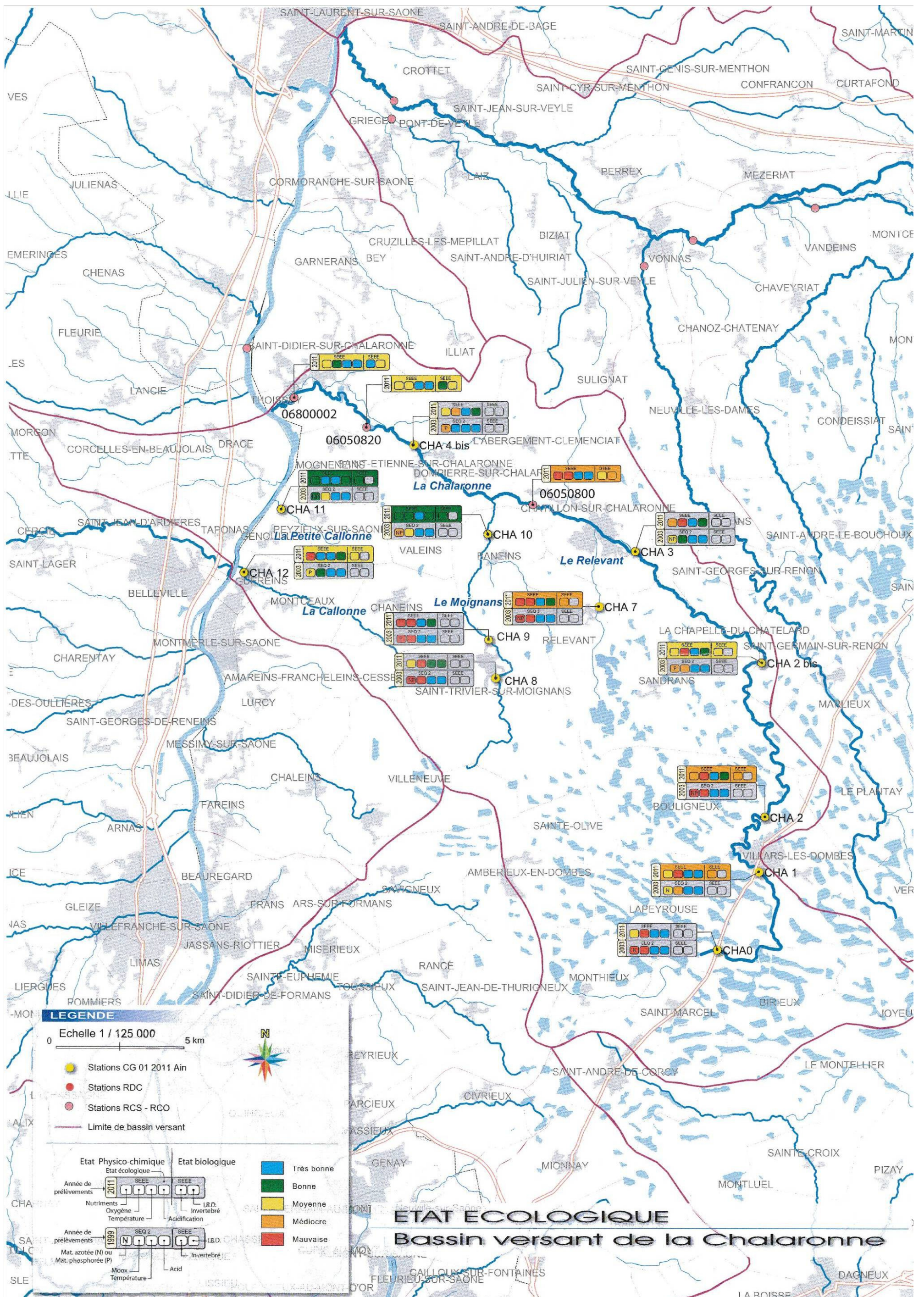
La carte page suivante permet d'observer les résultats de cette étude. Des tableaux présentant le détail des résultats pour 2011 est visible en annexe n° 3.

Pour caractériser l'évolution des milieux entre 2003 et 2011, cette étude conclut que *« La situation sur le bassin versant de la Chalaronne est délicate, d'une part en raison de l'omniprésence des étangs sur le bassin versant, et d'autre part en raison des très faibles débits qui transitent dans les cours d'eau en été. La qualité des eaux ne semble pas avoir évolué significativement. »*

III-2.4) Les données qualifiant l'érosion régressive et l'incision des cours d'eau

L'étude géomorphologique réalisée pour la mise en place du contrat de rivière avait mis en évidence plusieurs secteurs actifs en termes d'érosion régressive et d'incision. Les données topographiques de 2005 ont permis de faire un état de lieux avant travaux. Un suivi topographique devait être engagé entre la moitié de la procédure et 2014 en fonction de l'importance des crues survenant sur le bassin versant. Cela a été voulu dans le but de proposer des rectifications si les évolutions des profils sont importantes. Ces levés ont été réalisés en 2012 mais le trop grand nombre d'erreurs contenu dans les résultats de 2005 empêche de tirer des conclusions. La campagne de 2012 servira donc de base pour un nouveau point topographique en fin de procédure ou à la suite d'une nouvelle inondation.

Carte n°4 : Etat écologique du bassin versant de la Chalaronne



III-3) CONTRIBUTION DU CONTRAT DE RIVIERE AUX OBJECTIFS DU SDAGE

III-3.1) Présentation du Programme De Mesures (PDM) 2010-2015

Le programme de mesures du SDAGE indique le type d'action à engager sur le territoire de la Chalaronne, en fonction des problématiques identifiées. Il classe la Chalaronne dans le sous bassin versant « Territoire Dombes, Saône et affluents rive gauche » et plus précisément dans les deux masses d'eau « la Chalaronne, de sa source à sa confluence avec le Relevant » et « La Chalaronne, sa confluence avec le Relevant à la Saône » qui devrait atteindre les objectifs de bon état en 2021.

Pour exemple, le tableau n° 19 présente les différentes « mesures de base » qui correspondent aux exigences minimales à respecter pour la partie aval de la Chalaronne.

Tableau n°19 : Les mesures du PDM applicable au territoire aval du SRTC

Libellé problème	Code mesure	Présentation des mesures
Gestion locale à instaurer ou développer	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides
Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé (dispositifs d'épuration alternatifs type filtres plantés de roseaux, zones tampons)
Pollution par les pesticides	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	5D03	Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes (ex : reconversion de cultures en surfaces toujours en herbes / rotations culturales)
	5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
	5D28	Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation
Dégradation morphologique	3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve (ex: génie végétal pour berges artificialisées / MAET pour zones agricoles)
Problème de transport sédimentaire	3C37	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes (ex: Adoption de pratiques agricoles et sylvicoles compatibles avec la vie des milieux aquatiques)
Perturbation du fonctionnement hydraulique	3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée

Source : SDAGE rmc, (eaufrance.fr)

Un certain nombre de mesures dites « complémentaires » sont également proposé par le PDM comme la lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses ou encore la restauration fonctionnelle des milieux aquatiques.

III-3.2) Etat d'avancement du PDM sur le territoire du SRTC

Le PDM ayant été mis en place après le début du contrat de rivière, les actions inscrites avaient été définies en fonction des objectifs de la DCE, du SDAGE et de la volonté politique locale. Ce PDM a alors été calqué sur les engagements du contrat de rivière qui avaient pour ambition de répondre le plus directement possible aux enjeux du territoire. Sa correspondance avec le contrat de rivière est de ce fait acquise et les 8 actions prioritaires identifiées initialement, synthétisent les grandes mesures prescrites *a posteriori* par celui-ci.

Le tableau n°20 présente les 8 actions prioritaires ainsi que les mesures du PDM auxquels elles répondent.

Tableau n°20 : Correspondance entre le PDM et les actions prioritaires

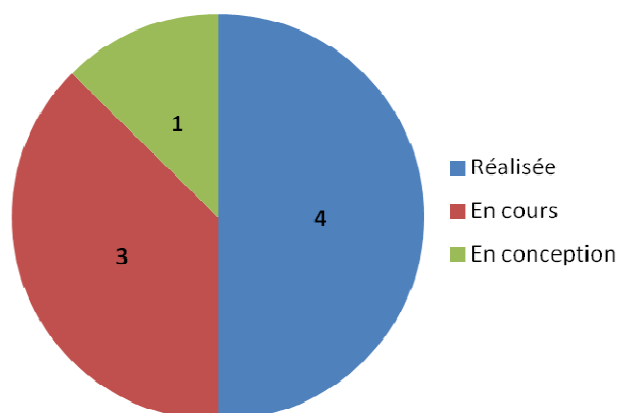
Actions prioritaires	Mesure(s) du PDM correspondante(s)
A3 : Amélioration du fonctionnement de la STEP de Châtillon sur Chalaronne,	5B 17
A8 : Mise aux normes de la lagune de Montceaux,	5B 17
A35 : Actions de maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires (site pilote et MAET) et de lutte contre le départ des matières fines,	5D 01 et 5D 03
B1-1.1 : Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve et de lutte contre les espèces invasives,	3C 17
B1-2.6 : Consolidation des berges de l'étang de Vannans situé au bord de la Chalaronne,	3C 17
B3-1 : Plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne,	3C 17 et 3C 37
B3-5 : Automatisation du barrage de Tallard,	3C 37
B3-7 : Définition d'un plan d'action pour une meilleure gestion des débits d'étiages de la Chalaronne et de la Calonne.	3A 28

Il faut noter que ce tableau ne renseigne pas sur l'ensemble du contenu du contrat de rivière. Ainsi, de nombreuses autres actions sur les 86 inscrites vont dans le sens de ces prescriptions. De plus si parmi ces 8 actions, aucune ne permet de respecter les mesures 3D-16 (concernant les zones humides) et 5D-28 (concernant la manipulation des pesticides et du matériel de pulvérisation), d'autres actions inscrites le permettent. Pour exemple, une étude sur la gestion des zones humides a été réalisée pendant l'année 2012 et conduira à terme, à faire un certain nombre de proposition autour de la préservation et de la sensibilisation de ces milieux particuliers. Dans le même sens, un projet d'aire de lavage collective des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires est en cours de conceptualisation sur la commune de Guéreins et permettra de mieux sécuriser les pratiques agricoles à l'échelle de 4 communes du Val de Saône. Par ailleurs, le SRTC apporte une assistance technique aux agriculteurs de son territoire, à leur demande, pour le dépôt de dossiers au titre du Plan Végétal pour l'Environnement pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif et les équipements du pulvérisateur (cuves de rinçage, système anti-goutte...).

L'ensemble des actions du contrat de rivière est mise en perspective avec les mesures du SDAGE dans le tableau récapitulatif global (Cf. annexe n° 1).

Pour illustrer l'engagement du contrat de rivière dans le respect des prescriptions du SDAGE, le graphique n° 16 présente le taux d'avancement des 8 actions prioritaires précitées. On observe que d'une part aucune action n'a été non réalisée ou annulée mais d'autre part que 50 % d'entre elles sont réalisées au 31/06/12 et que la totalité sont engagées !

Figure n°16 : Avancement des 8 actions prioritaires du contrat de rivière



Le PDM du SDAGE est décliné en un Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) proposé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour l'ensemble du département. Le PAOT validé en mars 2012, met en avant 7 actions précises à intégrer dans la procédure en fonction de différents objectifs. Le tableau n°21 en présente le contenu pour les territoires de Chalaronne et le met en perspective avec les actions inscrites au contrat de rivière et répondant à ses prescriptions.

Tableau n°21 : Le PAOT et le contrat de rivière des territoires de Chalaronne

Objectifs	Actions opérationnelles	Actions inscrites répondant aux attentes du PAOT
1A Mettre en conformité les systèmes d'assainissement	Améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de Chatillon sur Chalaronne	A-8
	Améliorer la collecte des effluents de Saint Marcel en Dombes	A-22
2B Restauration de la continuité écologique	Terminer l'effacement de l'ancien barrage Fossard - St Maurice sur la Calonne	B1-2.11
2C Restauration des cours d'eau	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	B1-1.2 / B1-2.13 + une partie du volet B agit indirectement dans cet objectif
	Restaurer les berges et /ou la ripisylve identifiées au contrat de rivière	B1-1.1 / B1-2.2 / B1-2.6 / B1-2.7
3A Mise en œuvre d'actions ciblées dans les bassins versants à problème	Limiter ou éliminer les apports solides néfastes sur les secteurs agricoles	A35 / A36 / B1-2.8 /
	Adopter des pratiques agricoles favorables aux zones humides (Calonne)	A 35 / A 36 / B1-1.3

Ce tableau permet de faire un constat positif puisque l'ensemble des 7 actions opérationnelles proposées par le PAOT est intégré au contrat de rivière par l'intermédiaire d'actions inscrites initialement. Cette déclinaison du SDAGE étant qualitative dans la plupart des cas, le contrat de rivière des territoires de Chalaronne répond largement aux enjeux mis en avant par le département.

III-3.3) Bilan de l'apport du contrat de rivière par rapport au PDM

En conclusion, le programme d'action du contrat de rivière va dans le sens des objectifs du PDM du SDAGE. Encore une fois, cela est logique du fait que le contrat du SRTC précédait le PDM. Ainsi l'enjeu de contribution du contrat de rivière au SDAGE est évident pour ce territoire.

De manière plus générale, et les prescriptions du PDM n'étant que qualitatives, il semble que le contrat de rivière soit orienté dans le respect de ce document et de la DCE. Le choix des trois volets d'action et de leurs sous-objectifs, le nombre et la diversité des actions inscrites initialement ainsi que la durée du contrat vont dans le sens d'un réel engagement pour le respect d'atteinte du bon état des masses d'eau. Si ce constat est optimiste, un grand nombre d'actions sont encore à mettre en œuvre. De plus et afin de répondre au mieux aux attentes des partenaires et aux enjeux du territoire, de nouveaux thèmes et de nouvelles actions vont être intégrés à la deuxième partie de la procédure (Cf. III-1).

III-4) BILAN ET PERSPECTIVES

III-4.1) Les réussites et les limites du contrat de rivière des territoires de Chalaronne

Le contrat de rivière des territoires de Chalaronne en œuvre depuis février 2008 arrive à quatre ans de réalisation. Du bilan mi-parcours ressort certaines réussites mais également quelques limites.

D'abord, on observe qu'avec ses 86 actions inscrites et un engagement financier initial de plus de 23 millions d'euros, la procédure est ambitieuse et volontariste. A 2.5 ans de la fin de la procédure, les statistiques issues du tableau récapitulatif global ne montrent pas de retard notable sur le planning avec 20 % d'actions réalisées et 64 % d'actions engagées. De plus, le contrat de rivière respecte les objectifs fixés par le SDAGE par le choix des actions qui a été fait et par l'engagement de l'ensemble des actions prioritaires. Enfin, l'animation réalisée par l'équipe du SRTC permet une concertation avec les acteurs et une véritable mobilisation du territoire.

Avec l'appui de ses partenaires, le SRTC a fait preuve d'une certaine souplesse dans la mise en place du contrat de rivière en consacrant beaucoup de temps aux problématiques de gestion des eaux pluviales, d'érosion, de ruissellement et d'inondation non prévues initialement.

Cependant, des limites doivent être mises en avant. Certaines actions, et notamment pour les volets A, B1 et B2, n'ont pas été engagées au 31/06/12. Plus que d'être en retard, les collectivités en charge de les mettre en œuvre, ne se mobilisent pas toujours pour faire avancer les dossiers. La réhabilitation des assainissements non collectifs sur le secteur dombiste en est un exemple. L'incompréhension autour des modalités de réalisation des actions peut parfois expliquer ce constat, comme le manque de budget de certaines collectivités.

III-4.2) Bilan territorial

Une des difficultés principales tient aussi au fait que les 35 communes adhérentes ne sont pas toutes engagées de la même manière dans la procédure. Si certains élus sont dynamiques et moteurs pour mettre en place des projets sur leur territoire, d'autres sont peu intéressés pour agir. L'information sur les actions en cours ou à mettre en œuvre dépend alors beaucoup de l'interlocuteur. Ce bilan mi-parcours a d'ailleurs mis en avant cette dualité entre les communes. Si les informations techniques et financières concernant les actions inscrites ont été aisées à collecter dans la plupart des cas, cela s'est parfois avéré très difficile voire impossible. Dans ce sens, la partie aval du périmètre du SRTC semble plus engagée que la partie dombiste.

Les deux cartes présentées ci-après permettent d'observer le taux de réalisation des communautés de communes et des communes du territoire.

Si l'on considère toutes les actions comme équivalentes en terme de facilité de réalisation, ces deux cartes permettent de mettre en avant les collectivités les plus dynamiques, c'est-à-dire celles qui ont réalisé le plus d'actions en fonction de leur objectif initial. Cependant, le coût des travaux, les différentes modalités de conception et le contexte socio-politique agissant directement sur cette réalisation, l'information délivrée par cette carte doit être relativisée. Elles illustrent une tendance du territoire plus qu'elles permettent un réel bilan du dynamisme des partenaires.

Malgré ces éléments de précaution, plusieurs informations ressortent de ces cartes. D'abord, on remarque une dichotomie du territoire par rapport au nombre d'actions initialement prévues. En effet, il semble qu'au moment de la rédaction des fiches actions, le SRTC ait affecté moins de travaux à la partie dombiste, notamment pour le volet B. Cela s'explique par au moins deux raisons principales :

- *Le réseau hydrographique de ce secteur est bien moins important qu'à l'aval (en termes de linéaire de rivière)*
- *Les nombreux étangs présents sont majoritairement privés, le SRTC n'a donc pas vocation à agir à ce niveau.*

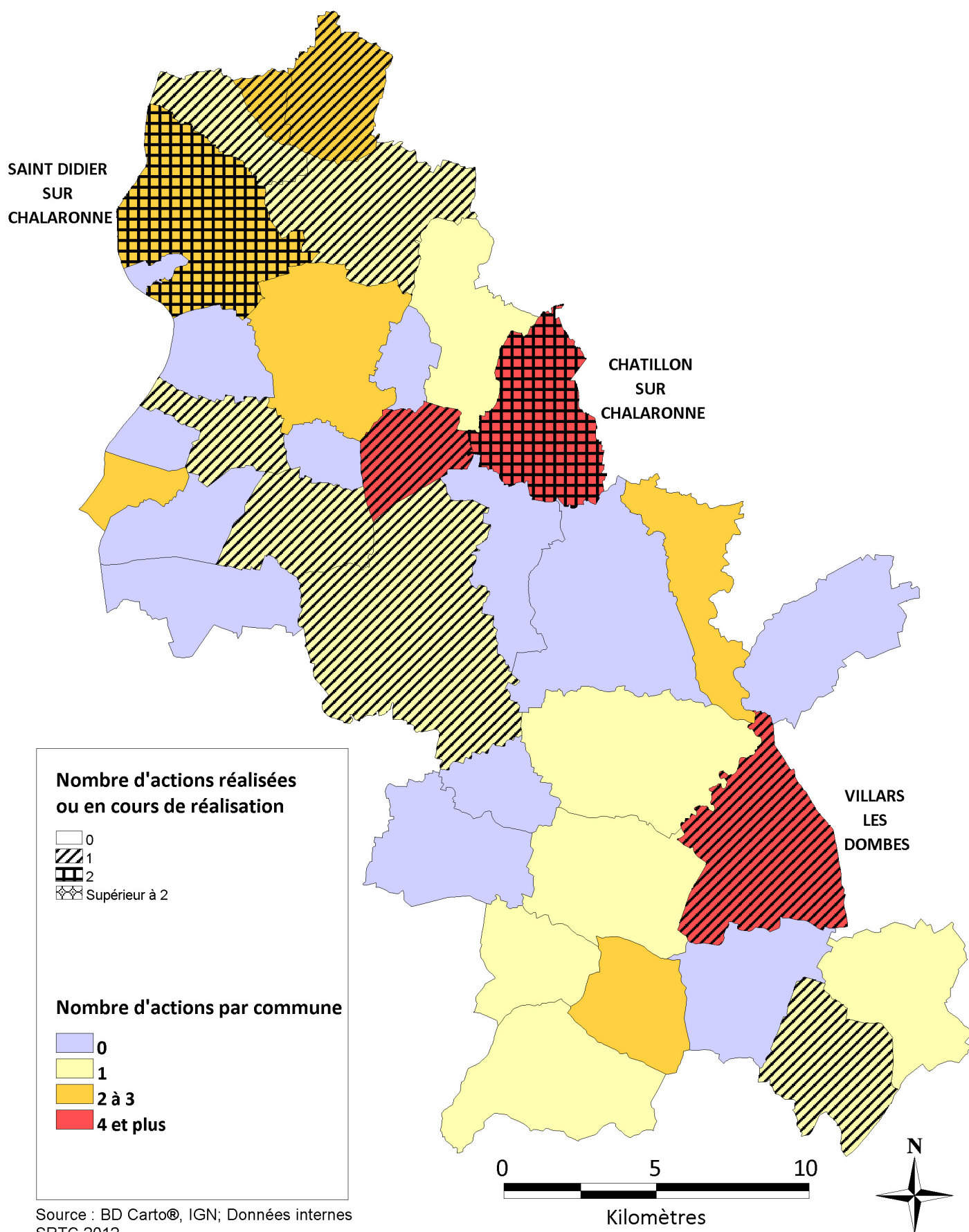
Ensuite, en ce qui concerne la réalisation de ces actions, il semble que cette distinction amont-aval soit également effective. Comme l'indique le tableau n° 22, le secteur aval est plus dynamique que la partie dombiste qui affiche un taux de mise en œuvre de 14.3 % contre presque 50 % pour l'aval.

Tableau n°22 : Spatialisation des réalisations entre le secteur aval et la Dombes

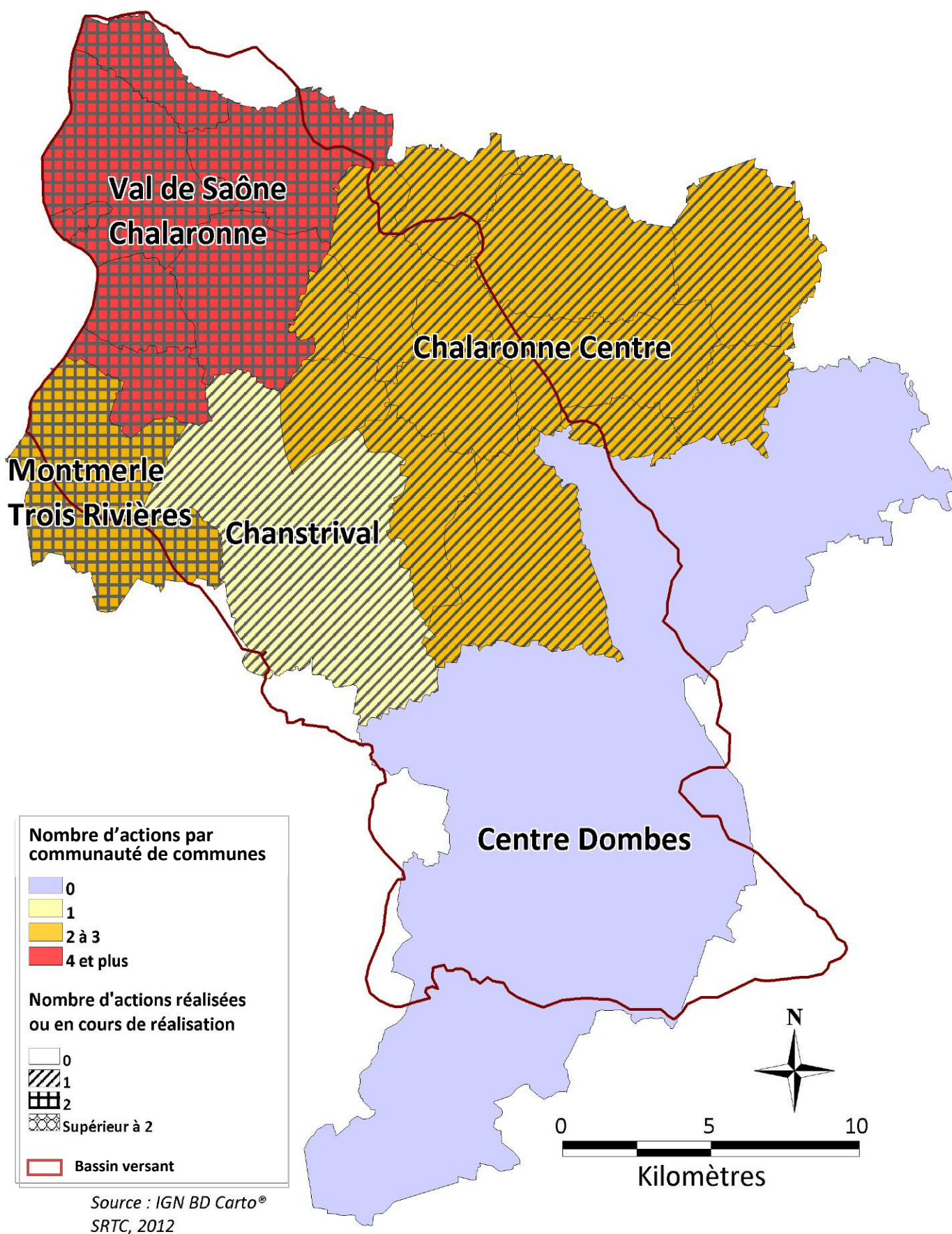
	Nombre d'actions inscrites	Nombre d'actions réalisées	Taux de réalisation (%)
Secteur Amont (Dombes)	14	2	14,29
Secteur Aval (Chalaronne aval)	26	12	46,15

Source : Données internes au SRTC. Réalisation A Toulon 2012.

Enfin, la dernière information importante qui peut être dégagée de ces cartes est le relatif dynamisme des communautés de communes par rapport aux communes. En effet, toutes les intercommunalités ont réalisées au moins une action (A l'exception de la communauté de communes Centre Dombes qui n'est pas maître d'ouvrage dans le cadre du contrat de rivière). A l'inverse, sur les 32 communes en maîtrise d'ouvrage, 10 n'ont encore fait aboutir aucune de leurs actions. Cela doit, là encore, être nuancé par les différences de budgets mobilisables entre ces deux types de structure.



Source : BD Carto®, IGN; Données internes SRTC 2012



Globalement, si les différents acteurs du territoire sont intégrés au contrat de rivière, il existe une diversité de constat quant à l'engagement réel des différents élus. En effet, ces cartes font ressortir une spatialisation particulière de la réalisation en distinguant une zone plutôt dynamique (aval) et une autre moins active dans la procédure.

CONCLUSION

La réalisation de ce bilan est apparue utile pour le SRTC en lui permettant de prendre du recul sur l'avancement de la procédure et d'observer les résultats des efforts accomplis. Dans le même temps, l'analyse des éventuels points de blocage permet une réorganisation du contrat de rivière. C'est l'occasion de se repositionner face aux différentes actions inscrites pour estimer celles qui, à deux ans et demi de la fin du contrat, semblent urgentes à engager et, à l'inverse, repérer celles qui ont finalement peu d'intérêts, à la lumière de l'évolution des milieux et du territoire.

Le contrat de rivière des territoires de Chalaronne montre un réel avancement depuis sa mise en œuvre en février 2008, malgré la survenue de deux crues successives importantes en novembre 2008 et février 2009. L'animation du contrat semble être une réussite par l'absence de véritable conflit entre les différents acteurs. Cependant, il existe des points de blocage et de discorde entre certains partenaires qui peuvent ponctuellement ralentir la procédure. Une dichotomie entre la Dombes et le reste du territoire mise en avant dès le début du contrat de rivière par ses partenaires semble toujours d'actualité. Les hypothèses mises en avant le plus souvent sont d'ordre budgétaire, organisationnel et liées à la volonté politique locale. Les partenaires du contrat insistent sur le fait que les derniers retardataires devront se saisir des deux prochaines années du contrat de rivière pour rebondir s'ils souhaitent pouvoir bénéficier de certaines aides financières particulières, qui ne seront pas reconduites dans une seconde procédure.

Malgré cela, avec 21% de réalisation et 64 % des actions engagées, le constat à mi-parcours est positif. Seules 17 des 86 actions sont encore à mettre en œuvre pour les deux ans et demi à venir et concernent notamment l'assainissement non collectif et l'amélioration de la qualité physique des milieux. Le réengagement du syndicat et des partenaires dans la mise en place de nouvelles orientations (gestion des eaux pluviales, inondation, ruissellement, continuité écologique) montre le dynamisme de la structure porteuse et la volonté d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Enfin, la conformité avec les prescriptions du PDM du SDAGE et de sa déclinaison locale (PAOT) inscrit la procédure dans le respect des attentes des différentes échelles de décision en charge de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

BIBLIOGRAPHIE

ADAGE/AScA, 2001, Etude du fonctionnement des procédures de contrats de rivière, lac et milieu en région Rhône-Alpes, 27p.

AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE ET CORSE, 2010, Programme de mesures 2010-2015 pour le territoire Dombes, Saône et affluents rive gauche, 2p.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, 2011, Bilan à mi-parcours du Contrat Global Essonne amont, 20p.

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE, 2006, Les nouvelles modalités d'agrément des contrats de rivière et de baie, 3p.

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE, 2006, Note de procédure d'élaboration d'agrément des contrats de rivière ou de baie sur le bassin Rhône-Méditerranée, 13p.

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE, 2009, Procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de milieu dans le bassin Rhône-Méditerranée, 34p.

COMITE NATIONAL D'AGREMENT DES CONTRATS DE RIVIERE ET DE BAIE, 2003, Les contrats de rivière et de baie, procédure et démarche, 15p.

COUVE JULIE, 2011, La mise en place du bilan à mi-parcours de procédure et d'indicateurs de suivi: bénéfice ou coût pour les structures de gestion des milieux aquatiques ?, Rapport de stage du Master COGEVAL'EAU, 60p.

GAUMAND C. ET LAFITTE JJ. (Membres de l'inspection générale de l'environnement), 2005, Rapport de l'inspection générale de l'environnement Contrat de rivière et de baie Nouvelles modalités d'agrément et de financement IGE 05/030, 80p.

LECURET C. (groupe de travail régional sur l'eau et les milieux aquatiques en Rhône-Alpes), 2006, Indicateurs régionaux d'évaluation des Contrats de Rivières et des SAGE de Rhône-Alpes, 125p.

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 2004, Circulaire relative aux contrats de rivière et de baie, 8p.

SYNDICAT DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN, 2009, Bilan intermédiaire du Contrat de bassin de la basse rivière d'Ain, 53p.

SYNDICAT DE RIVIERE BREVENNE-TURDINE, 2011, Bilan mi-parcours du contrat de rivière Brévenne-Turdine, 36p.

SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE, 2008, Guide pratique pour le suivi administratif des opérations du contrat de rivière, 18p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'ALBARINE, 2007, Etude bilan et perspectives, phase 2 : Bilan technico-financier, 46p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'ALBARINE, 2007, Etude bilan et perspectives, phase 4 et 5 : Analyse, synthèse et perspectives, 47p.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN SUD-OUEST DU MONT VENTOUX, 2011, Bilan mi-parcours, 40p.

SYNDICAT MIXTE DES AFFLUENTS DU SUD-OUEST LEMANIQUE, 2009, Bilan mi-parcours du contrat de rivière transfrontalier du sud-ouest Lémanique, 75p.

SYNDICAT MIXTE DES TERRITOIRES DE CHALARONNE, 2007, Dossier définitif de candidature pour un contrat de rivière, 183p.

Sites internet visités :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : www.eaurmc.fr

Performances des STEP (Consulté le 18 mai 2012)

<http://sierm.eaurmc.fr/telechargement/bibliotheque.php?categorie=performances-step>

Prélèvements en eau (Consulté le 25 mai 2012)

<http://sierm.eaurmc.fr/telechargement/bibliotheque.php?categorie=prelevements>

Banque hydro (Consultée le 4 juin 2012) : <http://www.hydro.eaufrance.fr/>

INSEE (Consultée du 4 au 10 juin 2012) : <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales/france-departements.asp?annee=2009>

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLEAUX :

Tableau n°1 : Caractérisation des six bassins versants du territoire du SRTC	7
Tableau n°2 : Evolution de la population sur le territoire du SRTC entre 1999 et 2009.....	8
Tableau n°3 : Description des volets, des objectifs et des sous objectifs du contrat.....	11
Tableau n°4 : Nombre d’actions en maîtrise d’ouvrage communale	12
Tableau n°5 : Contenu du volet A	19
Tableau n°6 : Détail de l’avancement des actions du volet A.....	19
Tableau n°7 : Contenu du volet B1	23
Tableau n°8 : Détail de l’avancement des actions du volet B1.....	23
Tableau n°9 : contenu du volet B2.....	26
Tableau n°10 : Détail de l’avancement des actions	26
Tableau n°11 : Contenu du volet B3	29
Tableau n°12 : Détail de l’avancement des actions du volet B3.....	29
Tableau n°13 : Contenu du volet C	31
Tableau n°14 : Détail de l’avancement des actions du volet C.....	31
Tableau n°15 : Compléments et nouvelles actions issues du bilan mi-parcours (première partie)	35
Tableau n°16 : Compléments et nouvelles actions issues du bilan mi-parcours (deuxième partie).....	36
Tableau n°17 : Présentation des 15 indicateurs sélectionnés	37
Tableau n°18 : Correspondances entre la grille d’évaluation SEQ et SEEE.....	40
Tableau n°19 : Les mesures du PDM applicable au territoire aval du SRTC	42
Tableau n°20 : Correspondance entre le PDM et les actions prioritaires.....	43
Tableau n°21 : Le PAOT et le contrat de rivière des territoires de Chalaronne.....	44
Tableau n°22 : Spatialisation des réalisations entre le secteur aval et la Dombes.....	46

CARTES :

Carte n°1 : Hydrographie du périmètre du SRTC	6
Carte n°2 : Localisation du territoire d'action du contrat de rivière	7
Carte n°3 : Nombre d'actions en maîtrise d'ouvrage communale (SRTC, 2012)	12
Carte n°4 : Etat écologique du bassin versant de la Chalaronne	41
Carte n°5 : Avancement des actions en maîtrise d'ouvrage communale	47
Carte n°6 : Avancement des actions en maîtrise d'ouvrage intercommunale	48

FIGURES :

Figure n° 1 : Les grandes dates de l'élaboration du contrat de rivière	9
Figure n°2 : Organigramme du SRTC	13
Figure n°3 : Organisation opérationnelle du contrat de rivière (SRTC, 2012)	14
Figure n°4 : Réalisation technique du contrat de rivière	16
Figure n°5 : Réalisation financière du contrat de rivière	17
Figure n°6 : Réalisation du volet A	19
Figure n°7 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel	21
Figure n°8 : Réalisation du volet B1 :	23
Figure n°9 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel	25
Figure n°10 : Réalisation du volet B2	26
Figure n°11 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel	27
Figure n°12 : Réalisation du volet B3	29
Figure n°13 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel	30
Figure n°14 : Réalisation du volet C	31
Figure n°15 : Année de réalisation des actions en fonction du prévisionnel	32
Figure n°16 : Avancement des 8 actions prioritaires du contrat de rivière	44

TABLE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Tableaux récapitulatifs globaux du bilan mi-parcours	55
Annexe n°2 : Les neuf indicateurs renseignés lors du bilan mi-parcours.....	64
Annexe n°3 : Détail du suivi de la qualité de l'eau 2011 (CG01, SAGE Environnement)	86

ANNEXES

Annexe n°1 : Tableaux récapitulatifs globaux du bilan mi-parcours

Légende de l'avancement des actions

LEGENDE pour l'avancement de l'action	Pictogrammes présents dans les tableaux
Réalisé (atteinte des objectifs)	
En cours de réalisation	
phase de conception	
phase de réflexion	
Non réalisée au 30/06/2012 mais prévue d'ici la fin du contrat de rivière	
Abandon	A
Pas de réponse de la part du maître d'ouvrage	?

Légende des variations pour le suivi financier

Mise en place de signes > ou < pour mettre en évidence, au niveau de chacun des montants présentés (coût total de l'action, financement de tel ou tel partenaire...), le différentiel entre le réel/prévu et le réalisé.

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012

VOLET A		TECHNIQUE							FINANCIER																											
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maitrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations		
									Montant prévu						Montant réel		Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel						
									€ HT	€ HT		€ HT	%	€ HT	€	%	€	%		€	%	€	%		€	%	€	%		€	%	€	%		€	%
Sous-objectif : Améliorer le traitement collectif des eaux usées domestiques																																				
A-1	Création d'une unité de traitement collectif des eaux usées et construction réseaux	Bouligneux	Bouligneux	2009	2013	»	Projet d'une unité biodisque	5B17	160 500,0						AD					64 200,0	40	54 000,0			56 175,0	35				40 125,0	25					
A-2	Création d'un petit assainissement collectif au hameau de Beaumont et construction réseaux	La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	2011	2013	»	Projet d'un filtre planté de roseaux (FPR) ou d'un système de biophotodigestion	5B17	76 520,0						AD					30 608,0	40	44 127,0			26 782,0	35				19 130,0	25					
A-3	Amélioration du fonctionnement de la STEP par la mise en place de la déphosphatation et d'une nouvelle filière boue	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2008	2010	●		5B17	170 000,0	260 264,0	>	260 264,0	100		51 000,0	30	11 828,0	4,5	<							4 888,0	1,9		119 000,0	70	243 548,0	93,6	>			
A-4	Création d'un petit assainissement collectif de 30 EH pour le hameau des Bagés et création du réseau associé	Baneins	Baneins	2011	2009	●	FPR de 30 équivalents habitants (EH)	5B17	25 000,0	113 617,2	>	113 617,2	100		AD					10 000,0	40	55 028,0	40	>	10 000,0	40	45 446,9	40	>	5 000,0	20	22 723,4	20	>		
A-5	Extension de la lagune de Baneins	Baneins	Baneins	2011		⊗	Diagnostic du réseau en 2014 puis travaux prévus en 2015	5B17	250 000,0						57 000,0	22,8									102 500,0	41				90 500,0	36,2					
A-6	Création d'un petit assainissement collectif de 200 EH pour les hameaux isolés de Bourchaneins, Crozes et construction réseaux	St Didier sur Chalaronne	CC val de Saône- Chalaronne	2013		A	Abandon suite à une modification du zonage d'assainissement en 2010 et la création d'une grande unité d'assainissement		300 000,0						AD					120 000,0	40				99 000,0	33				81 000,0	27					
A-7	Augmentation de la capacité de la lagune du bourg	Chaneins	Chaneins	2011	2011	●	Création d'une nouvelle unité (traitement biologique+ rhyzocompostage) de 1150 EH	5B17	800 000,0	1 002 415,0	>	1 002 415,0	100		125 700,0	15,7	232 504,0	23,2	>						296 000,0	37	296 000,0	29,5		378 300,0	47,3	473 911,0	47,28	>		
A-8	Agrandissement de la lagune du bourg	Montceaux	CC Montmerles 3 Rivières	2011	2011/ 2012	●	Transformation de la lagune en FPR de 700 EH Subvention pas encore soldées	5B17	720 000,0	685 000,0	<	685 000,0	100		151 200,0	21	223 990,0	32,7	>						216 000,0	30	165 000,0	24,1	<	352 800,0	49	296 010,0	43,2	<		
A-9	Création d'une petite unité d'assainissement collectif de 250 EH pour les hameaux de l'Avanon	Cruzilles-les- Mépillats	Cruzilles-les- Mépillats	2013		A	Ne sera pas réalisé durant la période du Contrat de rivière		700 000,0						AD										280 000,0	40				420 000,0	60					

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012

VOLET A		TECHNIQUE							FINANCIER																									
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maitrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations
									Montant prévu						Montant réel		Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel				
									€ HT	€ HT		€ HT	%	€ HT	€	%	€	%		€	%	€	%		€	%	€	%		€	%	€	%	
Sous-objectif : Améliorer l'assainissement non collectif																																		
A-10	Réhabilitation des ANC	Le Montellier	Le Montellier ou particuliers	2011	2010/2011	➡➡➡	Diagnostic des ANC réalisé. 10 réhabilitations réalisées sur 20 prévues	5B17	661 200,0						AD		57 000,0													661 200,0	100			
A-11	Réhabilitation des ANC	Joyeux	Joyeux ou particuliers	2011		⊗	Diagnostic des ANC réalisé mais pas de réhabilitation. Création du SPANC envisagé en 2013	5B17	140 000,0						AD															140 000,0	100			
A-12	Réhabilitation des ANC	St Marcel en Dombes	St Marcel en Dombes ou particuliers	2010		⊗	diagnostic des ANC réalisé mais pas de réhabilitation. En attente du positionnement de la CC Centre Dombes.	5B17	140 000,0						AD															140 000,0	100			
A-13	Réhabilitation des ANC	Lapeyrouse	Lapeyrouse ou particuliers	2010		⊗	Diagnostic des ANC réalisé mais pas de réhabilitation. En attente du positionnement de la CC Centre Dombes.	5B17	300 000,0						AD															300 000,0	100			
A-14	Réhabilitation des ANC	CC Chalaronne Centre	CC Chalaronne Centre ou particuliers	2009	2010/2012	➡➡➡	3 tranches de travaux demandées (2010-2011-2012) mais aucune soldée au 30/06/2012	5B17	3 000 000,0						AD					300 000,0	10	43 288,0								2 700 000,0	90			
A-15	Réhabilitation des ANC	CC Chantrival	CC Chantrival ou particuliers	2009	2009/2011	●	3 tranches réalisées - mais seules 2 tranches complètement soldées	5B17	2 135 000,0			NC		70 000 € de l'enveloppe mise dans le pot commun	AD		244 364,0			213 500,0	10	142 749,0		⋌			106 186,1			1 921 500,0	90	145 474,3		⋌
A-16	Réhabilitation des ANC	CC Val de Saône Chalaronne	CC Val de Saône Chalaronne	2009	2011	➡➡➡	Etudes à la parcelle pour 24 particuliers. Réalisation prévue pour l'été 2012. Montant estimatif comprenant étude, travaux et suivi car dossier non soldé	5B17	2 800 000,0	231 120,3	⋌	231 120,3			AD		62 400,0	26,999		280 000,0	10	39 667,0	17,2	⋌			33 600,0	14,54		2 520 000,0	90	89 338,0	38,65	⋌
A-17	Réhabilitation des ANC	CC Montmerles 3 Rivières	CC Montmerles 3 Rivières ou particuliers	2009	2009/2011	➡➡➡	3 tranches réalisées mais une seule soldée et intégrée au tableau	5B17	524 000,0						AD		57 000,0			52 400,0	10					25 258,0				471 600,0	90			
A-18	Réhabilitation des ANC	Bey	Bey ou particuliers	2009		⊗	Diagnostic des ANC réalisé mais pas de réhabilitation. En attente du positionnement de la CC de Pont de Veyle.	5B17	202 500,0						AD															202 500,0	100			

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012

Volet A		Technique							Financier																																		
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maitrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations									
									€ HT	%		€ HT	Montant prévu		Montant réel		Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel		Montant prévu			Montant réel													
													€		%	€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%	€	%											
Sous-objectif : Améliorer les réseaux d'assainissement																																											
A-19	Schéma d'assainissement des eaux pluviales	Bey	Bey	2008		⊗	Dernière phase de travux pour la collecte des eaux pluviales mais pas d'engagement sur cette action	5B17	10 000,0																						10 000,0	100											
A-20	Extension du réseau d'assainissement : raccordement du hameau de Romans	Garnerans	CC val de Saône Chalaronne	2009- 2014		➤		5B17	300 000,0						AD																99 000,0	33			201 000,0	67							
A-21	Extension du réseau d'assinissement, Etude diagnostic du réseau et recherche d'eaux claires parasites	Monthieux	Monthieux	2009		?	Non réponse de la commune dans le cadre du bilan mi-parcours	5B17	50 000,0						5 000,0	10																13 800,0	27,6			31 200,0	62,4						
A-22	Recherche et élimination des eaux parasites	St Marcel en Dombes	St Marcel en Dombes	2009		➤➤	Diagnostic réalisé, programme de travaux à venir en 2013	5B17	70 000,0						10 000,0	14,3																20 250,0	28,9			39 750,0	56,8						
A-23	Elimination des eaux claires parasites	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2008		➤➤➤		5B17	1 682 000,0						AD																	487 780,0	29			1 194 220,0	71						
A-24	Extension du réseau et raccordement du hameau des Reveillères	La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	2012		⊗		5B17	94 890,0						AD																	33 212,0	35			61 678,0	65						
A-25	Elimination des eaux parasites en bordure de Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2008	2009	●		5B17	320 000,0	159 513,2	<	159 513,2			10 000,0	3,1	34 906,4	21,9	>																	310 000,0	96,9	124 606,8	78,1	>			
A-26	Raccordement du hameau de Cotton	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2013		A	L'acction n'est pas prévue avant 2015		125 000,0						AD																				125 000,0	100							
A-27	Extension du réseau d'assainissement	Abergement Clémentiat	Abergement Clémentiat	2008		➤➤		5B17	171 000,0						AD																		68 400,0	40			102 600,0	60					
A-28	Elimination des eaux parasites du réseau du bourg	St Trivier sur Moignans	St Trivier sur Moignans	2010	2010	➤➤➤	3 tranches réalisées dont 2 dans le cadre du CR (nouvelle tranches prévues dans 3 rues)	5B17	1 000 000,0			653 559,2	100		AD		190 213,0	29,104															270 000,0	27	92 707,9	14,19	<	730 000,0	73	370 638,3	56,71	<	
A-29	Raccordement de hameaux isolés à la lagune du bourg	Baneins	Baneins	2013		A	Suite à une étude technico économique cette solution a été écartée au profit de l'ANC	5B17	275 000,0						AD																			112 750,0	41			162 250,0	59				
A-30	Diagnostic réseau eaux usées et eaux pluviales	Saint André de Corcy	Saint André de Corcy	2010		➤➤		5B17	25 000,0						11 750,0	47																	2 500,0	10			10 750,0	43					
A-31	Extension du réseau d'assainissement	Peyzieux sur Saône	CC Val de Saône Chalaronne	2009	2011	●	Fourniture et Pose de canalisations d'assainissement sur 4 antennes (route du Beaujolais, rue de la Bascule, rue de l'Eglise, impasse du Puits) ; Fourniture et Pose d'un poste de refoulement : Impasse du Puits. Opération de réception des travaux en cours	5B17	101 500,0	282 300,0	>	282 300,0					non subventionn able																	33 495,0	33	56 460,0	20	>	68 005,0	67	225 840,0	80	>
A-32	Diagnostic du réseau d'eau pluviale de Guéreins	Guereins	Guereins	2010		⊗	Envisagé d'ici la fin du contrat de rivière	5B17	20 000,0																											20 000,0	100						

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012

VOLET A		TECHNIQUE							FINANCIER																										
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maitrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations	
									€ HT	€ HT		€ HT	%		€ HT	Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel			Montant prévu		Montant réel			Montant prévu		Montant réel			
																€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%
Sous-objectif : Lutter contre les pollutions diffuses																																			
A-33	Améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts communaux	Toutes	Syndicat	2008	2009	➤➤➤	Achat de 7 désherbeurs termiques sur le budget fonctionnement (non soldé pour l'Agence de l'Eau = montant prévisionnel)	5D27	24 300,0			3952,54 TTC			8 650,0	35,6	1 700,0	50	<	5 190,0	21,3	1 220,0	30	<					10 460,0	43,1	790,5	20	<		
							2010	Achat d'un désherbeur mécanique pour Chatillon (non soldé = montants prévisionnels)		5D27				6 945,0								3 472,0	50				2 084,0	30							
A-34	Améliorer les pratiques phytosanitaires pour l'entretien des jardins particuliers	Toutes	Syndicat	2008	2008	➤➤➤	Création de plaquettes et panneaux Crédits non utilisés mais action intégrée aux fiches C4 et C5	5D27	1 950,0						780,0	40				933,0	40									390,0	20				
A-35	Action pilote de maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles par les produits phytosanitaires et de lutte contre le départ des fines	Toutes	Syndicat et agriculteurs	2008	2009/ 2012	➤➤➤	Site pilote agricole / Site pilote fines / MAET (Mesures Agro Environnementales Territorialisées)	5C02 / 5C18 / 5D03 / 5D07 / 5D01 /	Hors contrat pour MAET : Subvention européenne à hauteur de 307 847 € et financement de l'Etat à hauteur de 162 306 €																										
									846 921,0	38 853,4	<	38 853,4			59 660,0		19 426,0	50	<	141 255,0		94 131,0		<							26 424,0	20	7 771,2	20	<
									219 200,0	12 920,0	<	12 920,0	100		32 060,0	50	6 460,0	50	<	22 770,0	30	3 876,0	30	<							12 824,0	20	2 584,0	20	<
									68 000,0	25 933,4	<	25 933,4	100		27 600,0	41	12 966,0	50	<	28 917,0	39	3 178,0	30	<							13 600,0	20	5 187,2	20	<
	Détail Sites pilotes Agricoles		Montants prévisionnels intégrant uniquement le suivi de la qualité de l'eau et des sédiments. Les autres actions font appel à des financements hors CR																																
	Détail Sites pilotes Fines		2 des 3 actions correspondantes sont soldées, la dernière ne l'est pas																																
	Détail MAET (contrats signés avec les agriculteurs entre 2008 et 2011)		Dossier soldé (Subventions Europe (FEADER), Etat et Région Rhône-Alpes)																																
A-36	Incitation à l'implantation de haies	Toutes	Syndicat	2008	2009/ 2015	➤➤➤	Financements Europe (FEADER) et Agence de l'Eau hors CR dans le cadre de l'appel à projets plantation de haies bocagères	5D07 / 3C37 /	Hors contrat : Subvention européenne (FEADER) à hauteur de 25215,5 € et financement de l'Etat à hauteur de 25215,5 €																										
									105 000,0			51 721,6				AD							31 500,0	30				AD						73 500,0	70

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne au 30 juin 2012

VOLET B		TECHNIQUE							FINANCIER																												
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maitrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations			
									€ HT	€ HT		€ HT	%		€ HT	Montant prévu	Montant réel	Montant prévu		Montant réel	Montant prévu	Montant réel	Montant prévu		Montant réel	Montant prévu	Montant réel	Montant prévu		Montant réel							
									€	€	€	%	€	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Volet B1-1 : préserver et améliorer la qualité écologique des milieux																																					
Sous-objectif : préserver, restaurer le corridor fluvial et lutter contre les espèces invasives																																					
B1-1.1	Plan de restauration, d'entretien et de lutte contre les espèces invasives de la ripisylve	Bassin Versant	SRTC	2008 / 2015	2008 / 2015	➡➡➡	3 tranches de restauration de la ripisylve/1Tr de plantation	5D07 / 3C14 / 3C17	1 347 410,0	350 862,6	<	350 862,6				404 223,0	30	104 310,3	30	<	404 223,0	30	226 713,0		<	202 112,0	15	52 628,5	15	<	336 852,0	25	88 686,1	25	<		
Sous-objectif : restaurer les habitats semi aquatiques et aquatiques																																					
B1-1.2	Diversification des habitats piscicoles au lieu dit les Oures	Villars les Dombes	SRTC	2010	2011 / 2012	➡➡	Conception du PROJET de restauration sur 2 sites : le stade et les Oures à villars (450m)	3C14	62 100,0					transfert de B1-2.13	18 630,0	30					18 630,0	30	33 630,0			12 420,0	20				12 420,0	20					
B1-1.3	Mettre en place une gestion patrimoniale et intégrée du marais du Vernay	Montceaux/ Guéreins	SRTC	2008	2011 / 2015	➡➡➡	Elaboration CCTP en vue de la réalisation du plan de gestion	3D16 / 3D02	50 000,0						22 000,0	44					19 176,0	36	3 000,0								10 000,0	20					
B1-1.4	Préserver et restaurer la zone humide de St Etienne sur Chalaronne	St Etienne sur Chalaronne	SRTC	2008	2011 / 2015	➡➡➡	Elaboration CCTP en vue de la réalisation du plan de gestion	3D16 / 3D02	55 000,0						27 500,0	50					17 302,0	30									11 000,0	20					
Sous-objectif : préserver et restaurer les populations piscicoles en place																																					
B1-1.5	Gestion de la population de Truites de la Calonne		Fédération de pêche 01	2008	2010	●	Diagnostic hydrobiologique et géomorphologique de la Calonne	3C13	8 290,0	28 230,0	>	28 230,0		transfert de B1-2.11			14 115,0	50			2 974,0	30	8 469,0	30	>						5 803,0	70	5 646,0	20	<		
Volet B1-2 : préserver et améliorer la qualité physique des milieux																																					
Sous-objectif : faire respecter un espace de mobilité pour la Chalaronne																																					
B1-2.1	Mise en place d'un espace de mobilité sur la Chalaronne aval	Linéaire Chalaronne	SRTC	2008		➡➡➡		3C14	pm																												
B1-2.2	Acquisitions foncières de terrains sensibles à l'érosion hors zones urbanisables	Linéaire Chalaronne	SRTC	2008	2009	➡➡➡	Acquisition du Pré Piron / perspective d'acquisition sur le secteur du plan d'eau de tallard		93 928,0			4 923,9	100		46 964,0	50	2 462,0	50	<	28 178,0	30	1 689,0	30	<						18 786,0	20	962,2	20	<			
B1-2.3	Préconiser une non-intervention sur le lit de la Chalaronne amont	Linéaire Chalaronne	SRTC	2008	2008	➡➡➡	Intervention auprès des communes entre autres par le conseil dans l'élaboration des PLU	3C14	pm																												
Sous-objectif : Sécuriser les secteurs à enjeux forts																																					
B1-2.4	Refection du déversoir du Moulin des Champs	Sandrans	SRTC	2008	2010	●	Le propriétaire de l'ouvrage, ne voulant pas céder son droit d'eau, a réalisé lui-même les aménagements		9 000,0						2 700,0	30					1 800,0	20				2 700,0	30				1 800,0	20					
B1-2.5	Réfection des affouillements des murs en aval de l'ancienne RD933 et en aval du Relevant	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon/Chalaronne par MO délégué au SRTC	2009	2010 / 2013	➡➡	Conception du projet de travaux sur 3 sites	3C17	140 900,0																42 270,0	30				98 630,0	70						
B1-2.6	Consolidation de la berge de l'étang de Vannans situé au bord de la Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	SRTC	2008	2010	●	Consolidation de la berge par un rideau de pieux battus sur 80m et aménagement d'une surverse	3C17	85 000,0	56 057,9	<	56 057,9	100		25 500,0	30	16 816,0	30	<	17 000,0	20	12 826,0	20	<	25 500,0	30	16 817,4	30	<	17 000,0	20	11 213,0	20	<			
B1-2.7	Aménagement des berges du camping de St Didier sur Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	St Didier sur Chalaronne	2010	2009	●	Consolidation de la berge par un rideau de pieux battus et par des palplanches en bois suite à crue de février 2009 (200m). Subvention RRA post-crue (Hors contrat)	3C17	239 600,0	45 850,0	<	45 850,0	100									13 755,0	30		71 880,0	30	13 755,0	30		167 720,0	70	18 340,0	40				
Sous-objectif : Maîtriser les problèmes liés au transport solide																																					
B1-2.8	Plan de gestion des sédiments dans les canaux et retenues	St Etienne sur Chalaronne	St Etienne sur Chalaronne	2008		A	Abandon de l'action suite aux crues de 2008/2009		215 000,0																37 500,0	17				177 500,0	83						
B1-2.9	Entretien d'une plage de dépôts naturels et restauration du lit mineur du Râche	Genouilleux	SRTC	2009	2009	●	Abattage sélectif des boisements de berge + curage de 900 m suite aux crues de 2008/2009 (subventions régionales hors CR post crue)	3C17 / 3C14	15 200,0	7 820,9	<	7 820,9	100									2 737,0	35		4 560,0	30	1 680,0	21	<	10 640,0	70	3 403,0	44	<			
B1-2.10	Réfection du gué des Ilons et enlèvement des protections sauvages	St Etienne sur Chalaronne	SRTC	2011		➡	Opposition de la commune sur la suppression du passage sans proposition autre permettant le passage des engins agricoles. Construction d'un pont à l'étude	3C13	101 200,0												50 600,0	50								50 600,0	50						

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

CDT : Comité Départementale du Tourisme

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne au 30 juin 2012

VOLET B		TECHNIQUE							FINANCIER																										
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maitrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations	
									€ HT	€ HT		€ HT	%		€ HT	Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel			Montant prévu		Montant réel			Montant prévu		Montant réel			
																€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%
Sous-objectif : redonner une morphologie aux rivières qui permette un bon fonctionnement écologique																																			
B1-2.11	Destruction du seuil de l'ancien moulin de St Maurice	Montceaux	SRTC	2012	2010 / 2014	➡➡➡	Projet de travaux conçus, discussion en cours avec riverains	3C13	116 000,0					transfert vers B115 et B34	29 000,0	25				29 000,0	25					34 800,0	30				23 200,0	20			
B1-2.12	Arasement de merlon en rive gauche de la Chalaronne et restauration physique du cours d'eau	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2009		⊗	Action non débutée faute de temps		30 000,0						7 500,0	25				7 500,0	25					9 000,0	30				6 000,0	20			
B1-2.13	Recréer une diversité d'habitats et d'écoulement de la Chalaronne sur le secteur amont de la Bourassière	St Didier sur Chalaronne	SRTC	2010		⊗	Dynamique naturelle recréant une diversité d'écoulements et d'habitats sur l'amont, interventions à prévoir sur l'aval en 2014	3C14	50 000,0					transfert d'une partie des crédits vers B1-1.2 restauration de la Chalaronne aux Oures	25 000,0	50				15 000,0	30									10 000,0	20				
B1-2.14	Site pilote : reconnexion de la Vieille Chalaronne	Dompierre sur Chalaronne	SRTC	2008	2008	●	Aménagement et suppression des seuils pour les rendre franchissables, travaux de restauration de la ripisylve, fermeture du passage à gué par techniques végétales	3C14 / 3C13 / 3C17	25 000,0	21 143,9	<	21 143,9	100			7 500,0	30	6 343,2	30	<	12 500,0	50	11 400,0	<						5 000,0	20	4 228,8	20	<	

Volet B1-3 : mettre en valeur les milieux aquatiques

Sous-objectif : élimination des points noirs paysagers

B1-3.1	Enlèvement des décharges sauvages	Guéreins	Guéreins	2008		➡➡➡	action fusionnée avec B3-4 pour création d'une rivière de contournement au droit du seuil Crozet		24 000,0						7 200,0	30				7 200,0	30									9 600,0	40			
--------	-----------------------------------	----------	----------	------	--	-----	--	--	----------	--	--	--	--	--	---------	----	--	--	--	---------	----	--	--	--	--	--	--	--	--	---------	----	--	--	--

Sous-objectif : mettre en place des circuits "au fil de l'eau"

B1-3.2	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de la Chalaronne (Châtillon, Dompierre, St Didier, St Etienne, Thoissey)			2010	2009 / 2015	➡➡➡	Restauration de l'aqueduc de dompierre/Chalaronne		303 000,0			4 160,0		9675 € RRA vers etude topo B2 (post crue)	90 900,0	30	1 248,0	30	<	92664*	30	1 260,0	<	CDT						121 200,0	40	1 664,0	40	<
B1-3.3	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de la Calonne (Chaneins, Montceaux, Guéreins)			2008		⊗	Circuit réorienté autour de la zone humide du Vernay en projet d'ici 2015		127 900,0					3225€ RRA vers etude topo B2 (post crue)	38 370,0	30				36 252,0	28			CDT						54 160,0	42			
B1-3.4	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de l'Avanon	Illiat, Garnerans, Bey, Cruzilles	SRTC par une maîtrise d'ouvrage déléguée	2008	2009	➡➡➡	Restauration du pont du bassin, du pont et de l'empellement des sires, remplacement de la passerelle de chou d'âne - conception des panneaux d'interprétation		126 000,0			31 855,5			37 800,0	30	9 556,7		<	38153*	30	13 365,0	<	CDT						50 400,0	40	12 742,2	40	<

Sous-objectif : restaurer et valoriser le patrimoine naturel et architectural lié à l'eau

B1-3.5	Mise en valeur du site de l'ancien lavoir de Baneins	Baneins	Baneins	2010		A	Demande de la commune pour réaffecter les subventions sur le plan d'eau au bord du Mazanan		8 200,0						2 460,0	30				2 460,0	30					CDT					3 280,0	40			
B1-3.6	Mise en valeur de la richesse écologique des étangs du lieu dit du Haudumont	Sandrans	CC Chalaronne centre	2008	2008	➤	Projet partiellement réaffecté pour l'aménagement de l'étang Prêle de la CC ChanStriVal (Communes de Chaneins et Valeins)		109 150,0						32 745,0	30				23 935,0	22					CDT					52 420,0	48			
B1-3.7	Mise en valeur de la traversée de la Chalaronne dans le centre bourg	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2008		A	Action non prioritaire pour la municipalité en place, prise de compétence tourisme par la communauté de communes Centre dombes		29 500,0						8 850,0	30				5938*	27					CDT					14 800,0	43			
B1-3.8	Mise en valeur de vieux pont de la petite Calonne	Peyzieux sur Saône	Peyzieux sur Saône	2010	2010	●	Rénovation du pont de Rapillon par la commune hors CR		8 000,0			Réalisée hors contrat de rivière par la commune																							

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

CDT : Comité Départementale du Tourisme

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne au 30 juin 2012

VOLET B		TECHNIQUE							FINANCIER																										
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maitrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres actions	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations	
									€ HT	€ HT		€ HT	%		€ HT	Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel			Montant prévu		Montant réel			Montant prévu		Montant réel			
																€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%

Volet B2 : prévention et protection contre le risque d'inondation

B2	Etude post-crue	communes sinistrées	SRTC	non prévu e	2009		Action non prévue au contrat - Subvention agence de l'eau et région hors contrat dans le cadre des actions post crue			30 200,0		30 200,0			sub hors contrat		14 632,0	49		sub hors contrat		10 500,0	35								5 068,0	17	
B2	Etude topographique et modélisation	communes sinistrées	SRTC	non prévu e	2010		Action non prévue au contrat			43 042,0		43 042,0		transfert de B1-3.2 et B1-3.3			21 500,0	50				12 900,0	30								8 642,0	20	

Sous-objectif : ne pas aggraver le risque d'inondation actuel

B2-1	Révision de PLU et gestion de l'urbanisme en milieu urbain	Linéaire Chalaronne		2008	2008		Action d'animation au fur et à mesure de l'évolution des documents d'urbanisme communaux		pm						pm					pm					pm								
------	--	---------------------	--	------	------	--	--	--	----	--	--	--	--	--	----	--	--	--	--	----	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--	--	--

Sous-objectif : réduire l'aléa d'inondation

B2-2	Remise en eau des prairies humides du Moignans à l'aval de Baneins	Baneins	SRTC	2014					19 500,0										9 750,0	50					5 850,0	30				3 900,0	20			
B2-3	Abaisser le seuil à l'aval du lagunage de La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	La Chapelle du Chatelard	2009		A	Commune opposée à l'abaissement du seuil		12 000,0										2 400,0	20					3 600,0	30				6 000,0	50			
B2-4	Restauration d'une prairie humide sur le Râche	Genouilleux	SRTC	2008	2009		Action fusionnée avec B1-2.9, financements hors CR		8 000,0					Voir B1-2.9, action fusionnée et réalisée en post-crue sur des financements hors CR					4 000,0	50	2 737,0				2 400,0	30	1 680,0		1 600,0	20				

Sous-objectif : diminuer la vulnérabilité

B2-5	Mise en place de batardeaux aux entrées du gymnase de Villars les Dombes	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2009			En phase de réflexion (problème technique pour le stockage des batardeaux + manque de moyens humains)	3A28	5 500,0						Etat 825	15									1 650,0	30				3 025,0	55		
------	--	--------------------	--------------------	------	--	--	---	------	---------	--	--	--	--	--	----------	----	--	--	--	--	--	--	--	--	---------	----	--	--	--	---------	----	--	--

Sous-objectif : assurer une gestion du risque

B2-6	Mise en place de plan d'urgence d'évacuation des lieux publics	Villars les Dombes	Villars les Dombes	2008				3A28	pm						pm					pm					pm					pm			
B2-7	Gestion des moyens humains en période de crise		SRTC	2008				3A28	pm						pm					pm					pm					pm			

Volet B3 : améliorer la gestion de la ressource en eau

Sous-objectif : réduire les pressions à l'étiage

B3-1	Plan pluriannuel de restauration du réseau secondaire de la Chalaronne	Bassin Versant	SRTC	2009 / 2015	2010 / 2015		Conception du programme de travaux/ 3 tranches de travaux réalisées		275 000,0			56 483,0			137 500,0	50	31 498,2	56		98670*	30	35 037,0	30							55 000,0	20	7 885,3	14	
B3-2	Limiter l'impact des prélèvements pour l'irrigation	Linéaire Chalaronne	CA 01	2008	2008		3 prélèvements /4 sont arrêtés		pm						pm					pm						pm				pm				

Sous-objectif : assurer le respect des débits minimums biologiques

B3-3	Réfection des vannages du barrage de l'Ecuelle	Châtillon sur Chalaronne	SRTC	2012		A	Le propriétaire refuse de céder son droit d'eau		24 000,0						7 200,0	30				5 741,0	20 **						7 200,0	30				4 800,0	20		
B3-4	Reconstruction de la prise d'eau du moulin du Crozet	Montceaux	SRTC	2009	2010	»»	Conception d'une rivière de contournement en alternative au projet proposé dans la fiche action	3C13 / 3A28	18 500,0					7200 € supplémentaire issu de B1-2.11	5 550,0	30				2 100,0	11	16 541,0				5 550,0	30				5 300,0	29			
B3-5	Automatisation du vannage du barrage du Tallard	St Etienne sur Chalaronne	SRTC	2008	2010 / 2013	»»	Conception du projet de travaux par un Moeuvre	3A28	102 000,0						30 600,0	30				20 400,0	20	26 814,0				30 600,0	30				20 400,0	20			
B3-6	Automatisation du vannage de Châtillon à la confluence du Relevant	Châtillon sur Chalaronne	Châtillon sur Chalaronne	2009	2011 / 2012	●	Mise en place d'un automate, remplacement du moteur	3A28	40 000,0	9 584,0	<	9 584,0	100		12 000,0	30	2 875,0	30	<	8 000,0	20	3 000,0	30	<	12 000,0	30	1 917,0	20	<	8 000,0	20	1 916,8	20	<	
B3-7	Etude des droits d'eau sur la Chalaronne et la Calonne	Linéaire Chalaronne	SRTC	2008	2010	●	Réalisation d'une étude sur les droits d'eau de 5 ouvrages		25 000,0	6 578,0	<	6 578,0	100		12 500,0	50	3 289,0	50	<	8970*	30	2 332,0	30	<						5 000,0	20	1 315,6	20		

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement
N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012
CDT : Comité Départementale du Tourisme

Bilan technique et financier mi-parcours du Contrat de rivière des territoires de Chalaronne arrêté au 30 juin 2012																																			
VOLET C		TECHNIQUE							FINANCIER																										
N° Fiche	Intitulé	Communes	Maitrise d'ouvrage	Année prévue	Année réelle	Avancement	Description de l'action réalisée / Commentaire	Correspondance mesures SDAGE	Montant inscrit	Montant REEL	Variations	Dépenses engagées		Transfert de budget vers autres	Agence de l'eau RMC				Variations	Région Rhône Alpes				Variations	Conseil Général de l'Ain				Variations	Maîtrise d'Ouvrage				Variations	
									€ HT	€		€ TTC	%		€	Montant prévu		Montant réel		Montant prévu		Montant réel			Montant prévu		Montant réel			Montant prévu		Montant réel			
																€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%	€	%	€		%
Sous-objectif : personnel d'animation du Contrat de Rivière																																			
C1	Création d'un poste de chargé de mission	Bassin Versant	SRTC	2008-2014	2008		Salaires 2008-2011		455 000,0			281 160,8			227 500,0	50,0	121 972,0	43,4	<	136 500,0	30,0	105 992,0		<						91 000,0	20,0	53 196,8	18,9	<	
C2	Création d'un poste d'Animateur eau et aménagement du territoire	Bassin Versant	SRTC	2008-2014	2008		Salaires 2008-2011		407 000,0			260 887,7			203 504,0	50,0	112 453,0	43,1	<	116 788,0	28,7	98 025,0		<						86 708,0	21,3	50 409,7	19,3	<	
C3	Création d'un poste de Technicien Rivière	Bassin Versant	SRTC	2009-2014	2009		Salaires 2009-2011		230 000,0			127 727,3			178 000,0	77,4	89 202,0	69,8	<											52 000,0	22,6	38 525,3	30,2	<	
Sous-objectif : mettre en place une communication et sensibilisation sur les milieux aquatiques																																			
C4	Production de documents d'information et de sensibilisation	Bassin Versant	SRTC	2008 / 2015	2008 / 2015		4 journaux publiés/5 panneaux/2 plaquettes/1 livret pour les riverains / le site internet		57 200,0			18 235,8	100		22 880,0	40	7 154,0	39	<	27364*	40	10 296,0		<						11 440,0	20	3 932,3	21,5	<	
C5	Actions d'animation et de sensibilisation	Bassin Versant	SRTC	2008 / 2015	2008 / 2015		Animations scolaires / 2 participations à la foire aux plantes rares/2 visites du territoire avec les élus		93 000,0			30 192,6	100		37 200,0	40	15 089,0	50	<	44 970,0	40	14 154,0		<						18 600,0	20	5 137,6	17	<	
C6	Assurer le partenariat et la cohérence territoriale	Bassin Versant	SRTC	2008 / 2015	2008 / 2015		Réunions périodiques avec CCDRA/SCOT, CA01...		pm						pm					pm				pm						pm					
C7	Guide de Bonnes Pratiques pour la gestion des étangs piscicoles de la Dombes	Dombes	SRTC	2008-2014	2011 / 2014		Etude sociologique des propriétaires exploitants des étangs de la Dombes préalable à la construction du guide en cours		4 800,0						1 920,0	40				2297*	40	1080								960,0	20				
Sous-objectif : mettre en place un suivi et une évaluation du Contrat de Rivière																																			
C8	Mise en place d'un réseau de suivi opérationnel	Bassin Versant	SRTC	2009-2014	2011 / 2012		Conception travaux et installation de 2 stations limnimétriques/ suivi des érosions régressives = dossier non soldé	3A28	114 800,0						11 920,0	10,4				13253*	10,4	14 311,0			85000	74				5 960,0	5,2				
C9	Bilan et perspectives du Contrat de Rivière	Bassin Versant	SRTC	2014	2012		Etude bilan mi-parcours réalisée, Etude bilan prévue en 2015		50 000,0						25 000,0	50				17940*	30	1 320,0								10 000,0	20				

* Montant calculé en tout ou partie sur une base TTC car tout ou partie des dépenses seront inscrites au budget fonctionnement

N.B : Les informations renseignés dans ce tableau récapitulatif comprennent les données comprises entre Février 2008 et Juin 2012

Annexe n°2 : Les neufs indicateurs renseignés lors du bilan mi-parcours

Type	Numéro	Intitulé
P	A1-1	Population des communes et leur mode d'assainissement
P	A3-59	L'activité agricole du bassin versant
R	A3-63	Engagement dans les procédures agri-environnementales
R	A3-73	Taux de sensibilisation aux pratiques moins polluantes
E	A-32	Qualité des cours d'eau - physico-chimie
P/R	B3-224	Volumes d'eau prélevés par les usagers
R	B3-241-2	Gestion des prélèvements en période critique
E	B3-253	Sévérité des étiages des cours d'eau
R	B11-107	Réalisation du programme de gestion de la ripisylve

Population des communes et leur mode d'assainissement

Indicateur

A1-1

Type

Pression

• Présentation

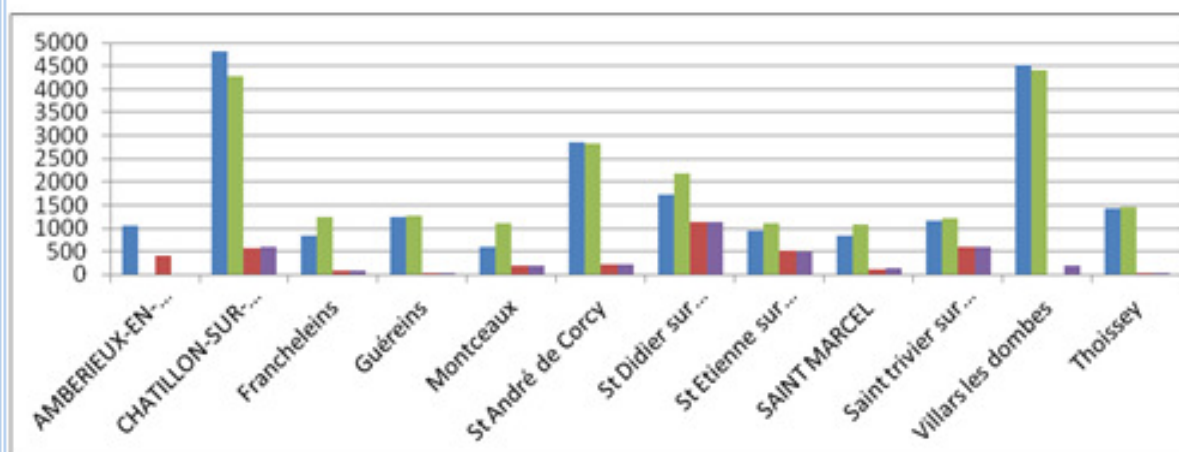
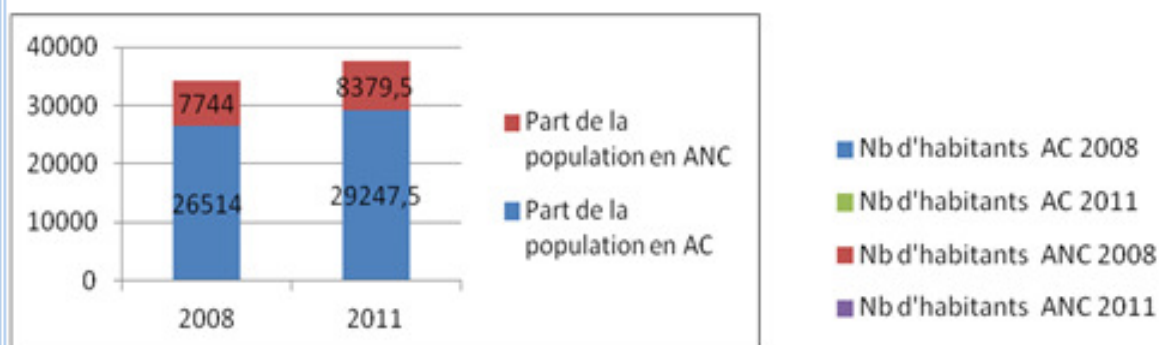
Part des populations communales intégrée au bassin versant en Assainissement Collectif (AC) et en Assainissement Non Collectif (ANC).

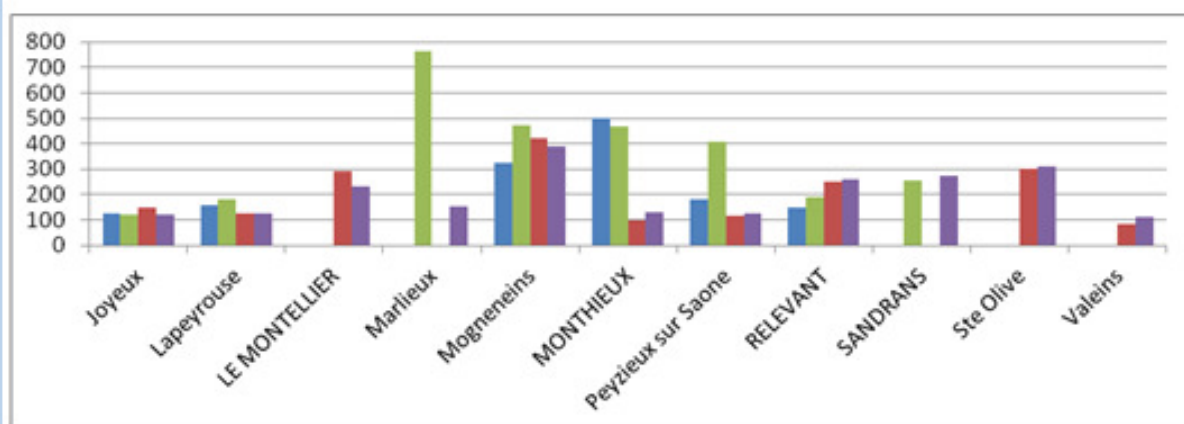
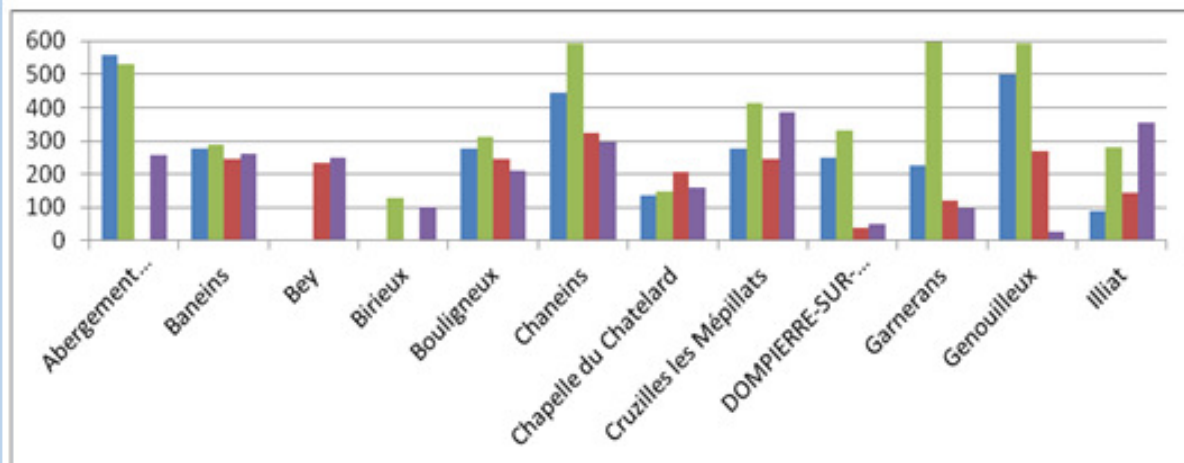
Il s'agit d'observer l'évolution du mode d'assainissement sur le territoire du SRTC depuis la mise en place du contrat de rivière et ainsi de connaître l'impact de la procédure sur la qualité des eaux.

Actions concernées par l'indicateur

Volet A : A1 à A32 (32 actions)

• Résultats





• Acquisition des données

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont :

- la population totale du bassin versant,
- la population communale,
- la part de cette population en AC et ANC.

Les données démographiques ont été obtenues grâce aux données INSEE.

Le mode d'assainissement a été déterminé lors d'entretiens avec les différents maîtres d'ouvrage du bassin versant.

- **Interprétation des résultats**

Entre 2008 et 2011, la part de la population en assainissement autonome a peu évolué par rapport à la population totale (29.2% en 2008 et 28.7% en 2011). Au niveau communal, on remarque également peu de changement de manière générale. Il existe cependant une diversité des exemples avec certaines communes ayant leur population raccordée (AC) qui augmente fortement (Chaneins, Garnerans, Peyzieux...). Cela correspond aux municipalités ayant réalisé des transformations de leur assainissement (agrandissement, extension du réseau...). D'autres communes semblent cependant avoir moins de populations en AC en 2011 qu'auparavant. Ces chiffres surprenants peuvent être expliqués par l'imprécision des données fournies. Cet indicateur doit alors être relativisé dans son interprétation. S'il montre la tendance générale du bassin versant, les données communales doivent être utilisées avec précaution.

- **Limites de l'indicateur**

Difficulté d'obtenir des chiffres valides de la part des maîtres d'ouvrage.

Temps long à consacrer pour l'acquisition des données AC et ANC.

- **Suivi**

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final.

L'activité agricole du bassin versant

Indicateur

A3-59

Type
Pression

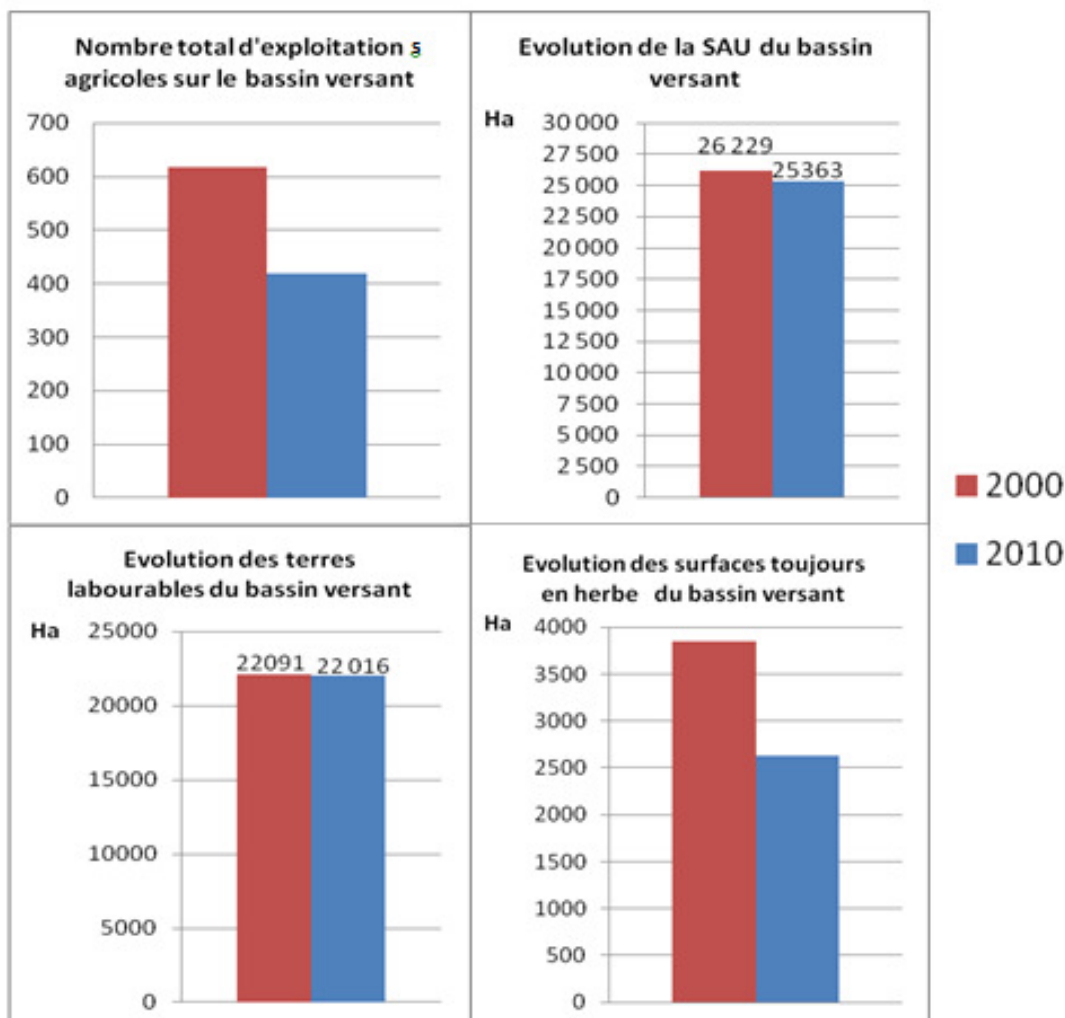
• Présentation

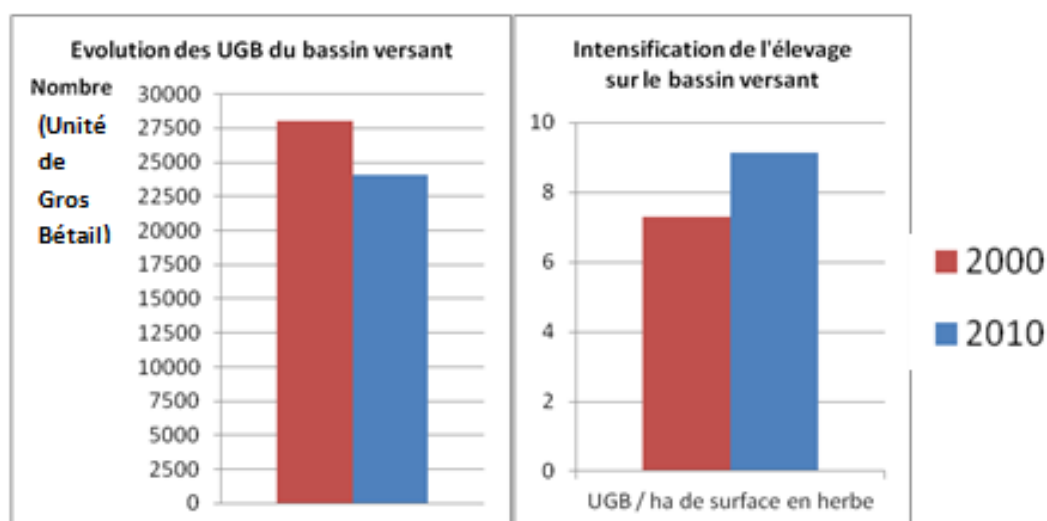
Nombre et caractéristiques des exploitations agricoles du bassin versant. Il s'agit d'évaluer la pression potentielle de l'agriculture sur les milieux ainsi que son évolution depuis la mise en place du contrat de rivière.

Actions concernées par l'indicateur

Volet A : A35 et A36 (2 actions)

• Résultats





• Méthodologie

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont issues du Recensement Général Agricole de 2000 et 2010.

Ces données ont été obtenues par l'intermédiaire de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Rhône-Alpes.

• Interprétation des résultats

De manière générale on remarque une diminution de l'ensemble des surfaces dédiées à l'agriculture entre 2000 et 2010. Cependant, si le nombre d'exploitation a chuté d'un tiers en 10 ans, moins de 1000 hectares ont été soustraits à cette activité pour la même période, soit 5.4%. Dans la plupart des cas, ces terres agricoles ont été converties en zone urbanisée. Il s'agit davantage d'un agrandissement de certaines exploitations aux dépens des autres que d'une réelle diminution de l'importance de l'agriculture. En parallèle, la faible diminution des UGB par rapport à la forte variation des Surfaces Toujours en Herbe (STH correspondant aux prairies permanentes) indique une relative intensification de l'élevage sur le territoire.

• Limites de l'indicateur

Peu de difficultés ont été rencontrées. Seul le calcul du nombre estimatif d'exploitations intégrées au bassin peut comporter quelques imprécisions, du fait que le territoire du SRTC comprend des communes qui ne sont incluses que partiellement dans son bassin versant.

- **Suivi**

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final. Cependant il est dépendant des recensements agricoles réalisées (le RGA n'est réalisée que tous les 10ans) ou d'études particulières sur le territoire. Lors du bilan final, des données plus précises issues des déclarations PAC (Politique Agricole Commune) des agriculteurs pourront être mobilisées pour affiner cet indicateur.

Engagement dans les procédures agri-environnementales

Indicateur

A3-63

Type
Réponse

• Présentation

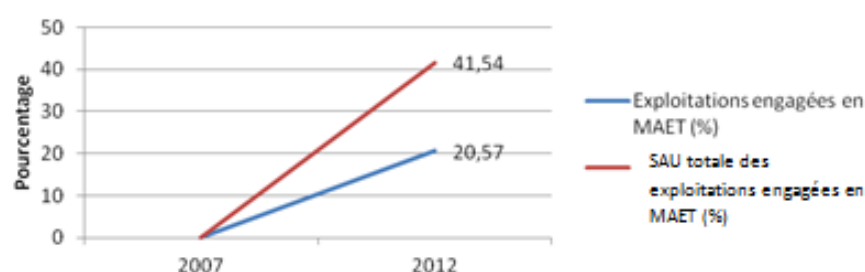
Pourcentage des exploitations engagées dans une procédure MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées). Il s'agit d'estimer la mobilisation de la profession agricole dans la mise en place de démarches environnementales et de mesurer l'évolution des pratiques et des pressions d'origine agricole.

Actions concernées par l'indicateur

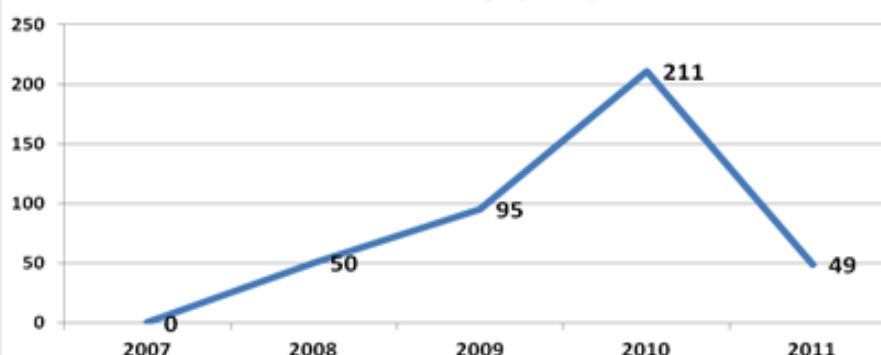
Volet A : A35 (1 action)

• Résultats

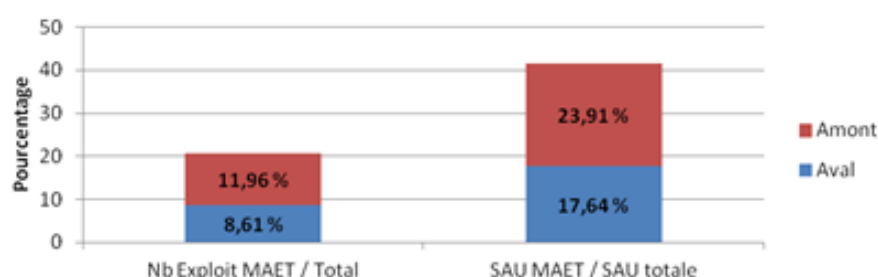
Evolution des exploitations engagées en MAET entre 2007 et 2012



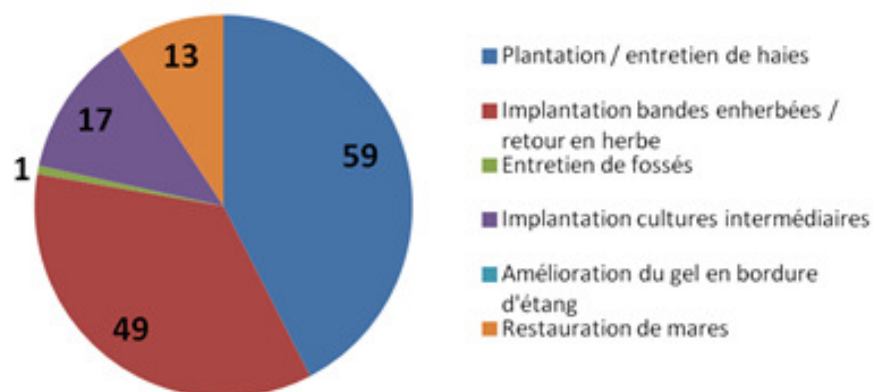
Nombre de MAET engagées par année



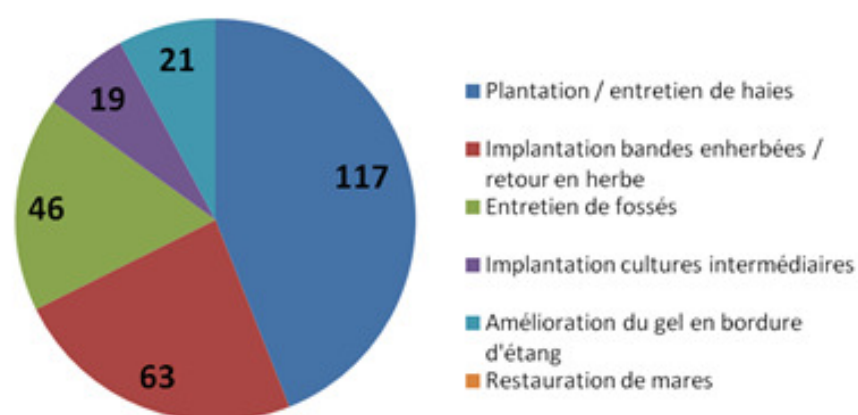
Distinction des MAET de l'amont et de l'aval



Types de MAET engagées à l'Aval



Types de MAET engagées en Dombes



• Données utilisées

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont :

- Le nombre total d'exploitations engagées en MAET,
- Le nombre total d'exploitations du bassin versant,
- La SAU (Surface Agricole Utile) correspondante aux exploitations engagées,
- La SAU totale du bassin versant.

Ces données (hors MAET) ont été obtenues par le RGA 2010. Les données concernant les exploitations engagées sont internes au SRTC pour la partie aval du bassin versant. Pour la partie dombiste, les données sont issues de la CA01 (Chambre d'Agriculture de l'Ain) et du SRTC.

• Interprétation des résultats

Le premier graphique permet d'observer l'évolution des exploitations engagées en MAET depuis 2007. Ainsi, en 4 ans et demi, 20 % des exploitations du territoire se sont engagées dans ces procédures, correspondant à plus de 40 % de la SAU totale dans le périmètre du SRTC.

Le deuxième graphique permet d'observer le détail annuel de l'évolution des 405 MAET contractualisées depuis 2008. On constate une forte augmentation des engagements entre 2008 et 2010. En 2011 ce nombre diminue significativement car en cette année, seuls des contrats ont été proposés sur la partie aval.

Le troisième permet de comparer ces engagements entre amont et aval du territoire. On remarque, malgré une faible différence, que la partie dombiste est celle qui comprend le plus d'exploitations et le plus de SAU en MAET, en grande partie à cause du fait que les enveloppes financières allouées sur ce périmètre étaient plus importantes et intégraient des enjeux biodiversité (Natura 2000) et qualité de l'eau. Seul ce dernier enjeu a été décliné en MAET sur l'aval.

Enfin, les deux derniers graphiques permettent de présenter le détail des types de MAET sélectionnées par les agriculteurs. La distinction entre l'amont et l'aval a été réalisée car les mesures proposées ne sont pas exactement les mêmes. Pour les deux secteurs, la plantation de haies, le retour en herbe (conversion de grandes cultures en prairie) ou la mise en place de bandes enherbées sont les principales MAET rencontrées. A l'aval, la restauration des mares et l'implantation de cultures intermédiaires représentent environ 20% des MAET. A l'amont, l'entretien des fossés représente environ 15 % des choix.

• Limites de l'indicateur

Le calcul du nombre estimatif d'exploitations intégrées au bassin peut comporter quelques imprécisions, du fait que le territoire du SRTC comprend des communes qui ne sont incluses que partiellement dans le bassin versant. Le Recensement Général Agricole n'ayant lieu que tous les 10 ans, l'exactitude des informations peut être mise en doute. De plus, sur les 103 exploitations engagées, la SAU totale de 7 d'entre elles n'est pas connue. Cette information ne nous a pas été transmise par la Chambre d'Agriculture de l'Ain. Le SAU engagée en MAET doit donc être légèrement augmentée.

• Suivi

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final. Cependant il est dépendant des recensements agricoles réalisés, des données issues des déclarations des agriculteurs au titre de la Politique Agricole Commune (PAC) ou d'études particulières sur le territoire.

Taux de sensibilisation aux pratiques moins polluantes

Indicateur

A3-73

Type
Réponse

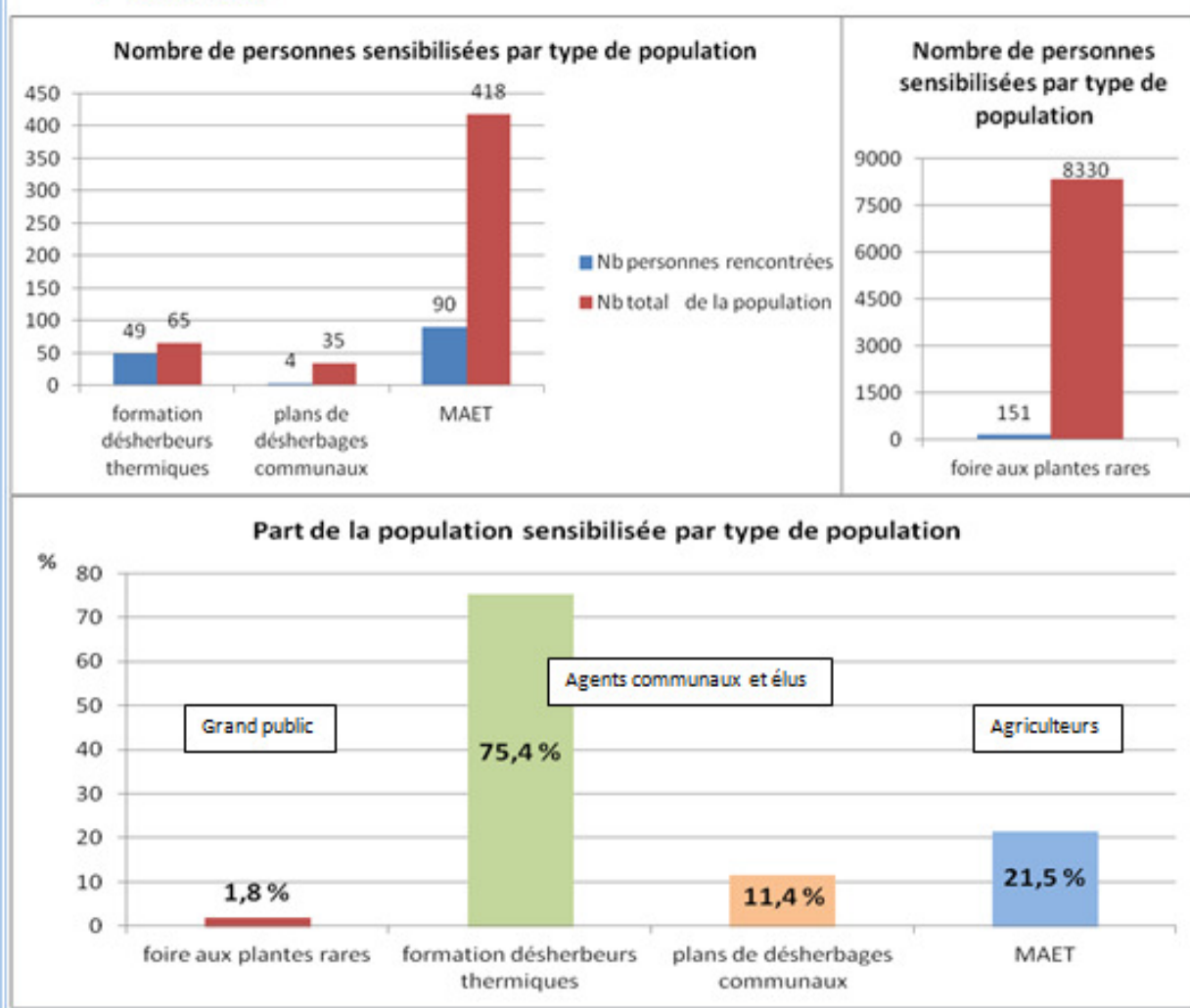
Présentation

Pourcentage de personnes touchées par les opérations de sensibilisation / communication par rapport au nombre total de personnes à sensibiliser. Il s'agit d'estimer la mobilisation de la population du territoire et l'impact du SRTC sur les changements de perceptions et de pratiques.

Actions concernées par l'indicateur

Volet A : A33 et A36 / Volet C : C4, C5 et C7 (7 actions réparties sur 5 fiches)

Résultats



• Méthodologie

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont :

- Le nombre de personnes touchées par les opérations,

Il correspond au nombre de personnes rencontrées dans le cadre de la foire aux plantes rares (grand public), des contractualisations des MAET (agriculteurs), de la réalisation des plans de désherbage communaux ou de démonstrations de matériel de désherbage alternatif (agents communaux et élus).

- Le nombre total de personnes à sensibiliser.

• Interprétation des résultats

La part de population « sensibilisée » aux pratiques moins polluantes étant très difficile à estimer, seules les personnes ayant bénéficiées d'une formation ou d'un réel échange d'information ont été comptabilisées. La formation des personnels communaux a ainsi concerné 75 % de cette population. Les plans de désherbage communaux ont permis de communiquer auprès de 11.4% des maires (ici la part des élus sensibilisés peut être largement majorée si l'on considère l'ensemble des réunions et des discussions avec le syndicat). Plus de 20% des agriculteurs dans le périmètre du SRTC ont été sensibilisés dans le cadre des MAET. Dans le cadre de la foire aux plantes rares, seul 1.8% de la population totale assistant à la foire a été rencontré.

• Limites de l'indicateur

La limite de cet indicateur réside principalement dans la définition d'un nombre de personnes devant être sensibilisé. Il s'agit d'une estimation et non pas d'un véritable comptage des personnes non sensibilisées du territoire.

• Suivi

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final. Le renseignement des données devrait cependant se faire le plus régulièrement possible (plusieurs fois par an) de manière à intégrer l'ensemble des personnes sensibilisées.

Qualité des cours d'eau - physico-chimie

Indicateur

A-32

Type : Etat

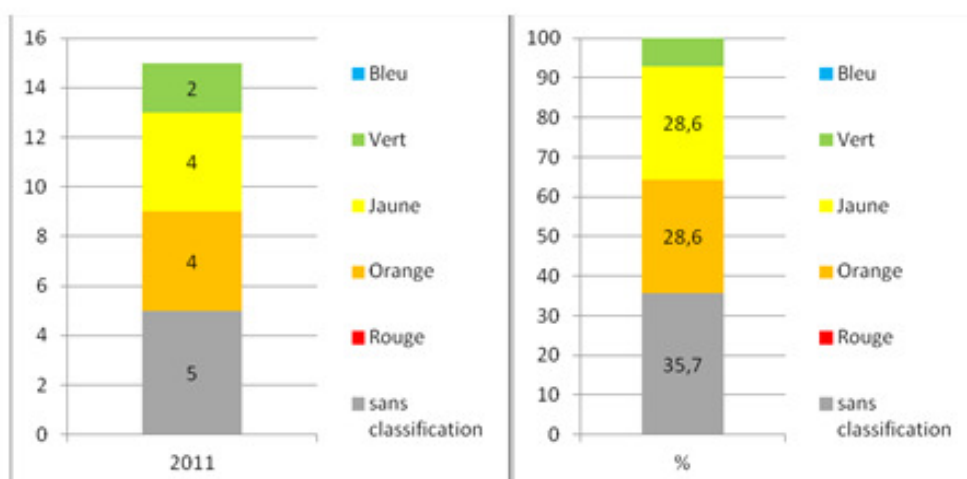
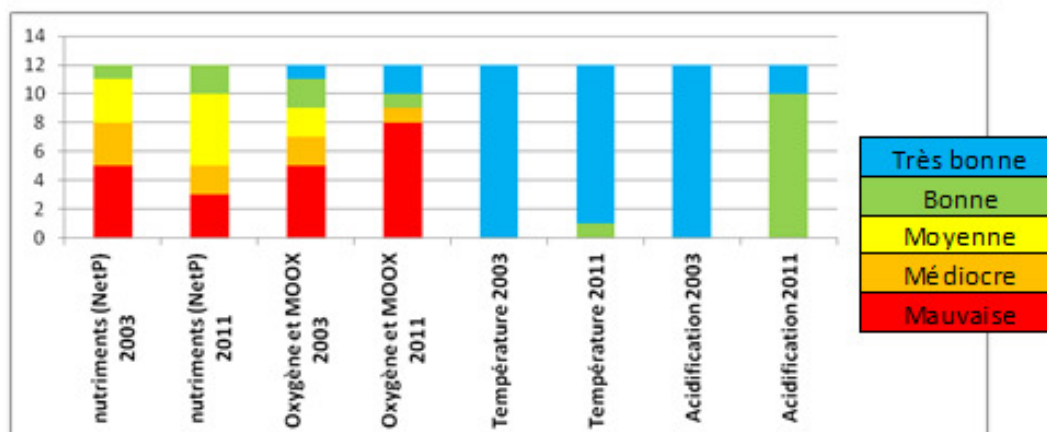
Présentation

Expression de la qualité des eaux superficielles du territoire, il s'agit de connaître les concentrations de différents paramètres physico-chimiques par station d'étude. L'objectif est de percevoir l'évolution de la qualité écologique des rivières et de la comparer aux objectifs de Bon Etat.

Actions concernées par l'indicateur

Ensemble des actions des volets A et B

- Résultats par type de paramètres (1^{er} graphique) et de manière globale (2^{ème} et 3^{ème} graphique)



• Méthodologie

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont :

- Qualité des eaux par critère et par station

Les données utilisées sont issues des études de suivi de la qualité des eaux de 2003 (réalisé par Hydrétudes) et 2011 (réalisé par SAGE Environnement) pour le Conseil Général de l'Ain.

• Interprétation des résultats

Le premier graphique présente l'évolution des paramètres « nutriment », « oxygène », « température » et « acidification » entre 2003 et 2011 pour les 12 stations communes aux deux études. Les histogrammes compilent le nombre de station par classe de qualité. Si pour les nutriments, le constat est positif entre les deux dates, l'évolution des paramètres d'oxygène est bien moins favorable. Il apparaît même une dégradation de cette qualité. Le critère température a peu évolué mais l'une des stations est rétrogradée d'une classe. Enfin le paramètre acidification indique une qualité correcte mais la grande majorité des stations perd également une classe de qualité.

Les deux autres graphiques présentent la classe générale de l'état physico-chimique pour chacune des stations en 2011, en quantité et en proportion. Malgré une forte représentation des stations non classées (couleur grise), on note une prédominance des classes orange et jaune (qualité médiocre et moyenne) et l'absence de station de très bonne qualité (bleu).

• Limites de l'indicateur

La limite de cet indicateur est liée à l'évolution des paramètres de mesure des outils d'évaluation de l'état écologique (passage du SEQ eau V2 à SEEE). La correspondance des données entre les deux dates est alors imparfaite. Seule la tendance par type de paramètre est observable.

• Suivi

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final.

Volumes d'eau prélevés par les usagers

Indicateur

B3-224

Type
**Pression
Réponse**

• Présentation

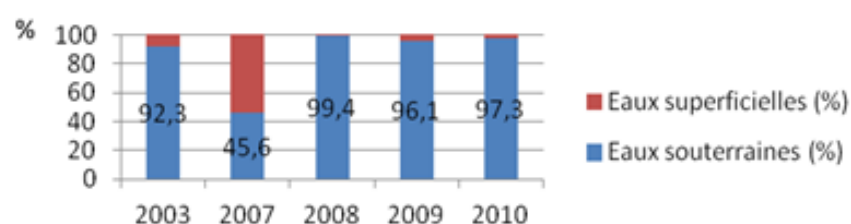
Il s'agit de calculer les volumes d'eau prélevés par les différents usagers du bassin versant en fonction de l'horizon de prélèvement (superficiel ou souterrain). L'objectif est de connaître l'évolution des pressions quantitatives sur la ressource en eau.

Actions concernées par l'indicateur

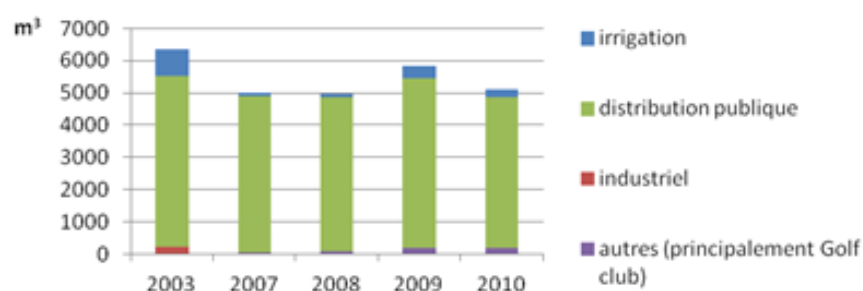
Volet B : B3-1 à B3-7 (7 actions)

• Résultats

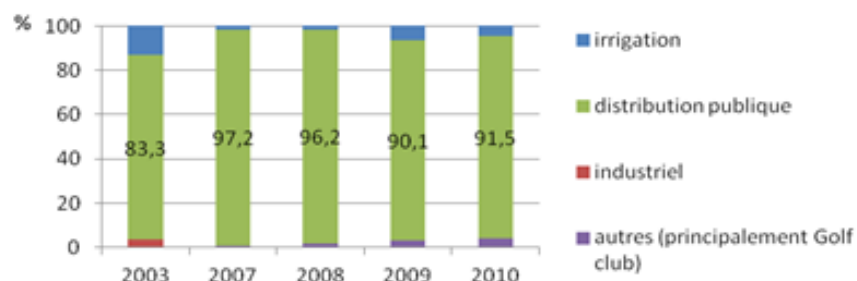
Evolution de la part d'eau prélevée par horizon



Volumes prélevés par type d'usagers



Pourcentage du prélèvement total par type d'utilisateur



• Méthodologie

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont :

- Volumes annuels d'eau prélevés par type d'usager et par horizon

Ces données proviennent de l'Agence de l'Eau : elles ont été téléchargées sur leur portail internet. (Documents CAT prélèvements, disponibles par année)

• Interprétation des résultats

Hormis l'année 2007, pour laquelle le prélèvement en eaux superficielles atteint presque 55% du total annuel, toutes les autres années indiquent un prélèvement quasi-total dans l'horizon souterrain (entre 92.3 et 99.4 % du total annuel). Les débits plutôt faibles ainsi que la qualité des cours d'eau du territoire du SRTC en sont vraisemblablement la cause. Avec une moyenne supérieure à 90% des volumes prélevés pour les 5 années, l'Approvisionnement en Eau Potable est le principal usage de la ressource en eau. Il est intéressant de noter que les volumes prélevés pour l'AEP sont quasi stables depuis 2003 : les consommations en eau des nouveaux habitants sont compensées par les économies d'eau réalisées par les habitants déjà installés. De façon moindre, entre 1.75 et 13.2 % selon les années, l'irrigation pour l'agriculture représente la deuxième consommation en eau. Enfin, la demande industrielle (uniquement pour 2003 et 2007 et à hauteur de 3.4 puis 0.02 %) ainsi que les usages « autres » (entre 1 et 4 %) représentent une part très faible des prélèvements sur la ressource. La pression potentielle sur la ressource en eau est presque complètement due à la demande en eau potable du secteur et celle-ci varie peu depuis 2003. Peu d'économies sont donc envisageables pour les autres usages (hors AEP).

• Limites de l'indicateur

Pas de difficultés particulières pour sa construction. Potentiel défaut d'interprétation car tous les prélèvements ne sont pas comptabilisés (certains prélèvements qui ne sont pas règlementés).

• Suivi

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final.

Gestion des prélèvements en période critique

Indicateur
B3-241-2
Type
Réponse

Présentation

L'objectif principal est d'évaluer l'organisation mise en place pour garantir un niveau d'eau minimum en période d'étiage critique. Cette gestion est évaluée en nombre de jours par an et par niveau d'alerte (en fonction des arrêtés cadre sécheresse).

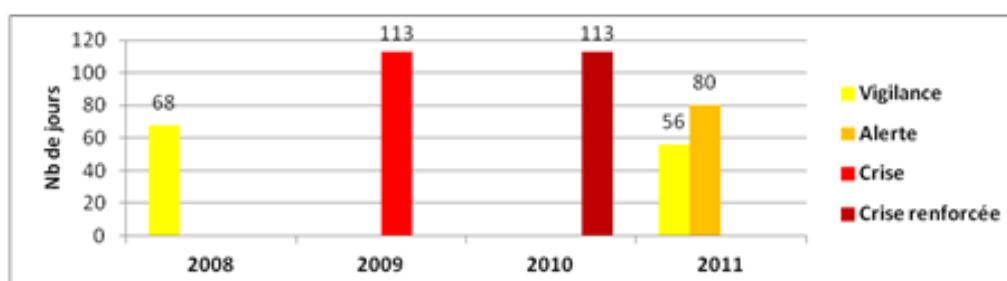
Actions concernées par l'indicateur

**Volet B : action B3-1 à B3-7
(7 actions)**

Résultats

Nombre de jours par an et par niveau d'alerte

	Mai	Juin	Juillet	Août		Septembre	Octobre	Nombre de jours cumulés
2008			23-juil			30-sept		68
2009		09-juin				30-sept		113
2010			09-juil				30-oct	113
2011	16-mai			4-aout	5-aout	30-sept		136



Méthodologie

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont :

- Le nombre de jours soumis aux arrêtés cadre sécheresse par année.

Source : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/situation-hydrologique/infos-secheresse.php#archives>

- **Interprétation des résultats**

Grâce aux tableaux récapitulatifs des arrêtés cadre sécheresse, cet indicateur a pu être construit. Il permet de constater que pour la période 2008-2011, les problèmes d'étiage sont récurrents bien que non homogènes d'une année sur l'autre. Les années 2009 et 2010 sont celles pour lesquelles le niveau d'alerte est le plus grave (niveau 2 pour 2009 et 3 pour 2010) et cela pour des périodes de 113 jours chacune. L'année 2008 semble la moins touchée par ces problématiques avec 68 jours classés en niveau 0 ou Vigilance. Cet indicateur est par nature très dépendant de variations climatiques annuelles d'une année sur l'autre.

- **Limites de l'indicateur**

Il faut noter que ces arrêtés sont établis à partir de seuils fixes. La limite de cet indicateur est liée au fait que ces seuils ont varié depuis 2011. La comparaison pour la dernière année est donc moins objective. De plus, la question de la validité de ces seuils est posée puisque les problèmes d'étiage, largement représentés sur ce territoire, ne sont pas toujours mis en évidence sur la base de ces seuils qui ne sont pas définis à une échelle locale.

- **Suivi**

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final. De manière à donner une information supplémentaire, un détail annuel par niveau d'alerte pourrait être intéressant.

Sévérité des étiages des cours d'eau

Indicateur

B3-253

Type : Etat

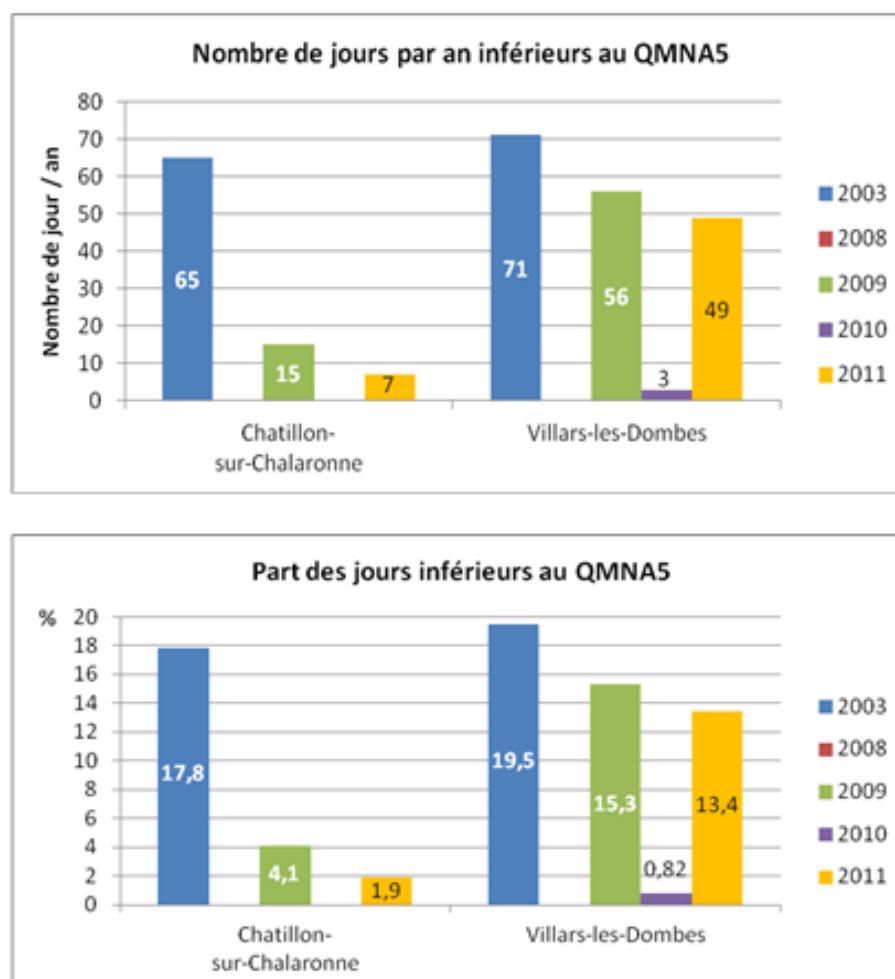
Présentation

Nombre de jours où le débit est inférieur au QMNA5 (débit mensuel minimal de période de retour 5 ans). L'objectif est de mettre en avant l'effet de tous les prélèvements, transferts ou dérivations sur les étiages de la Chalaronne.

Actions concernées par l'indicateur

Volet B : B3-1 à B3-7 (7 actions)

Résultats



• Méthodologie

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont :

- QMNA5 pour la Chalaronne amont et aval
- Données journalières sur les débits pour la Chalaronne amont (Villars les Dombes) et aval (Châtillon sur Chalaronne)

Données issues de la Banque hydro disponibles sur leur portail internet par année.

• Interprétation des résultats

De manière générale, on observe grâce à ces graphiques un gradient entre les deux stations amont (Villars) et aval (Châtillon) pour l'ensemble des cinq années. Ainsi à l'amont, les débits étant moindres, il y a plus de jours inférieurs au QMNA5 malgré un seuil distinct entre les deux stations compte tenu des différences de débits (Cf. tableau ci-dessous). L'année la plus sèche semble être 2003 pour les deux stations avec respectivement (de l'amont à l'aval) 71 jours et 65 jours par an. Les années 2009 et 2011 sont intéressantes du fait de la différence observée entre les deux points de mesures. Pour ces deux années, l'amont a subi un étiage bien plus marqué que l'aval. Enfin, les années 2008 et 2010 sont celles qui ont le plus faible taux de jours inférieurs au QMNA5.

Globalement, avec 187 jours cumulés sur les cinq années contre 79, la station de Villars-les-Dombes est beaucoup plus touchée par cette problématique que la station aval, notamment car la Chalaronne ne présente pas de source et que son débit estival est très lié au fonctionnement des étangs qui constituent sa tête de bassin.

QMNA5 par station

Station	Valeur du QMNA5 (m3/s)	Commentaire
Châtillon-sur-Chalaronne	0,044	calculé sur la période 1972 à 2009
Villars-les-Dombes	0,005	calculé sur la période 1982-2009

Source : SRTC, données internes (Burgeap...)

• Limites de l'indicateur

Problème de validité des seuils (arrêtés sécheresse) qui minore l'état des eaux de la Chalaronne en période d'étiage. L'interprétation est donc à relativiser.

• Suivi

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final.

Réalisation du programme de gestion de la ripisylve

Indicateur
B11-107
Type
Réponse

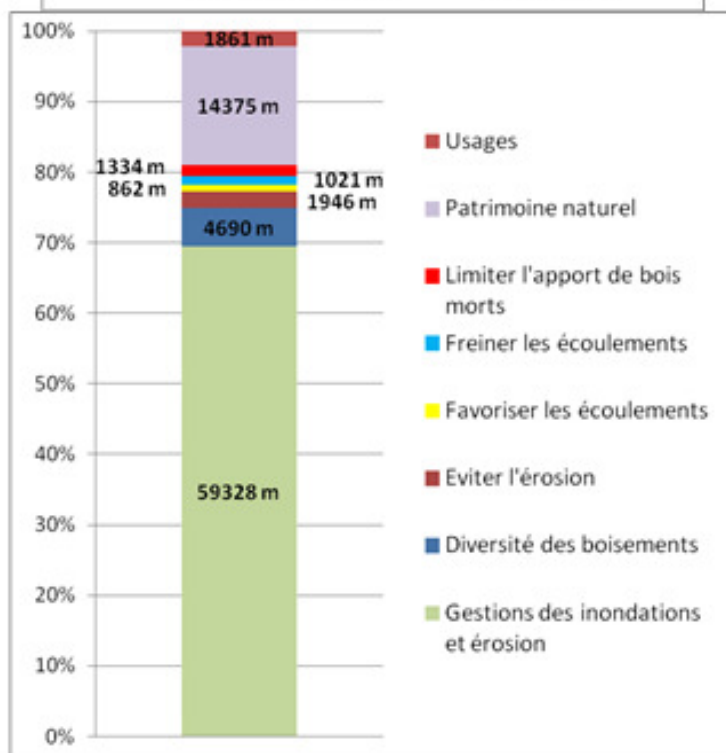
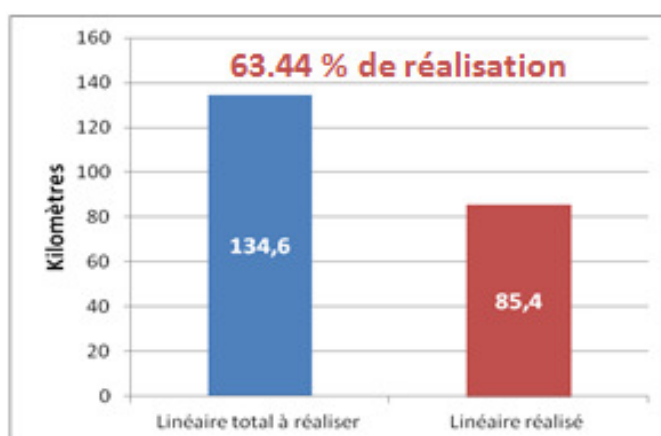
Présentation

Linéaire de berges où la ripisylve a été restaurée selon les objectifs fixés au contrat de rivière. Il s'agit de mettre en avant le respect des engagements en termes de linéaire.

Actions concernées par l'indicateur

Volet B : action B1-1.1

Résultats



• Méthodologie

Les données nécessaires à la construction de l'indicateur sont :

- Le linéaire total à réaliser inscrit au contrat de rivière
- Le linéaire réalisé (sur la base des travaux réalisés chaque hiver depuis 2009).
- Les principaux objectifs d'action par linéaire définis lors de la construction du programme de restauration

• Interprétation des résultats

Dans le contrat de rivière, l'objectif inscrit est de réaliser 134.6 km en travaux de restauration. Plus de 85 km ont été restaurés soit environ 63 % du linéaire total. En termes de proportion, l'objectif principal correspond à la « gestion des inondations et des érosions » avec presque 70 % du total réalisé. Il faut noter qu'il s'agit de l'objectif principal mis en avant mais que, pour chaque secteur, l'intervention a plusieurs ambitions. A 2.5 ans de la fin de la procédure, ce constat est plutôt positif pour l'objectif de restauration.

• Limites de l'indicateur

Cet indicateur ne présente pas de problèmes particuliers. Les données sont actualisées et fiables grâce au suivi effectué par le SRTC.

• Suivi

Cet indicateur peut être renseigné 2 fois, à mi-parcours et lors du bilan final. De manière à préciser ces données, un détail annuel pourrait être présenté.

Annexe n°3 : Détail du suivi de la qualité de l'eau 2011 (CG01, SAGE Environnement)

Détail du suivi pour la Chalaronne :

Nom paramètre	Unité	Chalaronne																							
Station		CHA0				CHA 1				CHA 2				CHA 2 bis				CHA 3				CHA 4 bis			
Code AERMC		06047190				06580483				06580484				06050450				06050500				06047180			
Date		21/3	9/5	1/8	24/10	21/3	9/5	1/8	24/10	21/3	9/5	1/8	24/10	21/3	9/5	1/8	24/10	21/3	9/5	1/8	24/10	21/3	9/5	1/8	24/10
Heure		10:20	11:00	10:30	10:00	11:10	11:45	11:00	10:30	11:40	12:10	12:15	11:10	12:10	13:00	14:00	11:40	13:45	14:00	14:45	13:00	14:30	15:45	16:15	14:00
Débit	m3/s	0.017	0.008	0.002	0.075	0.297	0.042	0.006	0.385	0.379	0.036	0.015	0.58	0.442	0.073	0.011	0.533	0.735	0.109	0.074	0.722	1.340	0.401	0.285	1.13
MES	mg/L	2.2	13	17	87	14	16	23	74	15	8.2	4	62	14	16	8.2	64	11	15	5.2	46	7.6	10	16	28
Etat écologique	classe d'état	nd				MED				MED				MOY				nd				nd			
Bilan de l'oxygène	classe d'état	MAUV				MAUV				MAUV				MAUV				MAUV				MED			
Oxygène dissous	mg/l O2	10.65	5.66	3.88	7.78	9.96	2.82	5.04	9.03	11.22	5.20	6.23	9.44	11.89	7.61	6.28	9.99	11.74	8.23	7.69	10.72	12.74	10.08	9.96	11.17
saturation	%	95.8	61.7	42.1	73.9	85.6	30.9	55.1	84.8	98	56.7	66.6	89.2	103.5	81.2	66.3	93.8	103.7	89.4	85.2	102	113.9	116.2	111.7	108.2
COD (< 0.45 µm)	mg(C)/L	11	12	21	18	9.2	12	10	20	9	9.6	8.2	26	9.3	9.1	7.4	22	7.4	5.8	4.6	19	5.4	3.4	3.3	15
DBO5	mg(O2)/L	1.5	5	0.8	4.1	1.5	< 0.5	2.5	5.7	1.8	< 0.5	1.7	4.8	1.9	< 0.5	2.7	6	1.9	< 0.5	1.7	5.9	1.8	2	1.6	6
Température	classe d'état	TBE				TBE				TBE				TBE				TBE				TBE			
T°eau	°C	10	18	17.7	11	8.2	18.7	18	10.5	8.8	18.1	17	10.8	8.8	17.2	16.4	10.7	9.5	17.5	18.9	11.2	10.2	20.3	19.8	12.1
Nutriments	classe d'état	MOY				MOY				MED				MOY				MED				MOY			
Ammonium	mg(NH4)/L	< 0.05	< 0.05	< 0.05	0.22	0.17	0.78	0.32	0.06	0.18	2	0.25	0.11	0.09	0.49	0.05	0.08	< 0.05	0.22	0.12	< 0.05	< 0.05	0.08	0.08	0.09
Nitrates	mg(NO3)/L	< 1.0	< 1.0	< 1.0	< 1.0	5.7	< 1.0	< 1.0	< 1.0	6	2.7	3.3	< 1.0	6.7	6.7	2.7	< 1.0	14.2	13.2	11.7	1.1	9	13.1	12	4.2
Nitrites	mg(NO2)/L	< 0.02	< 0.02	0.02	< 0.02	0.07	0.07	0.05	< 0.02	0.1	0.34	0.11	0.02	0.07	0.16	0.03	< 0.02	0.08	0.11	0.05	< 0.02	0.06	0.12	0.04	< 0.02
Orthophosphates	mg(PO4)/L	0.17	0.23	0.09	0.05	0.23	0.27	0.24	0.41	0.23	0.72	0.65	0.16	0.25	0.05	0.42	0.37	0.2	0.05	0.17	0.97	0.25	0.28	0.39	0.2
Phosphore total	mg(P)/L	0.11	0.31	0.28	0.28	0.21	0.27	0.16	0.33	0.21	0.36	0.63	0.43	0.2	0.12	0.44	0.42	0.16	0.09	0.12	0.56	0.14	0.14	0.2	0.27
Azote Kjeldahl	mg(N)/L	1.3	1.7	3.8	3.8	1.5	3.3	2.6	3.8	1.4	5.1	1.7	4.2	1	3.9	1.6	4.2	1	2.6	1.3	3.8	< 1	1.3	< 1	2.7
Acidification	classe d'état	TBE				TBE				BE				BE				BE				BE			
pH	U pH	8.09	7.37	7.34	7.32	8.12	7.30	7.48	7.37	8.22	7.56	7.83	7.49	8.40	7.66	7.79	7.59	8.57	7.82	7.97	7.75	8.72	8.09	8.22	7.89
Minéralisation	NC.																								
Conductivité	µS/cm	269	305	279	292	306	335	295	267	323	495	572	283	317	428	396	286	335	456	470	298	417	518	532	356
Invertébrés benthiques	classe d'état	nd				MED				MED				MOY				nd				nd			
Diatomées	classe d'état	nd				nd				nd				nd				nd				nd			

Détail du suivi pour les affluents de la Chalaronne :

Nom paramètre	Unité	Relevant				Moignans																Petite Callone				Callone			
Station		CHA 7				CHA 8				CHA 9				CHA 10				CHA 11				CHA 12							
Code AERMC		06580488				06580489				06580490				06580491				06580492				06580493							
Date		21/3	9/5	1/8	24/10	22/3	9/5	2/8	25/10	22/3	9/5	2/8	25/10	22/3	10/5	1/8	25/10	22/3	10/5	1/8	24/10	22/3	10/5	2/8	24/10				
Heure		15:10	15:00	15:15	13:20	10:30	16:45	08:30	09:00	11:00	17:00	09:00	09:30	11:25	08:30	09:30	10:15	13:10	09:15	17:15	15:00	13:30	09:45	10:30	15:30				
Débit	m3/s	0.044	0.002	0.001	0.03	0.048	<0.001	<0.001	0.003	0.088	0.002	0.001	0.101	0.177	0.037	0.024	0.146	0.021	0.009	0.010	0.004	0.103	0.125	0.101	0.11				
MES	mg/L	15	13	7.8	26	6.6	21	9.4	113	6	23	6.4	36	24	7	13	16	6.6	4	12	2.6	5.4	23	12	7.4				
Etat écologique	classe d'état	MED				nd				nd				BE				BE				MOY							
Bilan de l'oxygène	classe d'état	MAUV				MAUV				MAUV				BE				TBE				TBE							
Oxygène dissous	mg/l O2	11.15	9.33	4.85	9.85	13.39	13.47	2.50	2.61	14.86	3.86	2.46	8.46	13.47	7.88	7.99	8.83	13.35	9.73	8.98	10.06	13.47	9.47	9.12	9.87				
saturation	%	102	100.6	52.9	93.6	114.7	166.3	26.4	24.8	127.8	41.7	25.3	83	114.7	79.6	83.30	82.50	121.7	97.8	96.1	97.1	120.1	94	92.6	97.5				
COD (< 0.45 µm)	mg(C)/L	7.3	6.8	9.8	20	5.2	8	9.3	4.9	5.6	6.4	7.2	4.8	4.6	1.7	2.4	3.9	1.9	1.8	2.5	3.6	2	1.3	2.1	1.3				
DBO5	mg(O2)/L	3.8	3.3	4.6	4.7	1.8	3.8	1.5	4.9	2.8	< 0.5	0.8	3.6	2.5	1.6	< 0.5	3.9	1.8	0.9	1.6	1.4	2	0.9	< 0.5	1.5				
Température	classe d'état	TBE				BE				TBE				TBE				TBE				TBE							
T°eau	°C	10.8	17.5	18	11	8.3	24.4	16.5	11.1	8.5	18	15.5	12.4	8.2	15.2	16	11.8	11.2	15.1	17.5	11.8	10.3	14.6	15.2	13.1				
Nutriments	classe d'état	MAUV				MOY				MAUV				BE				BE				MAUV							
Ammonium	mg(NH4)/L	0.27	0.15	10	0.35	< 0.05	0.06	0.29	0.35	0.36	1	1.2	1.3	0.2	< 0.05	0.05	0.31	0.06	< 0.05	0.07	0.06	0.15	0.96	< 0.05	0.07				
Nitrates	mg(NO3)/L	20.5	10.9	3.4	1	17.8	< 1.0	< 1.0	8.8	21.3	8.7	5.1	17.2	25.1	21.6	< 1.0	21.6	27.1	23.1	21.2	14.2	23.5	15.9	20.5	19.3				
Nitrites	mg(NO2)/L	0.17	0.29	0.54	0.04	0.07	0.04	< 0.02	0.16	0.12	0.43	0.34	0.26	0.17	0.04	0.25	0.21	0.14	0.03	0.09	< 0.02	0.14	1.9	0.05	0.1				
Orthophosphates	mg(PO4)/L	0.2	0.1	2.6	0.28	0.14	0.03	0.21	0.62	0.19	4.1	9.1	1.8	0.26	0.27	0.37	0.44	0.29	0.2	0.33	0.47	0.19	0.58	0.15	0.11				
Phosphore total	mg(P)/L	0.15	0.14	1.6	0.29	0.09	0.11	0.22	0.42	0.11	1.6	3.2	0.79	0.12	0.11	0.15	0.22	0.11	0.07	0.13	0.18	0.08	0.22	0.08	0.054				
Azote Kjeldahl	mg(N)/L	< 1	2	8.8	3.1	< 1	1.7	2	1.4	1	5.2	2.2	2.4	< 1	< 1	< 1	1.1	< 1	< 1	< 1	< 1	< 1	2.2	< 1	< 1				
Acidification	classe d'état	BE				BE				BE				BE				BE				BE							
pH	U pH	8.68	7.89	7.77	7.57	8.53	8.18	7.54	7.01	8.87	7.67	7.64	7.53	8.61	7.75	7.99	7.99	8.95	8.00	8.31	8.00	8.76	8.00	8.15	7.90				
Minéralisation	NC.																												
Conductivité	µS/cm	435	478	632	286	505	490	409	177	512	811	820	396	539	602	607	545	467	524	527	586	570	593	589	574				
Invertébrés benthiques	classe d'état	MED				nd				nd				BE				BE				MOY							
Diatomées	classe d'état	nd				nd				nd				nd				nd				nd							